

Agitation croissante à Dublin pour libérer Sean MacStiofain

DUBLIN (d'après Reuter et AFP) — Une fusillade a opposé hier soir les forces de sécurité à un commando de huit hommes armés qui tentaient de libérer Sean MacStiofain, le chef de l'IRA provisoire, condamné samedi à six mois de prison.

Les membres du commando ont attaqué dans ce but l'hôpital Mater où MacStiofain, qui observe une grève de la faim et de la soif a été transporté samedi soir.

Selon les premières confirmations, deux membres du commando ont été at-

teints par des balles, et évacués à bord d'un taxi qui attendait. Quatre d'entre eux auraient été arrêtés.

La fusillade a éclaté lorsque le commando a pénétré dans l'hôpital, où il est tombé nez à nez avec des policiers de la brigade spéciale qui, aux côtés d'un important contingent d'agents de police en uniforme, montaient la garde.

L'attaque a été perpétrée alors que des unités de l'armée irlandaise faisaient, dit-on, mouvement vers le centre de Dublin à partir de casernes situées à l'extérieur de la capitale, pour

renforcer le dispositif de l'hôpital.

Par ailleurs, une manifestation d'une ampleur qui ne cesse de croître a rempli dans la nuit Dublin de plusieurs milliers de personnes qui réclament la libération de Sean MacStiofain, le chef d'état-major de l'IRA condamné à six mois de prison samedi et qui se trouve actuellement à l'hôpital Mater, où il fait la grève de la faim et de la soif.

La police estimait le nombre des manifestants à sept ou huit mille. Le rassemblement s'est effectué devant la

grande poste de Dublin, dont l'immeuble avait jadis servi de siège pour l'état-major de l'IRA lors de la révolte irlandaise contre la Grande-Bretagne en 1916. De là, les manifestants ont traversé une bonne partie de la ville et sont allés encercler tous les bâtiments de l'hôpital Mater.

Les manifestants recevaient sans cesse des renforts hier soir et faisaient face aux nombreuses forces de police et à des détachements de l'armée qui gardent les entrées de l'hôpital.

Voir page 6: Dublin

\$4.25 l'heure

M. Choquette paie-t-il trop cher l'agence qui assure sa sécurité?

par Michel Roy

Le prix que doit payer le gouvernement à l'agence Canadana pour assurer, nuit et jour, la protection du domicile de M. Jérôme Choquette, à Outremont, est relativement bas, compte tenu des services offerts, des moyens matériels employés et des risques à courir.

Telle est, du moins, l'opinion de M. Gerald-D. Reeves, président directeur général de l'Agence de sécurité qui porte son nom et que son père avait fondée en 1946. M. Reeves ne croit pas, en tout cas, qu'une autre maison spécialisée puisse offrir à ce prix-là un service de sécurité aussi complet aux abords du domicile du ministre de la justice. Peut-être à un prix égal, en rognant sur les bénéfices, mais certainement pas à un taux inférieur.

M. Reeves a précisé, au cours

d'une entrevue, qu'en payant \$4.25 l'heure à chacun des quatre agents armés qui veillent constamment sur la sécurité de la famille Choquette, le gouvernement obtient, en retour, les services suivants:

- présence ininterrompue de quatre hommes d'expérience;
- deux roulettes, l'une à l'avant, l'autre à l'arrière, qui servent d'abri aux gardiens;
- un système de walkie-talkie par lequel les agents peuvent communiquer entre eux et avec le QG de la SQ;
- une voiture munie d'un téléphone et dans laquelle Mme Choquette et les enfants du ministre peuvent se déplacer, toujours en compagnie d'un des quatre agents armés;

Voir page 6: Jérôme Choquette

Kissinger fait rapport

Nixon continue de croire que la paix est inévitable

d'après l'Agence France-Presse

Le président Richard Nixon et son principal conseiller, M. Henry Kissinger, se sont entretenus pendant une nouvelle période d'une heure hier matin à l'hôtel Waldorf Astoria de New York.

Les deux hommes s'étaient déjà rencontrés une première fois samedi soir immédiatement après le retour de M. Henry Kissinger de la capitale française où la négociation de paix entre les États-Unis et le Nord-Vietnam a été ajournée au 4 décembre.

Rien n'a transpiré des entretiens Nixon-Kissinger mais un porte-parole a indiqué qu'ils seraient repris à Camp David. Après le premier rapport de M. Kissinger à Richard Nixon le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Ronald Ziegler, s'était borné à déclarer que les États-Unis poursuivraient les négociations avec une attitude constructive.

L'ajournement au 4 décembre des conversations Kissinger-Le Duc Tho préoccupe sérieusement les observateurs politiques et diplomatiques de Washington qui se demandent si l'accord conclu entre les deux négociateurs lors de leurs entretiens de Paris du 8 au 11 octobre n'est pas entièrement remis en cause.

A l'inquiétude s'ajoute une certaine surprise car, à son retour de Paris en octobre, le principal conseiller du président Nixon s'était montré exceptionnellement optimiste.

Toutefois, malgré l'ajournement soudain des pourparlers, la Maison-Blanche a continué hier à manifester sa confiance dans l'inévitabilité de la paix au Vietnam.

Comme pour mieux montrer qu'il n'y a pas de crise grave dans la négociation, le président Richard Nixon a poursuivi comme si de rien n'était le week-end familial qu'il passait à New York.

Mais après l'interruption des conversations secrètes il paraît plus évident que jamais que les États-Unis sont actuellement pris entre les exigences contradictoires de Hanoi et de Saigon sur les conditions de règlement du conflit.

Par ailleurs, l'annonce faite par la Maison-Blanche que le président Nixon va recevoir aujourd'hui l'envoyé spécial du président Thieu, M. Nguyen Phu Duc, est considérée à Saigon comme une victoire personnelle du chef de l'Etat du Sud-Vietnam.

Ce n'est en effet pas un secret que ce dernier souhaitait vivement une rencontre d'un de ses proches collaborateurs avec le président des États-Unis afin de lui exposer directement le point de vue sud-vietnamien sur le cessez-le-feu. Bien que cela n'ait jamais été officiellement confirmé, il semble à peu près certain que le général Thieu avait envoyé à cet effet dimanche dernier une lettre au chef de l'exécutif américain.

M. Nguyen Phu Duc, a passé toute cette semaine à Paris afin de suivre de près les négociations Kissinger-Le Duc Tho.

Voir page 6: Nixon-Kissinger

au gré du temps

Faits d'hiver

Avec le retour de la neige, nous lisons ou entendons beaucoup de telles phrases à propos des accidents de voiture: "le mauvais temps, responsable d'une catastrophe" ou "le verglas fait perdre la maîtrise du volant à un chauffeur".

Jamais on ne met en cause la route mal construite, l'automobile dépourvue des systèmes de sécurité les plus élémentaires ou encore le mauvais conducteur.

Le coupable, c'est toujours l'élément anonyme, ce qui ancre dans l'idée du citoyen ordinaire qu'il est "pogné" dans un système et que jamais, il ne pourra échapper à son destin, quoi qu'il fasse.

Louis-Martin TARD

Réal Caouette reste à l'écart

M. Réal Caouette, chef national du Crédit social, a répété en fin de semaine qu'il ne désirait pas intervenir dans la course à la direction du Ralliement créditiste québécois.

Lors d'une réunion des militants créditistes de la région de Montréal tenue à Laval, en banlieue de la Métropole, M. Caouette a déclaré qu'il avait "assez de troubles à Ottawa" et que cela revenait aux Créditistes provinciaux de s'occuper des troubles à Québec.

MM. Armand Bois et Fabien Roy, Voir page 6: Réal Caouette

Mlle Sommer épuisée par sa rude épreuve

FRANCFORT (CP-AFP) — L'hôtesse de l'air d'Air Canada qui est restée 24 heures samedi dans un DC-8 de cette compagnie avec le pirate de l'air Victor Widera, âgé de 58 ans, est dans un état d'épuisement total et se trouve présentement sous surveillance médicale dans un hôtel de Francfort, en compagnie de sa mère accourue de Munich pour la reconforter.

Margit Sommer, âgée de 31 ans, a été libérée de sa "prison" par un commando de la police de Francfort après que son ravisseur, qui s'était éloigné d'elle un moment dans l'intention de fermer la porte de l'appareil, eût été abattu par un tireur d'élite.

Atteint en pleine poitrine d'une seule balle, le pirate d'origine tchécoslovaque est mort sur le champ. On a trouvé près de lui un revolver dont le magasin contenait six balles, de même qu'un paquet de poudre que la police a envoyée à ses laboratoires pour fins d'analyse.

Mlle Sommer, qui est née à l'emploi d'Air Canada en 1967, après avoir fait ses études secondaires à Paris, en plus d'y suivre des cours d'art et de danse classique, a son domicile à Toronto. Ses parents sont des Allemands des Sudètes établis à Munich. Elle parle l'allemand, anglais, français et tchécoslovaque. Elle ne sera pas en mesure de donner une conférence de presse avant quatre ou cinq jours. Elle a eu cependant le temps de confier à une amie que le pirate a été très aimable

envers elle. Pour la remercier d'avoir bien voulu transcrire la trentaine de messages qu'il a fait parvenir aux autorités allemandes, il lui a donné à boire et à manger, à même les provisions qui se trouvaient dans la cuisine de l'avion.

Dans l'une des notes écrites par Mlle Sommer au nom de "M. X" (on n'avait

Voir page 6: Margit Sommer

Des élections dans six mois?

QUEBEC (PC) — L'exécutif québécois du Parti conservateur a décidé de tenir un dîner bénéfice de \$50, le couvert à Montréal le 18 février, afin de regarnir sa caisse électorale. Le principal invité de cette réunion sera le chef du parti, M. Robert Stanfield.

Cette décision a été prise au cours d'une réunion de réflexion de deux jours tenue en fin de semaine dans la Vieille capitale où l'exécutif s'est longuement penché sur les causes de l'échec du parti lors des dernières élections.

Par ailleurs, l'exécutif a décidé de tenir des réunions d'organisation dans les 10 régions administratives du Québec.

Voir page 6: Des élections



Le Mont-Royal, hier après-midi sous la bruine, présentait des tableaux vraiment dignes d'un Corot.

(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Les services hospitaliers d'urgence: le ministère agira dès janvier prochain

par Solange Chalvin

L'ESTEREL — Dès janvier 73, certaines décisions seront prises par le ministère des affaires sociales du Québec afin de mieux coordonner les services d'urgence des hôpitaux dans la région de Montréal et de Québec.

Un fonctionnaire du ministère, M. Marcel Piché, a reçu le mandat d'étudier le rapport de l'Association des hôpitaux présenté la semaine dernière à M. Castonguay, ainsi que le rapport Martin, afin de permettre au gouvernement de formuler des directives précises concernant les services d'urgence.

Au cours d'une entrevue, à l'issue de la journée d'information des membres des conseils d'administration des hôpitaux, réunis à l'Estérel, M. Castonguay a dit qu'il songeait à l'implantation d'un système permettant de désigner certains hôpitaux qui assumeraient, à tour de rôle, en fin de semaine, les services d'urgence. Cette façon de procéder décongestionnerait les services, donnerait à tous les citoyens l'assurance de trouver au bon endroit les soins d'urgence nécessaires et permettrait à certaines équipes de prendre congé à tour de rôle. Toutefois, a reconnu le ministre des affaires sociales, un tel système doit prévoir un organisme de télécommunications centralisé distribuant les urgences selon les hôpitaux prêts à recevoir les patients.

En plus de faire état des préoccupations du ministère des affaires sociales concernant la situation dramatique du système des urgences à Montréal, M. Castonguay a annoncé, en fin de semaine, que les nouveaux règlements accompagnant la loi 65, avaient été publiés samedi dans la Gazette officielle et qu'ils comportaient certains changements en réponse à des critiques formulées par divers groupes impliqués.

Le ministre a également laissé entendre que la loi 30 sur la santé publique, vertement critiquée la semaine dernière par le Collège des médecins, subirait certains amendements. M. Castonguay a nié que le gouvernement veuille porter atteinte au caractère confidentiel des dossiers médicaux; il a toutefois précisé que le gouvernement avait besoin de certaines statistiques pour prévenir la contagion ou le danger d'épidémie concernant certaines maladies.

Analysant quelques-unes des recom-

mandations du rapport de l'AHPQ sur la création d'une corporation autonome ayant pour objectif l'organisation d'un centre de coordination des services d'urgence à Montréal, M. Castonguay a dit qu'il mettait en doute la nécessité pour cet organisme d'assumer la formation du personnel ambulancier. Aussi, ce rapport sera-t-il sans doute modifié

avant d'être appliqué, a-t-on dit.

Au cours de sa conférence, le ministre avait fait état de l'augmentation excessive des coûts de la santé au Québec, notant que le coût par capita des services internes hospitaliers couverts par l'assurance-hospitalisation demeure plus élevé en 1972 que celui de toute autre province, incluant l'Ontario dont le

niveau économique est plus élevé qu'au Québec.

Tout en soulignant qu'au Québec, c'est la rémunération du personnel hospitalier qui constitue la composante la plus importante des coûts, M. Castonguay a invité les administrateurs d'hôpitaux à une gestion plus efficace permettant

Voir page 6: Services d'urgence

Ottawa rendra plus sévère son contrôle de l'assurance-chômage

OTTAWA (CP) — M. Otto Lang, ministre fédéral de la justice, a laissé entendre que le gouvernement libéral va soumettre aux Chambres une législation tendant à rendre plus sévère l'administration de l'assurance-chômage.

Sans vouloir prédire ce que contiendra le discours du trône de la première session du nouveau parlement, M. Lang a déclaré sur les ondes du réseau

de télévision CTV qu'il n'est pas difficile de dire ce qui a déçu aux partisans libéraux lors de la dernière élection générale. Une des choses qui ont déçu, a-t-il précisé, c'est l'abus dont font certains de l'assurance-chômage.

Cependant, le ministre de la main-d'œuvre, M. Bryce Macksey, a nié en fin de semaine qu'il quittait le cabinet fédéral à la suite des critiques for-

mulées contre le régime d'assurance-chômage.

Lors d'une entrevue téléphonique à son domicile de Montréal, M. Macksey a souligné que ni le premier ministre Trudeau ni ses collègues du cabinet ne lui ont reproché la controverse électorale au sujet de l'assurance-chômage.

Vendredi, en annonçant sa démission, M. Macksey avait expliqué qu'il a pris cette décision afin de pouvoir accorder davantage d'attention à sa famille, et non parce que comme certains l'ont par la suite affirmé, on voulait réduire son influence dans le cabinet.

M. Macksey avait affirmé que le premier ministre lui avait offert "plusieurs portefeuilles importants" dans le nouveau cabinet.

Le quotidien Globe and Mail de Toronto affirme d'autre part que M. Macksey aurait confié à ses adjoints qu'on l'avait évincé du cabinet afin d'en faire le bouc émissaire des pertes électorales du gouvernement.

Selon ce journal, le ministre de la main-d'œuvre aurait affirmé jeudi, lors d'une réunion de ses proches collaborateurs qu'on le sacrifiait à la réaction causée par les coûts élevés du régime d'assurance-chômage.

Lors de cette même réunion, M. Macksey aurait attribué ces coûts, qui atteignent probablement un milliard cette

Voir page 6: Remaniement

Voir page 6: Assurance-chômage

Le pluralisme, un nouveau mot pour justifier le statu quo?

par Jean-Pierre Proulx

Le pluralisme serait-il une nouvelle idéologie? Le mot même de "pluralisme" serait-il en passe de devenir le slogan facile pour décrire et justifier à la fois la situation d'incohérence et la multiplication des systèmes de pensée qui circulent tant dans la société que dans l'Eglise? Et à la limite, la pluralisme ne serait-il pas en train de devenir le mot clé pour justifier un statu quo?

Voilà autant de questions — et une partie seulement des questions — qu'ont tenté d'élucider en fin de semaine une trentaine d'universitaires canadiens réunis à Pierrefonds, en banlieue de Montréal. Ce symposium sur le pluralisme avait été organisé par un groupe de théologiens et par l'Office national d'œcuménisme. On a voulu aussi donner aux travaux un caractère multidisciplinaire et c'est pourquoi on a invité des historiens, des sociologues, des philosophes, des théologiens, des exégètes.

A l'issue des travaux, on a donné une conférence de presse à laquelle ont participé MM. Gilles Langevin de l'université Laval, Jean-Yves Calvez de Paris, Roger Lapointe de l'université Laval, Irénée Beaubien de l'Office d'œcuménisme, Raymond Lemieux de l'université Laval, Charles Davis de Sir George Williams et Mme Colette Moreux de l'université de Montréal.

On a expliqué, au cours de cette conférence de presse, que l'on a assisté, au cours des travaux, à une polarisation des opinions entre d'une part, les théologiens et les philosophes et, d'autre part, les sociologues et les historiens.

Les philosophes et les théologiens se sont appliqués surtout à expliciter comment le pluralisme est une valeur. Les sociologues, ou du moins certains d'entre eux, ont formulé l'hypothèse qu'entre les normes idéales et les comportements concrets, sociologiquement observables,

le hiatus pouvait être important.

Mme Colette Moreux, sociologue à l'université de Montréal, a poussé plus loin l'hypothèse en se demandant si le pluralisme n'était pas le résultat de contraintes désormais moins fortes sur les convictions de chacun. Il devient alors plus facile de partager ses convictions et d'accepter celles des autres.

Elle a noté à ce propos, dans sa communication, que "la légitimation du pluralisme, religieux ou autre, et l'engouement autour du mot et de la chose ont été croissants au fur et à mesure que diminuaient les diversités socio-culturelles et que s'aplatissaient les écarts stratifiés à l'intérieur, et de l'une à l'autre, des ethnies occidentales".

Pour ce qui est de l'Eglise, a expliqué Mme Moreux, l'idéologie du pluralisme pourrait bien être une "mesure opportuniste" pour contrebalancer la perte d'un monopole sur l'une ou l'autre partie de la société.

Nous ignorons quelle a été la réaction des autres participants aux propos de Mme Moreux. Quoi qu'il en soit, au cours de la conférence de presse, les théologiens présents ont davantage fait porter leurs discours à un autre niveau, celui des valeurs. Et à ce niveau particulier, il nous a semblé qu'il faisait effectivement du pluralisme une valeur, en admettant par ailleurs que ce "n'est pas une mince entreprise" que d'essayer de la fonder "en philosophie et ou en religion".

Le pluralisme, s'il est vrai qu'il est une valeur, pose de ce fait des problèmes concrets aux théologiens: "Par exemple, l'Eglise peut-elle être pluraliste sans du même coup détruire sa mission? Comment assumer le pluralisme au niveau des libertés? Chose certaine, le contexte culturel, a-t-on dit, ne permet plus le dogmatisme de jadis. Il nous faut professer notre foi avec beaucoup d'humilité et dans le respect total d'autrui. Il n'y a plus d'hérétiques, il n'y a que des frères qui pensent et croient différemment."

Mais en même temps, on a fait valoir que le pluralisme n'impliquait pas la perte d'identité des consciences. Le pluralisme ce n'est pas la disparition des pluralités des formes de pensée et d'agir mais c'est l'acceptation de ces diverses formes. Cette acceptation va même plus loin que la tolérance. Elle exige la mutuelle volonté de se "laisser toucher" par l'autre.

C'est dans ce contexte qu'on réinterprète la mission d'évangélisation toujours exigée dogmatiquement. Elle ne consiste plus d'abord à vouloir intégrer l'autre à l'Eglise. Elle se fait dans

une perspective de dialogue.

On a aussi parlé des limites du pluralisme. On a fait valoir à ce propos que le pluralisme est en pratique limité par "l'autorité". Celle-ci n'admet et ne tolère qu'un certain nombre de comportements et la profession que d'un certain nombre de valeurs. En dernière analyse, c'est le consensus réel ou présumé des collectivités qui détermine la frontière du pluralisme. A ce propos, M. Charles Davis de Sir George Williams a tenu à distinguer entre pluralité et pluralisme. De fait, la pluralité a des limites mais le pluralisme, en tant que valeur, ne devrait pas en avoir.

En terminant la conférence de presse, le père Irénée Beaubien de l'Office national d'œcuménisme a annoncé que les travaux du symposium feraient l'objet de deux publications, l'une semi-populaire, l'autre, savante.

Dans les organismes prévus par la loi 65

Les syndiqués réclament une participation majoritaire

Les participants au congrès spécial du Conseil central de Montréal (CCS) ont dénoncé samedi "le fait que la loi 65 ne permette qu'une participation minoritaire des travailleurs au conseil d'administration des différents établissements de santé et de bien-être". Ils se sont engagés "en conséquence à lutter pour obtenir une participation majoritaire des travailleurs".

Ce congrès spécial qui a débuté jeudi matin a porté principalement sur la loi 65. Il s'agissait pour les participants d'étudier la loi et d'élaborer la stratégie syndicale pour assurer une meilleure participation des travailleurs au sein des organismes prévus par la loi 65.

Un des éléments de cette stratégie consistera à participer, "même si les travailleurs y sont minoritaires", aux di-

vers conseils d'administration. On tentera en outre d'obtenir que les réunions de ces divers conseils soient publiques et si cette demande ne reçoit pas satisfaction, on demandera la présence "d'observateurs" nommés par le syndicat.

Le congrès a aussi voté en faveur de la création d'un comité local d'action santé ou d'action sociale (CLAS) dans chaque établissement de santé et de bien-être. On a aussi proposé que ce comité "entretienne des liens étroits" avec les personnes élues au sein des conseils d'administration et "rende publiques toutes les décisions du conseil d'administration ne répondant pas aux objectifs dudit comité".

Le congrès a adopté en outre diverses mesures visant à faire l'éducation des personnes intéressées à devenir mem-

bres des conseils d'administration tout comme d'ailleurs de la population en général.

Au plan des principes d'action, on a affirmé que "les travailleurs ne doivent pas s'en tenir à une lutte uniquement syndicale mais doivent définir leur rôle de travailleurs de la santé en remettant en question les finalités de l'institution hospitalière, son mode d'organisation hiérarchique, le statut des malades et les conditions de vie en général qui régissent la santé".

Le congrès a adopté d'autre part un certain nombre de "résolutions particulières". Constatant que "la médecine ne s'attaque jamais aux causes profondes de la maladie et qu'elle maintient en un sens l'inégalité des travailleurs", il a été proposé et adopté que les Centres locaux de services communautaires mettent l'ac-

cent "sur la médecine préventive, c'est-à-dire sur une médecine qui doit dénoncer les mauvaises conditions de travail, d'hygiène, de sécurité, de logement et d'environnement des travailleurs." Parce que, a-t-on dit encore, "les causes de la maladie sont reliées à la structure socio-économique qui favorise l'exploitation, cette médecine doit dénoncer les forces économiques qui font cette structure et le gouvernement qui la permet".

Le congrès a "dénoncé" les revenus exorbitants des médecins "et adopté une résolution exigeant" la mise à salaire des médecins". A ce propos, le congrès a demandé au Conseil central "d'étudier en priorité la stratégie d'action à élaborer pour obtenir la mise à salaire des médecins".

A propos des médicaments,

le congrès a demandé à la CCS de continuer à lutter pour la création d'une société d'Etat qui produira les médicaments nécessaires au système de santé. Il a aussi demandé à la CCS de faire pression pour que soit mis sur pied un organisme de contrôle de la qualité des médicaments et que soit obtenue la gratuité universelle des médicaments.

Le congrès a en outre pris acte des griefs d'un atelier formé de groupes populaires de Montréal. Ceux-ci ont notamment fait valoir que "plusieurs syndicats ou syndicats ne sont pas informés des problèmes réels des non-syndiqués ou ne s'y intéressent pas ou très peu." Ces groupes ont affirmé qu'ils ne voulaient pas se faire "absorber" par les syndicats et que la collaboration avec ceux-ci devait se

faire d'une "façon informelle et dans le concret des luttes menées ensemble, car nous sommes tous préoccupés de défendre les droits des travailleurs".

Pour sa part, le congrès a, par une résolution, "appuyé la lutte des groupements populaires qui veulent conserver

le contrôle majoritaire sur leur Centre local de services communautaires".

Dans un autre ordre d'idée, le congrès a dénoncé "le retour en arrière" que constituent les dernières mesures du ministre de la chasse et de la pêche, M. Simard, concernant les territoires de

chasse et pêche.

Enfin, le congrès a remis à plus tard l'étude d'une proposition visant à déclencher une grève générale de 24 heures si MM. Pepin, Laberge et Charbonneau sont emprisonnés. La résolution sera étudiée au moment où la décision de la Cour suprême sera connue.

Les administrateurs s'interrogent

par Solange Chalvin

L'ESTEREL — A l'heure où la nécessité des conseils d'administration des hôpitaux est parfois remise en cause, il est bien évident que pour survivre, ces conseils doivent jouer un rôle nouveau et faire face à des défis aussi difficiles que celui de l'humanisation des cliniques externes, a suggéré le Dr Jacques Brunet, sous-ministre des affaires sociales, aux 3000 participants à la séance d'information des membres des conseils qui avait lieu en fin de semaine, à l'Estérel.

Pourquoi affaiblir les conseils d'administration de tant

de péchés? a dit de son côté M. Albert Nantel, directeur général de l'hôpital St-Jeanne d'Arc de Montréal, qui a expliqué que la dégradation des conseils venait de la difficulté de trouver des hommes capables et acceptant de siéger bénévolement aux conseils et de prendre leur rôle au sérieux.

Les questions souvent pertinentes, quelquefois accusatrices adressées au sous-ministre Brunet et au ministre Castonguay, ont permis de prendre le pouls de la réaction des administrateurs d'hôpitaux face à la loi 65 et sur-

tout à ses règlements. Si l'esprit de réforme de la loi est dans l'ensemble bien accepté, il en est tout autrement de l'application des règlements qui demande de la part des membres présents et à venir des conseils d'administration, une initiation aux structures administratives du ministère.

On a suggéré au ministère de publier plus d'information sur l'organisation des nouvelles structures de santé au Québec, de communiquer directement avec la population et d'éditer des manuels de gestions moins théoriques et savants, plus accessibles aux nouveaux membres qui prendront place sur les conseils d'administration de l'avenir. Est-il besoin de dire que certains se sont plaints du manque de reconnaissance du ministère pour les services rendus? On sait que les nouveaux conseils d'administration des centres hospitaliers ne conserveront que 4 membres sur 15 des anciens conseils.

Au sujet des structures nou-

velles, le sous-ministre le Dr Brunet a révélé que l'on prévoit désigner onze centres de services sociaux qui seront tous des organismes spécialisés oeuvrant sur une base régionale. Montréal comptera un seul Centre de services sociaux qui devra regrouper tous les centres et posséder une banque de possibilités de placements, foyers nourriciers, foyers d'hébergement, etc.

Evoquant les problèmes non réglés dans le domaine de la santé, le Dr Brunet a parlé des malades chroniques pour lesquels l'hébergement est à peu près inexistant, les services de soins à domicile Domrémy et les cliniques de l'Ophtal qui n'ont pas encore réussi l'intégration souhaitée au programme global de santé du Québec.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. heure de tombée. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

DESCHENES, Joseph H. A. Montréal, le 26 novembre 1972 à l'âge de 77 ans, est décédé, M. Joseph H. Deschenes, homme d'affaire de Maisonneuve. Epoux de Philomène Contant. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, Gertrude (Mme Paul Marsan), Thérèse (Mme Paul Cartier), ses gendres Paul Marsan, et le Dr. Paul Cartier, ses petits-enfants Jean-Yves Marsan, Paul, Jean, Raymond et Benoît Cartier, ainsi que plusieurs autres parents. Les funérailles auront lieu mercredi, le 29 novembre. Le convoi funéraire partira des Salons Urgel Bourgeois Ltée No 4240 rue Adam à 10 heures 45, pour se rendre à l'église Très-Saint-Nom-de-Jésus où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIN, à Québec, le 26 novembre 1972 à l'âge de 88 ans est décédée dame Marie Anna Lebel, épouse de feu M. Mastai Fortin. Elle demeurait au Pavillon St-Dominique. Elle laisse dans le deuil ses enfants et gendres, Yvonne C.S.C. sœur Madeleine Ducarmel de Montréal, M. Mme Antonio Morrisette (Olive), M. Mme Maxime Veilleux (Edith), M. Mme André Auger (Lucille) de Québec, le révérend Père Roland Fortin, Jésuite de St-Jérôme, M. Mme Paul Emile Gingas (Jeanne), M. Mme Jean Louis Jolicoeur (Hélène) de Montréal, M. Mme Yvan Côté (Madeleine) de Chibougamau, sa belle-sœur Mme Emile Lebel de Cacouna, et plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. La dépouille mortelle est exposée au Pavillon St-Dominique, 1045 Ouest blvd. St-Cyrille, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi, 29 novembre à 1:30 heures, en la Chapelle de l'Institution. Inhumation au cimetière Belmont.

Le salon sera fermé de 5h à 7 heures p.m.

Pour les Fêtes, profitez des prix d'importation. Achetez directement et vous obtiendrez des réductions allant de 40% à 60% du prix régulier.

Chères amies,

Il me faudrait écrire trop longuement pour vous décrire plus de 250 modèles élégants que vous pouvez examiner à loisir à mon atelier-entrepôt au 6970 rue St-Denis près Bélanger. Venez donc amicalement me rendre visite et je vous assure que vous ne serez pas déçues. Le grand choix, les styles exclusifs, les tissus incroyables, les couleurs variées, les imprimés et les motifs, enfin la confection que l'on ne trouve plus, à moins de payer le "gros" prix, sont chez moi, accessibles à prix très, très modiques. Mon vêtement vous habillera élégamment, à la perfection ou si refuse de vous l'offrir. Au besoin, je vous le confectionnerai sur mesure. Je ne suis pas habile littéraire. Ma profession, vous le savez, c'est créer, dessiner et confectionner des collections de mode. J'importe des créations de haute mode italienne que je choisis avec soin car je reste convaincue que la Québécoise est une des femmes la mieux habillée, qui connaît la différence entre l'apparence ou le demi-truqué et le beau. Appelez-moi au 270-1182.

Robe de tweed deux tons avec col roulé, manches longues, style débardeur. Exécution soignée. Joli modèle à la page. Rég. \$48 pour \$22.

Robe, imprimé d'abeille, encolure V, empiècement de tons unis. Manches longues et jupe ligne A. Gai et exclusif. Rég. \$48 pour \$22.

Robe style militaire en tricot double, tons unis, surpiquée de fils de couleur, manches longues rehaussées d'un écusson. Jeune femme ou demoiselle. Rég. \$48. pour \$22.

Robe tricot double de laine, à encolure ronde. Rayures verticales, empiècement à la taille et au corsage. Tons unis. Longue garniture, 12 boutons. décentrée et jupe 4 plis. Rég. \$48. pour \$22.

Très élégant tailleur-pantalon avec veste rayée. Revers et pantalon de teinte unie. Doublé et finition exécutée à la main. Style femme d'aujourd'hui, tissus et modèles très exclusifs. Rég. \$84. pour \$35.

Chemisiers en soie. Imprimés exclusifs. Manches longues. Très élégant et féminin. Rég. \$22. pour \$10.

Chemisiers en banlon. Tons unis. Manches longues. Collet tailleur. Coupe exclusive et très chic. Rég. \$19. pour \$9.

Avant Minuit, robe chemisier, imprimé style Chanel avec col et plaquette devant. Ton uni Fermeture bouton-pressoir. Moule et rehaussée lignes féminines. Rég. \$48. pour \$22.

Lundi au mercredi - 9 A.M. à 6 P.M.
Jeudi, vendredi - jusqu'à 9 P.M.
Samedi, jusqu'à 5 hres.

6970, rue St-Denis (près MÉTRO Jean-Talon) 1er étage.

Grand choix de belles jupes aux lignes circulaires à plis, ligne A, en écossais, en tweed, en flanelle et en serge. 12 couleurs assorties. Rég. \$18. à \$24. pour \$9. à \$11.

Robe style matelot. Ton uni, collet et poignets rayés. Avec jupe à plis. Rég. \$48. pour \$22.

Ensemble pantalon tout de laine. Veste longue à grand col et revers. Ceinturé à la taille, doublé et fini à la main. Rég. \$89.. pour \$39.

Robe tricot double, soulignée de découpe à la poitrine et à la taille. Empiècement à l'encolure, boutons de fantaisie. Manches longues. Poignets mousquetaire. Rég. \$89. pour \$49.

Jaquette d'authentique marabout, très rare et exclusive. Rég. \$159. pour \$70.

Robe voile de soie, très féminin, toute fleurie, agrémentée d'un volant au corsage. \$129. pour \$49.

Ensemble pantalon. Blazer 3 boutons. Style Tailleur. Pantalon à larges revers Rég. \$55. pour \$30.

Deux pièces, très original en tricot double. Éléant. Pantalon trois quarts et veste boléro. Rég. \$59. pour \$25.

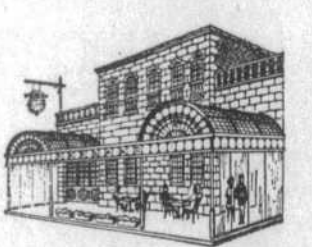
Pantalon gauchon, motifs de suède. Très à la mode avec botte. Rég. \$29. pour \$16.

Robe chemisier classique. Très chic, très femme. Tons chatoyants, genre imprimés orientaux, en laine de cachemire. Original et exclusif. Doublée et finition exécutée à la main. Très grande valeur pour seulement \$49.

Robe style florentin, marine foncée. Jupe légèrement évasée, corsage quadrillé avec fermeture à l'avant. Doublée, finie à la main; très originale, exclusive et exécutée avec finesse. Rég. \$119. pour \$49.

PAESANO

LE RESTAURANT ITALIEN DE MONTRÉAL 731-8221



LPS® cours de conversation anglais-espagnol-allemand

\$99⁰⁰ (10 SEMAINES) **878-2821**

Faites vos réunions d'affaires dans "l'isolement" le plus agréable!

S.V.P. Ne pas déranger.

Assurez le succès de vos réunions d'affaires, congrès, séminaires, en profitant de quelques jours "d'isolement" au Montréal Aéroport Hilton. C'est un moyen sûr d'obtenir toute l'attention de vos participants, de les soustraire à leurs tracas quotidiens de transport, téléphones, distractions, dans une atmosphère propice à l'imagination et à la productivité. Vous accomplirez plus en deux ou trois jours qu'en une semaine dans un cadre ordinaire.

Nous pouvons accommoder jusqu'à 650 personnes dans des salons de petites et de grandes dimensions, avec de l'équipement d'études, des projecteurs d'audio-visuel, des systèmes d'intercommunication, des tableaux et un service de téléphone. Le stationnement est gratuit. Transport gratuit entre l'hôtel et l'aéroport. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec notre directeur commercial en composant 631-2411.

MONTRÉAL AÉROPORT HILTON

Autres hôtels administrés par Hilton au Canada: l'Hôtel Vancouver et Le Reine Elizabeth à Montréal, deux hôtels du CN, le Toronto Airport Hilton et Québec Hilton (ouverte au milieu de l'année 1973). Réservations: consultez votre agent de voyage, tout hôtel Hilton ou du CN, ou le service de réservation Hilton.

270-1182

kinette

Le travail à domicile: à réglementer ou à proscrire?

par Pierre Richard

Le président et un fonctionnaire de la Commission du salaire minimum, MM. Jean-Louis Lefebvre et Bertrand Tourigny, ont participé à cette journée d'étude et ont été mis sur la sellette.

Quoique la Commission a le droit d'intervenir dans le travail à domicile, ce travail n'est pas soumis présentement à la réglementation du salaire minimum. Les deux représentants ont reconnu qu'actuellement, il est pratiquement impossible de contrôler ce travail.

M. Lefebvre a déclaré, pour sa part, que la Commission étudie la possibilité d'obliger tout employeur, qui a recouru au travail à domicile, à détenir un permis à cette fin; selon M. Lefebvre, il serait alors possible d'exercer une certaine surveillance et d'établir certaines normes.

L'efficacité de la Commission a été

mise en doute par plusieurs participants et la légitimité des sanctions prévues pour les employeurs qui violent la réglementation du salaire minimum a été soulignée à maintes reprises.

Me Hélène Lebel, spécialiste en droit du travail et représentante de la Ligue, a affirmé qu'il est possible que la Commission du salaire minimum réglemente le travail à domicile et oblige les employeurs à respecter le salaire minimum même si le travail est souvent rémunéré à la pièce; elle a cependant reconnu que la surveillance dans ce cas est très difficile à exercer.

Est-il possible de contrôler le travail industriel fait à la maison pour qu'il ne soit pas la cause d'une exploitation éhontée de gens démunis ou faudrait-il l'abolir radicalement?

C'est la question centrale qui a été

soulevée par une quarantaine de personnes du Sud-Ouest de Montréal qui ont participé, hier, à une journée d'étude organisée par la Ligue des droits de l'homme, avec la collaboration du Local populaire du Sud-Ouest. Cette journée a porté sur les droits des travailleurs non syndiqués, plus particulièrement sur la question du travail à domicile.

À l'origine de cette initiative de la Ligue des droits de l'homme, l'on retrouve quelques cas où des assistés sociaux, le plus souvent des femmes, ont été payés à des salaires dérisoires pour effectuer du travail industriel à leur domicile.

Plus particulièrement, il y a le cas de Totem Converters Service qui, selon les informations fournies par le Local populaire, après avoir promis de payer \$9.00 pour chaque millier de sacs en plastique, n'a offert que \$9.00 par 10,000 sacs produits. Cette rémunération correspondrait à un salaire horaire de \$0.13 et 12 personnes du Sud-Ouest sont impliquées dans ce cas.

Une autre compagnie, Ville Emard Packaging, aurait payé quatre personnes, qui ont fabriqué des sacs à domicile, avec des chèques sans provision. Le Local populaire dénonce aussi deux autres compagnies pour ne pas payer le salaire minimum pour le travail fait à domicile; il s'agit de Unique Packaging (sacs en plastique) et de Scarf Allied Arts (bijoux, vêtements...).

Invité à donner le point de vue des syndicats sur cette question, M. Emile Boudreau, permanent du Syndicat des métallos, a déversé une douche d'eau froide sur l'auditoire en déclarant que la seule solution réaliste est l'abolition radicale de tout travail industriel fait à domicile.

La majorité des participants favorisaient une réglementation stricte du travail à domicile qui, selon eux, doit continuer à exister car il permet à des familles dans le besoin de compter sur un certain revenu.

M. Boudreau a expliqué qu'un contrôle serré du travail à domicile est une illusion et que le propre de ce genre de travail est de rendre impossible toute action collective des travailleurs pour défendre leurs droits. Il a souligné que le travailleur isolé n'est pas dans une po-

Suite à la page 6

■ aujourd'hui

A 10h00, à Trois-Rivières, d'aujourd'hui jusqu'à jeudi, séances publiques de la Régie des services publics, sous la présidence de M. Charles Bernier, régisseur.

A 12h15, à l'hôtel Ritz-Carlton, devant le club Canadien de Montréal, Lise Fortier, m.d., directrice de la clinique de planification familiale de l'Hôpital Notre-Dame, donnera une causerie intitulée: "L'avortement, point de vue de la femme et du médecin".

A 12h30, à l'hôtel Mont-Royal, M. Robert Stanfield sera le conférencier invité au déjeuner hebdomadaire de la Chambre de commerce du district de Montréal. C'est par exception que ce déjeuner a lieu aujourd'hui, lundi. Les déjeuners-causeries de la Chambre ont lieu habituellement le mardi. Le public est admis.

A 14h00, dans la salle du Lyon's Club de Saint-Lambert (50, rue Saint-Laurent), M. René Lévesque est l'invité des étudiants du cégep anglophone Champlain. M. Lévesque parlera en anglais.

A 14h30, à l'hôtel Reine-Elizabeth, salle St-Charles, M. Ernest Crépault donne une conférence de presse en rapport avec la commission scolaire de ville d'Anjou.

De 18h00 à 20h00, à l'Hôtel Iroquois, dans le Vieux Montréal, conférence de presse d'Oxfam-Canada dans le but de lancer la campagne de l'année, dont le thème est "Il y a une place pour vous". Oxfam-Canada travaille à combattre le sous-développement au niveau international.

A 20h00, à l'hôtel de ville de Verdun, séance publique du conseil de la municipalité.

A 20h30, à la Bibliothèque nationale du Québec, 1700 rue St-Denis à Montréal, assemblée régulière de la Société historique de Montréal. Le conférencier invité, M. Henri Masson, parlera de son arrière-grand-père, Joseph Masson, dernier seigneur de Terrebonne (1791-1847).

Horaire ministériel

A 7h00, au poste CKVL de Verdun, à l'émission de Frénich Jarraud, l'invité est M. Jérôme Choquette, ministre de la justice.

A 13h30, à Chicoutimi, à l'hôtel de ville, le ministre de l'environnement, M. Victor Goldbloom, rencontre les inspecteurs des services de l'environnement de la région du Saguenay-Lac St-Jean. A 19h00, M. Goldbloom est interviewé au canal 9 de la télévision communautaire de Saint-Raymond de Fortneuf.

Un départ "regrettable"

OTTAWA (PC) — Le secrétaire-trésorier du Congrès du travail du Canada, M. William Dodge a qualifié de "regrettable" le départ du ministre de la Main-d'œuvre Bryce Mackasey.

"Il est l'un des ministres avec lesquels nous avons eu de bonnes relations" a dit M. Dodge.

Il a aussi ajouté que les attaques sur le régime d'assurance-chômage n'étaient pas fondées.

Québec légiférera sur les eaux embouteillées

Une commission parlementaire étudie en ce moment un projet de loi qui régira les eaux embouteillées vendues au Québec. Interrogé à ce sujet par Daniel McGinnis, sur les ondes de CKAC, le ministre de l'environnement, le Dr Victor Goldbloom, a précisé que ce projet de loi sera soumis en deuxième lecture à l'Assemblée nationale dès la première partie de la prochaine session, au début de 1973.

Le Dr Goldbloom a ajouté qu'une équipe de son ministère procède en ce moment à l'examen de toutes les eaux embouteillées qui sont vendues au Québec, afin de déterminer leur teneur en sels minéraux et en divers autres éléments chimiques.

Tenant à rassurer le public, le ministre a déclaré que déjà certaines lois de la santé et de l'agriculture protègent la population. Mais il convient que le ministère de l'environnement renseigne le consommateur désireux de savoir si l'eau qu'il achète en bouteille est nocive ou non.

Le Dr Goldbloom a laissé entendre qu'il n'est pas impossible qu'en accord avec ses collègues de l'agriculture et de la santé il interdise dans un avenir rapproché la vente de certaines eaux embouteillées qui ne correspondent pas aux normes canadiennes. Il a précisé que ces normes ne représentent pas toujours une limite d'absorption pour le corps humain.

"Si par exemple, dit-il, on devait établir que la quantité de fluor ne doit pas dépasser 1 mg par bouteille, cela ne veut pas dire que cette mesure est la limite dangereuse. On doit cependant prendre en considération que le consommateur de cette eau absorbera durant la journée des aliments ou d'autres substances contenant du fluor également. Donc il est possible que l'absorption de fluor dépasse largement pour cette personne un mg. Mais même en dépassant ce total, le consommateur n'atteint pas nécessairement un niveau critique ou même nocif."

Suite à la page 6

Descente des deux Moralités dans une "barbotte" de Laval

Pour la première fois depuis plus d'un an, l'escouade de la moralité de la Sûreté du Québec a effectué en fin de semaine une descente en collaboration avec l'escouade de la moralité de la police de Montréal.

Samedi matin, vers 5h30, les deux escouades, qui ont renoué connaissance à la suite des transformations effectuées à l'escouade de la moralité de la police de Montréal, ont en effet perquisitionné dans une "barbotte" (maison de jeu) qui avait installé ses activités au 643 boulevard des Mille-Îles à Laval.

A leur arrivée, les policiers des escouades de la moralité, accompagnés de leurs confrères de l'escouade des alcools de la SQ, ont surpris 26 personnes s'adonnant à leur sport favori, le jeu.

Les policiers ont saisi le matériel de jeu et ont amené les personnes au poste de police. Celles-ci ont été relâchées quelques heures plus tard après interrogatoire. Elles comparaitront prochainement par voie de sommation.

L'opération policière était sous la di-

rection du caporal Gerald Beauchemin de la Sûreté du Québec et du sergent Henry Forselow, de la nouvelle escouade de la moralité de la police de Montréal.

Par ailleurs, un autre groupe de l'escouade de la moralité de la SQ, sous la direction du caporal Jean-Luc Paquin et des agents Yves Marceau et Roger Ovington, a arrêté dans la nuit de vendredi à samedi deux importants distributeurs de drogue de la région de Sherbrooke.

Les deux personnes ont été arrêtées à Marieville, au poste de péage de l'autoroute des Cantons de l'est. Elles avaient en leur possession 6 livres de marijuana qu'elles venaient d'aller chercher dans la région métropolitaine.

À la suite de ces deux arrestations, les policiers de la SQ ont fait une descente au 725 rue de Rouison à Longueuil où ils ont découvert des quantités de drogues, du matériel volé, de l'argent contrefait et des chèques en blanc du gouvernement du Québec. Dans cette affaire, l'enquête se poursuit toujours.

Le week-end: 12 morts violentes

La Sûreté du Québec a été appelée à faire enquête sur douze morts violentes au cours de la dernière fin de semaine. Onze personnes ont perdu la vie dans des accidents de la circulation, dont trois impliquant des motoneiges, et un jeune homme de 21 ans, Gilles Dufour, de Port-Alfred, a péri dans l'incendie d'un chalet du rang Saint-Joseph de Grande-Baie, comté de Dubuc.

Voici la liste des victimes et les circonstances de chacun des accidents de la circulation:

Roger Leblanc, âgé de 33 ans, a été victime d'un dérapage sur la route 5-22, dans le canton Windsor. Il était de Drummondville.

Madeleine Martel, âgée de 19 ans, d'Iberville, a perdu la vie lorsque sa

voiture a heurté un arbre dans le rang Grande-Ligne de Notre-Dame-de-Stanbridge, comté de Missisquoi.

Yvon Clément, âgé de 21 ans, de Hull, a été victime d'une capotage sur la route 8 à Papineauville.

Une collision frontale, survenue sur la route 39 à Notre-Dame-de-la-Rochelle, comté de Shefford, a coûté la vie à Claude Pratte, 39 ans, de Montréal, 1104 Hôtel-de-Ville.

Une autre collision frontale, sur la route 13, à Bromont, comté de Brûlé, a coûté la vie à Normand Choinier, âgé de 22 ans.

Paul Wolczak, âgé de 20 ans, de Saint-Léonard, 5167 Laverne, a perdu la vie dans une collision entre une auto et un autobus, route 30, à Lanthier, comté de Terrebonne.

Un accident similaire a causé la mort de Maurice Renault, âgé de 27 ans, de Nicolet. L'accident est survenu dans le village d'Hébertville, Lac Saint-Jean.

Un homme de 54 ans, Napoléon Blanchet, de Pointe-au-Père, a été tué par une voiture sur la route 132, près de chez lui.

Claude Paquette, âgé de 40 ans, de Val d'Or, a perdu la vie lorsque sa motoneige a heurté une chaîne qui fermait une entrée du lac Sabourin, dans le canton Sabourin, en Abitibi.

Une collision entre une auto et une motoneige a coûté la vie à Gaétan Blais, âgé de 16 ans, de Lingwick, comté de Compton.

Un accident similaire, survenu dans le rang 2 à Sainte-Rose de Dorchester, a causé la mort de Pascal Gosselin, 23 ans, de Grande-Ligne, comté de Dorchester.

CONCOURS

(ouvert jusqu'au 7 décembre 1972)

CARRIÈRES ET PROFILS école de SECRÉTARIAT

offre à son école, une bourse d'une valeur de:

\$520.00

à qui trouvera un slogan

Notre école de jour en jour plus connue veut se définir à travers une formule originale, mettant en valeur son dynamisme et son sérieux. Nous avons eu l'idée de faire appel à vous, qui avez aussi de l'imagination.

Pour participer à ce concours, qui n'engage à rien:

- 1) Ne pas être employé par la compagnie sus-mentionnée.
- 2) Ne pas être parent ou allié (jusqu'au premier cousinage) d'un employé de la compagnie.
- 3) Se procurer le bulletin de participation, le règlement et les documents pouvant aider à la rédaction d'un slogan, en écrivant ou en téléphonant à:

CARRIÈRES ET PROFILS ZOB LTÉE

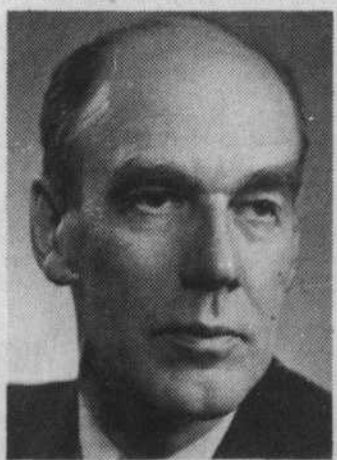
Place Bonaventure,
C.P. 713, Montréal, P. Qué.
Tél.: 875-6870.

(Décision rendue dans ce journal le 15 décembre 1972)



La Chambre
de commerce
de Montréal

Déjeuner-causerie
hebdomadaire
LE LUNDI, 27 NOVEMBRE



l'honorable
ROBERT STANFIELD

Hôtel Sheraton Mont-Royal
12 h 30

Le public est admis
Renseignements: 866-2861



LE CHÂTEAU D'AUJOURD'HUI...
UNE MERVEILLEUSE
HISTOIRE
DE BIEN-ÊTRE

6375 ST-HUBERT, MONTRÉAL 277-4143

CHÂTEAU
D'AUJOURD'
HUI

VIENT DE PARAÎTRE...

ÉDITIONS DU JOUR

UNE BELLE PEAU

par le DR ROLAND LAUZON, N.D.

• Comment soigner son épiderme par les moyens naturels.

En vente partout au prix de \$2.50 — distribuée par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551



ÉDITIONS DU
JOUR

Président et
directeur général
Jacques Hébert



éditorial

La tragédie du mont Wright

Le 17 novembre, la liste des travailleurs décédés accidentellement sur des chantiers de construction s'allongeait de huit autres noms. Deux jours plus tard, la Commission de l'industrie de la construction se décidait enfin à ordonner la fermeture des postes de travail où s'était produit l'accident. La mesure survient de façon cruellement tardive, mais elle est malheureusement typique des façons de faire en matière de sécurité sur les chantiers de construction. A moins que la CIC et le ministère du Travail modifient radicalement leur comportement dans ce domaine, ces huit travailleurs, comme des centaines de leurs prédécesseurs, seront morts en vain.

Les dossiers des huit personnes décédées accidentellement au mont Wright révèlent déjà maints aspects pénibles de la vie des travailleurs de la construction. Tous, sauf un, ont moins de quarante ans. Dans chacun des cas où les informations nous sont fournies, le chômage constitue un élément inévitable. Dans un dossier long de 43 mois, le chômage occupe 17 mois; dans un autre, 8 mois sur 38; dans un troisième, six mois sur 16; dans un quatrième, 16 mois sur 45. On n'a pourtant pas devant soi des hommes qui évitent habilement les occasions de travailler. Au contraire, dans trois dossiers, on découvre que les personnes décédées avaient déjà occupé deux emplois à la fois. Dans un dossier, le "double emploi" se reproduit à trois reprises et dure un mois chaque fois. Dans les deux autres dossiers qui font mention de la chose, le "double emploi" survient à une ou plusieurs reprises et pour des périodes de quelques jours à quelques semaines.

On constate également que plusieurs de ces hommes passent constamment d'une spécialité à l'autre. L'un se décrit au départ comme apte au "travail général", mais il occupe par la suite des emplois de plombier et de mécanicien en tuyauterie. Un autre débute comme plombier, puis devient peintre et tente ensuite de s'engager comme moniteur d'acier de structure.

Des huit travailleurs tués dans cet accident, aucun n'avait passé deux mois sur le chantier du mont Wright. Deux d'entre eux étaient même arrivés de la veille. Tous, cependant, travaillaient, de l'aveu même des inspecteurs chargés de surveiller l'application des normes de sécurité sur le chantier, dans des conditions dangereuses. Certains esprits tordus répliqueront sans doute que ces ouvriers n'avaient qu'à refuser de semblables conditions de travail. Ceux-là, il faudra probablement les inviter à relire le démoralisant portrait que nous livrent les dossiers de ces hommes. Quand le chômage

devient un risque de tous les jours, quand les emplois sont si rares et si incertains qu'on préfère en prendre deux à la fois au cas où les vaches maigres reviendraient trop vite, quand on consent, dans la force de l'âge et en dépit des liens familiaux, à s'exiler au mont Wright, on ne discute plus le travail qui se présente. On ne le discute plus, même si l'on risque d'en crever.

En juillet, en septembre et en octobre, les inspecteurs de la Commission de l'industrie de la construction avaient déjà pris conscience des conditions de travail dangereuses qui prévalaient sur ce chantier. Des avis avaient été adressés à au moins des sous-traitants qui travaillaient à cet endroit pour le compte de la Québec Cartier Mining. Dans seulement deux cas, les inspecteurs se sont préoccupés de retourner sur les lieux pour y constater l'effet de leurs remontrances.

Il importe de comprendre dans quelle perspective la CIC effectue son travail. En octobre dernier, dans un rapport préliminaire, elle déclarait: "Notre approche initiale à l'égard des employeurs et des salariés a donc été de les renseigner sur la façon de travailler conformément aux normes de sécurité afin que les avis d'infractions produisent des effets positifs". Tous tomberont d'accord avec une aussi suave pédagogie à la seule condition qu'elle s'avère efficace. Or, la CIC oeuvre depuis assez longtemps dans ce secteur pour savoir que les conseils amicaux et même les plus sévères mises en garde demeurent sans effet à moins qu'une action judiciaire ne vienne bousculer les consciences trop coriaces.

Dans le cas du mont Wright, la CIC est forcée de reconnaître elle-même que la persuasion n'a pas suffi. En effet, le 20 novembre, soit trois jours après la tragédie, la CIC recommandait à son procureur d'instituer des poursuites légales contre trois des entreprises déjà blâmées à l'occasion des visites antérieures. A elle seule, l'entreprise Mannix Québec Limitée et Associés fait l'objet de onze griefs. Cette décision de recourir aux tribunaux constituait, de la part de la CIC, la seule de cette nature depuis le 13 octobre, date à laquelle la CIC avait déjà pourtant en mains des plaintes de ses inspecteurs à propos du chantier du mont Wright. Pour avoir attendu bien inutilement, la CIC doit prendre aujourd'hui sa part de blâme.

On ne doit cependant pas s'attendre à ce que la sécurité sur les chantiers de construction devienne jamais une préoccupation prioritaire de la part de la CIC. On peut, en d'autres termes, inciter la CIC à plus de sévérité, mais on doit surtout constater que

le problème de la sécurité sur les chantiers de construction devra un jour ou l'autre revenir carrément sur la table du ministre du Travail. Ce jour-là, espérons que le titulaire du poste aura le courage d'assumer la responsabilité du règlement et qu'il ne cherchera pas à abdiquer son rôle en faveur d'une CIC docile et passablement naïve.

Les mesures de sécurité entraînent des dépenses et nul entrepreneur n'aime à réduire son bénéfice pour le seul plaisir de poser des rampes ou des murs protecteurs. Dès lors, une commission dont la moitié des membres viennent des entreprises de construction va naturellement tout faire pour éviter que l'industrie engouffre des sommes considérables dans la sécurité et pour éviter que des entrepreneurs soient traduits devant les tribunaux. Il faut être ou terriblement naïf ou simplement ministre du Travail pour s'imaginer qu'une telle commission bipartite va vraiment pousser la sévérité à un niveau souhaitable. La seule solution consiste, pour des motifs évidents, à confier à des inspecteurs rémunérés par l'Etat la tâche de visiter les chantiers, de ramener les entrepreneurs à la raison et de traduire les récalcitrants devant les tribunaux. Attendre la mort d'une autre dizaine de travailleurs n'ajoutera rien aux réflexions que le gouvernement peut faire aujourd'hui.

Et pour que la sécurité devienne vraiment une préoccupation des entrepreneurs, il faudra également que la Commission des accidents du travail (CAT) permette toujours aux accidentés de choisir entre le recours à la Commission et la poursuite devant les tribunaux.

M. Cournoyer devrait donc faire la source d'oreille quand la CIC lui demande d'accroître encore ses responsabilités. Il devrait donc ignorer ce que la CIC lui écrivait le 16 octobre: "Enfin, il nous semble nécessaire d'éviter toute duplication, toute procédure trop lourde qui implique des retards et des malentendus, et de fournir à la CIC l'entière responsabilité de la surveillance de l'application des normes de sécurité sur les chantiers de construction". Bien au contraire, M. Cournoyer devrait étudier de près la possibilité de remettre la sécurité des travailleurs entre les mains de ceux qui ont été élus pour l'assurer. De toute urgence, M. Cournoyer doit reprendre en mains ce que la CIC n'a ni le goût ni la vocation de faire.

En présentant la loi 15 cette année, M. Cournoyer empêchait les travailleurs de se battre entre eux. Il doit aujourd'hui se rendre compte que les ouvriers sont plus menacés par l'incurie criminelle de certains que par les rivalités intersyndicales.

Laurent LAPLANTE



Les ministres ont été choisis avec soins

Lettre à M. Robert Bourassa

Faut-il financer la baie James en surtaxant les clients de l'Hydro?

Voici le texte intégral de la lettre que le "Comité pour la défense de la baie James" a adressée le 23 novembre 1972, au premier ministre de la province de Québec, M. Robert Bourassa, lettre dans laquelle le Comité presse de nouveau le premier ministre d'ordonner une enquête publique et complète sur la rentabilité du projet d'aménagement de la baie James.

"Monsieur le premier ministre,

Le Comité pour la défense de la baie James juge opportun de réitérer avec insistance sa demande que soit instituée une enquête complète sur le coût et les avantages probables de l'aménagement de la baie James, et de réclamer que tout travail d'aménagement cesse jusqu'à ce que le peuple québécois ait été saisi de tous les renseignements utiles et ait eu le moyen de juger d'une entreprise qui concerne d'une manière aussi extraordinaire l'intérêt public, puisque les travaux entraîneront une dépense d'au moins \$6 millions.

Le Comité estime que le gouvernement de Québec agit avec la plus grande légèreté en passant à l'exécution du projet sans avoir au préalable indiqué aux contribuables:

● Qui supportera l'énorme dépense qu'entraîne cette entreprise.

● Qui en retirera le profit.

Nous avons déjà souvent exprimé la crainte que l'énorme coût de cette entreprise ne retombe à la charge du peuple sous forme d'augmentation des impôts et du prix de l'énergie hydro-électrique. Nous sommes informés qu'aucun accord actuellement ne pourvoit à un apport de capitaux étrangers, et que rien n'annonce des subsides fédéraux. Le 22 septembre encore M. Robert Boyd affirmait: "Québec est capable seul de financer le projet..."

L'intention que l'Hydro-Québec a proclamée cette semaine de proposer une hausse du tarif de l'électricité à domicile de 9,3% pour 1973, suivie de hausses de 6,8% pour 1974 et 6,5% pour 1975, outre des hausses du tarif des usagers industriels de 4,7% en moyenne par an, d'ici 1975, hausses que l'industrie fera sans doute payer à sa clientèle, constitue la preuve irréfutable que les craintes que nous exprimions étaient parfaitement fondées. Nous atti-

rons votre attention sur ce que le motif allégué pour les hausses projetées découle clairement la nécessité de recueillir des fonds pour l'aménagement de la baie James. L'information que le *Montreal Star* du 22 novembre a publiée à ce sujet a été démentie, mais elle ne surprend nullement si l'on tient compte de réalités économiques qui, elles, ne peuvent être niées, et le démenti donne forcément prise aux plus graves soupçons.

Quoi qu'il en soit du démenti, nous prenons grand soin de relever que si l'Hydro-Québec obtient les hausses de tarif qu'elle propose, celles-ci lui vaudront une augmentation de revenu de \$190 millions. Or cette somme ne représente que 3% des \$6 milliards que doit coûter l'aménagement de la baie James!

Nous affirmons que vous avez le devoir d'exposer au peuple québécois qu'il peut s'attendre, dans les années à venir, à payer en augmentations d'impôt, de tarifs d'électricité et de prix d'autres biens et services, au moins 30 fois la somme de \$190 millions que les hausses de tarif proposées actuellement sont destinées à rapporter, plus les intérêts.

C'est le devoir du gouvernement d'expliquer, s'il le peut, pourquoi l'aménagement de la baie James constitue le moyen le plus avantageux d'assurer pour l'avenir l'électricité nécessaire à l'usage domestique.

Nous vous avertissons que ce projet va aboutir à la catastrophe. Lorsque le fardeau fiscal du peuple québécois sera devenu insupportable, les financiers étrangers, invités ou non, pourront intervenir et dicter les conditions auxquelles ils consentiront des prêts dont la province aura absolument besoin à ce moment; c'est à leurs conditions qu'ils pourront consentir les avances nécessaires, et même obtenir que l'électricité de Québec soit à leur disposition en vertu de contrats à longue échéance, le tout évidemment coûtant très cher aux contribuables de Québec.

Cette entreprise peut avoir pour résultat final que l'électricité soit exportée aux Etats-Unis en vertu de contrats à long terme, à des prix fortement subventionnés par les contribuables et les consommateurs québécois.

Comme projet de création d'emplois, l'entreprise de la

baie James est évidemment absurde, puisque ses auteurs proposent de créer, au maximum, 20.000 emplois temporaires, au prix scandaleux, du point de vue économique, d'environ \$300.000 par emploi.

Comme l'entreprise vise, à long terme, "à ouvrir le Nord", nous avons le droit de savoir à qui elle profitera. Est-ce que ce sera le peuple de Québec? Ou sera-ce plutôt des capitalistes étrangers, désireux d'exploiter les métaux, le gaz, le pétrole de la région pour satisfaire aux besoins futurs des Etats-Unis?

Nous exposons respectueusement que si le gouvernement de Québec possède la réponse probante aux questions qui précèdent, le peuple a le droit de la connaître. Nous affirmons que la brume de secret et d'ambiguïté qui entoure le projet d'aménagement de la baie James depuis que vous l'avez annoncé en avril 1971, est intolérable, d'autant plus que des organismes d'Etat chargés d'exécuter le projet dépensent l'argent des citoyens, ou l'argent provenant d'emprunts garantis par le crédit du gouvernement de Québec.

L'entreprise va surcharger Québec d'une dette qui rendra encore plus difficile d'emprunter pour le logement, l'instruction publique, les transports et l'urbanisme, la santé publique, le traitement des eaux usées, enfin les pressants besoins de notre société.

Nous savons que vous avez démenti l'information d'après laquelle l'Hydro-Québec a l'intention de proposer le relèvement des tarifs d'électricité. Nous demandons que votre gouvernement, afin de dissiper toute équivoque et de rendre publics les faits, charge l'Assemblée nationale d'une enquête publique, l'Assemblée ayant le pouvoir d'assigner à comparaître tous les responsables, d'entendre les représentations des associations de citoyens. Les audiences seraient ouvertes à la presse, sans restrictions.

Le peuple de Québec, qui paiera le coût de cette entreprise, a le droit de savoir si les sacrifices qui vont lui être imposés sont nécessaires; jusqu'où s'étendront ces sacrifices; enfin, si ceux qui paient le prix seront aussi ceux qui retireront les avantages.

Yvon BERNIER

Québec, le 23 novembre 1972.

bloc-notes

Un Ordre qui prête à réflexion

Certains n'auront vu qu'une coquetterie d'artiste dans la décision de Geneviève Bujold et Claude Jutra de refuser l'Ordre du Canada. Cette comédienne et ce metteur en scène n'ont pourtant pas besoin de la clique nationaliste pour faire mousser leur carrière; et s'il suffisait de prendre le large pour appréhender la question québécoise par le gros bout de la lunette fédéraliste, l'audience que madame Bujold et monsieur Jutra se sont assurés à l'étranger aurait dû leur faire découvrir les mérites du Canada.

Le Gouverneur général a donc voulu signaler la réussite exceptionnelle de deux Québécois dans le domaine du cinéma. Personne n'aurait pu reprocher à Geneviève Bujold et Claude Jutra d'accepter l'honneur que le Canada, par l'entremise du chef de l'Etat, a voulu leur faire. Mais ces deux artistes ont cru devoir refuser cet honneur; et à travers les motifs que l'une et

l'autre invoquent, il convient de s'interroger sur la signification politique de leur geste.

De toute évidence, l'état d'infériorité économique, politique et culturelle de la collectivité canadienne-française n'a pas été un obstacle insurmontable pour madame Bujold et monsieur Jutra: pas plus qu'il ne l'a été ou ne le sera jamais pour les individus doués d'une volonté ou de talents sortant de l'ordinaire, ou encore favorisés par la fortune. De prime abord, la réussite de ces deux artistes paraît donc confirmer la validité du schéma de promotion individuelle qui, dans l'optique de M. Trudeau et de ses disciples, suffira à "résoudre" en longue période, le problème québécois.

Mais les collectivités ne sont pas composées seulement d'êtres exceptionnels. En conséquence, l'épaullement et la réussite de la majorité qui forme "l'honnête moyenne" de toute société sont largement tributaires des institutions sociales qui encadrent leur existence. Au Canada français, l'efficacité de ces institutions est lourdement grevée, entre autres, par les rapports de domination que l'histoire a forgés entre les deux nations du pays. En refusant le titre d'officier de l'Ordre du Canada, Geneviève Bujold et Claude Jutra nous ont opportunément rappelé

cette réalité profonde: il faut leur en savoir gré.

Il convient de dénoncer, au passage, la procédure utilisée par le Gouverneur général pour décerner l'Ordre du Canada et qui, en cherchant ostensiblement à dépolitiser cette décoration, lui confère un caractère politique assez détestable.

Le mérite que le chef de l'Etat veut reconnaître à une personne, n'a rien à voir, en principe, avec les divers motifs que peut avoir cette personne de refuser cet honneur. Cela étant, pourquoi le Gouverneur général pressent-il ceux qui refusent cette décoration? Rehausse-t-il vraiment son prestige en refusant à ceux qui lui veulent décorer la faculté de refuser de l'être?

Aussi longtemps que subsistera l'aliénation économique, politique et culturelle des Canadiens français, aussi longtemps que durera la remise en question de leur allégeance envers l'Etat canadien que cette aliénation provoque chez bon nombre d'entre eux, il est fatal que plusieurs méritants refusent d'être décorés par le Gouverneur général. Même la, l'Ordre du Canada pourrait être utile, si l'on permettait à ceux qui refusent d'en être de rendre témoignage de la réalité canadienne et, ainsi de contribuer peut-être à modifier cette réalité.

Claude LEMELIN

Vers l'indépendance des colonies portugaises

Le Conseil de sécurité des Nations unies vient d'inviter le Portugal à préparer l'indépendance de

propos d'actualité

Les politiciens et hommes d'affaire du Canada étaient convaincus que la "relation unique" existant entre le Canada et les Etats-Unis permettrait de développer librement le commerce entre les deux pays sans risque "d'accidents" de ce genre. Les politiciens et industriels américains le pensaient probablement aussi. Cette conviction est maintenant remise en question.

(Jean-Luc Pépin, ministre de l'Industrie et du Commerce, Montebello, 18 octobre 1971).

Quels que soient les pays où des formes de violence se produisent — et sur ce point, le nôtre n'en est peut-être pas exempt! — elles doivent être déplorées, réprochées et dénoncées au nom des droits de l'homme et de l'enseignement de l'Evangile.

(Lettre des évêques du Canada aux évêques du Brésil, 4 septembre 1970)

"Aucun Américain ne doit payer ni recevoir plus ou moins que son dû."

George McGovern, candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis, au cours de sa campagne.

"Nous n'avons rien à attendre, si nous voulons nous élever à une meilleure compréhension de nos problèmes, d'un leadership qui fait des aspirants au pouvoir des êtres dépendants des fabricants d'images et des annonces commerciales à la télévision. Nous n'avons rien à attendre des intrigues de coulis, des jeux de pouvoir, des coalitions fondées uniquement sur l'intérêt, ou encore de ces ajustements de tir incessants qui voudraient que chaque politique soit calquée sur les toutes dernières variations du sentiment populaire."

George McGovern, 18 janvier 1972

Le remue-cabinet

Les ministres qui seront nommés aujourd'hui à Ottawa n'en savent rien. Avec sa timidité habituelle et son goût espigole du secret, le premier ministre s'est consulté tout seul et n'a point tâté ses ministres ou ministères: à ceux qu'il aura choisis, il flanquera leurs portefeuilles en pleine face.

Avec M. Trudeau, on vit de suspense en suspense, trois en quelques mois. Le premier, c'était la date des élections; le deuxième, c'était de savoir s'il allait se faire battre.

Faire attendre le monde jusqu'au dernier moment, c'est cruel: il y a peut-être des députés qui ne tiennent pas à être ministres, ils vont être traumatisés aujourd'hui en apprenant qu'ils le sont. Prenez M. Mackasey: il n'a pas pu tenir le coup et il a démissionné avant même d'être nommé — ou pas.

S'il n'est pas mauvais que M. Trudeau se constitue un cabinet, il n'est pas nécessaire qu'il le fasse: les ministres, qu'il est parfois obligé d'éconter, lui font perdre un temps précieux, qu'il pourrait consacrer comme d'habitude à ne rien faire de spécial.

Enfin, pour le principe, il lui faut un cabinet, et celui dont il révélera

la composition ne causera sans doute pas de surprise — sauf chez les ministres qui ne veulent pas l'être, et les ministères qui le resteront.

Il y a pourtant de bonnes nominations que M. Trudeau aurait pu se permettre. M. Otto Lang avait plus ou moins sondé le NPD: même s'il a promis qu'il ne le ferait plus jamais, il va peut-être le regretter aujourd'hui. N'empêche que M. Trudeau pourrait faire une bonne blague au NPD en nommant ministres deux ou trois de ses députés: ils auraient beau protester et démissionner aussitôt, le mal serait fait et le NPD, rongé de l'intérieur par la suspicion, serait drôlement handicapé.

Il y a M. Jean-Luc Pépin, auquel M. Trudeau, l'autre jour, a donné avec insistance le titre d'"ex-ministre". Il est récupérable: il n'y aurait qu'à lui "ouvrir" un comté sûr, par exemple Mont-Royal.

Enfin, M. Trudeau pourrait démantibuler l'opposition conservatrice en glissant le portefeuille de la Justice à M. Claude Wagner, qui ne le refuserait pas, n'étant pas exactement ce qu'on appelle un homme de parti.

Carl DUBUC

lettres au DEVOIR

Les ancêtres des Récréants

Présenter les Récréants, l'essai de Jean-Marie Poupart sur le roman policier, comme "la seule étude qui soit disponible sur le sujet en langue française", c'est un peu gros (...). Ne vous en désolez, monsieur Poupart a eu des prédécesseurs dans ce domaine qui demeurent, il est vrai, le parent pauvre des études littéraires.

Voici quelques titres d'ouvrages que pourront consulter les lecteurs des Récréants, si ce petit livre ne devait pas satisfaire complètement leur curiosité: Régis Messac, *Le "Detective Novel"* et

l'influence de la pensée scientifique (1929); François Fosca, *Raisons d'aimer les romans policiers* (1964); Serge Radine, *Quelques aspects du roman policier psychologique* (1960); Boileau Narcejac, *Le Roman policier* (1964); Fereydon Hoveyda, *Histoire du roman policier* (1967); Jean-Jacques Tourteau, *D'Arsène Lupin à San Antonio* (1970). Tous ces ouvrages sont "disponibles (...) en langue française", sauf l'étude de Régis Messac.

En outre, il existe des registres, des comptes rendus, des

préfaces, des articles étoffés, etc., que l'on doit à des écrivains aussi différents que Roger Martin du Gard, André Gide, Paul Morand, Jean Cocteau, etc. Pour le seul Georges Simenon, par exemple, il y a une bonne demi-douzaine d'ouvrages, sans compter les articles, les interviews, etc., qu'ont publiés les grands magazines, les revues spécialisées, voire les journaux (...).

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Troisième: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. À l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Édition du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

Après les accords du Vietnam

La contribution du Canada au rétablissement de la paix

par ALBERT LEGAULT

professeur à l'université Laval

Depuis quelques semaines déjà, la participation du Canada, de l'Indonésie, de la Hongrie, et de la Pologne à un organisme de surveillance de la paix en Indochine a fait l'objet d'un accord de principe entre Washington et les gouvernements intéressés. Au moment où la plupart des chancelleries occidentales — dont le Canada au premier plan — s'interrogent sur le rôle et les fonctions qui pourraient être attribués à une commission de surveillance, il n'est pas inutile de rappeler l'histoire et la pratique des Nations unies en matière de maintien de la paix. Nous verrons ensuite quels sont les principaux problèmes auxquels devra faire face une commission internationale de contrôle au Vietnam.

La pratique des Nations unies

Selon la pratique des Nations unies, le maintien de la paix s'entend de toute opération qui, par la mise sur pied d'une "présence" internationale militaire ou para-militaire, est destinée à faciliter le rétablissement de la paix. Parmi les tâches assumées dans le passé par les forces de maintien de la paix, notons: la surveillance exercée de part et d'autre des frontières, la surveillance de cessez-le-feu, les missions d'enquête en cas de plainte d'ingérence étrangère dans les affaires intérieures d'un Etat, et le maintien de l'ordre.

Les Nations unies sont ainsi intervenues en Grèce en 1947 (la commission spéciale des Balkans), et au Liban en 1958, principalement pour faire enquête sur la situation intérieure de ces pays qui prétendaient tous deux qu'ils faisaient l'objet d'ingérences étrangères. En revanche, l'opération des Nations unies au Congo en 1960, ainsi qu'à Chypre en 1964, visait avant tout à maintenir l'ordre public à l'intérieur de ces deux pays. Quant aux opérations qui ont eu lieu en Palestine en 1949, aux Indes et au Pakistan en 1948 et en 1965, à Suez en 1956, au Yémen en 1963, de nouveau à Suez, en 1967, au lendemain de la guerre des Six jours, elles consistaient principalement en des organismes d'interposition aux frontières, avec mission principale d'assurer la surveillance des cessez-le-feu.

Au lendemain de l'expédition militaire franco-britannique à Suez en 1956, le secrétaire général des Nations unies de l'époque, Dag Hammarskjöld, avait défini les principes directeurs qui devaient présider au fonctionnement de la Force d'urgence des Nations unies (F.U.N.U. ou UNEF en anglais). Ceux-ci, à peu de nuances près,

sont toujours en vigueur. Ils peuvent être résumés en peu de mots:

- 1) La Force ne peut opérer sur le territoire d'un Etat sans le consentement de l'Etat-hôte;
- 2) L'Organisation seule décide de la composition de la Force tout en tenant compte des desiderata de l'Etat-hôte;
- 3) La Force doit disposer de sa liberté de mouvement à l'intérieur des zones d'opérations qui lui sont assignées;
- 4) La Force doit disposer du droit de légitime défense; et
- 5) Les grandes puissances ne peuvent fournir des contingents à la Force.

Ces principes, si simples soient-ils, ne vont pas sans difficultés. Ainsi, c'est parce que l'Egypte seule avait donné son accord à la mise sur pied d'une force de surveillance de cessez-le-feu en 1956 que l'ONU dut procéder à son retrait onze ans plus tard, c'est-à-dire en 1967, une fois que l'Egypte eut décidé de retirer son consentement à la présence de cette Force. Les événements auraient peut-être connu une tournure différente si Israël, en 1956, n'avait pas apposé son veto à la mise sur place de la F.U.N.U. sur son territoire.

Il suffit également de rappeler l'histoire de l'opération des Nations unies au Congo pour se rendre compte qu'un droit de liberté de mouvement et de légitime défense peut à tout instant être invoqué pour justifier des opérations militaires à caractère politique. L'ONU (Opération des Nations unies au Congo), bien sûr, constitue une exception dans l'histoire du maintien de la paix. Il n'en reste pas moins qu'elle a contribué à plonger l'ONU dans une crise institutionnelle et financière sans précédent.

La volonté, enfin, d'exclure les grandes puissances de ces opérations reflète tout simplement la philosophie du main-

tien de la paix; c'est précisément parce qu'il s'agit la plupart du temps de mettre le conflit à l'abri des péripéties de la "guerre froide" qu'on a fait appel à des contingents de pays moyens ou petits. Une exception, qui tient essentiellement à des considérations historiques, est la participation de la Grande-Bretagne à la Force des Nations unies à Chypre. Ce principe explique également dans une large mesure que ce soient les pays Scandinaves, avec le Canada en tête, qui aient participé le plus fréquemment aux forces de maintien de la paix de l'ONU.

La position du Canada

La position canadienne en ce qui concerne sa participation à un organisme de surveillance au Vietnam a été précisée le 2 novembre dernier par M. Mitchell Sharp. Celui-ci a accepté que les 19 membres canadiens qui font partie de la commission internationale de contrôle — mise sur pied en 1954 et mise en sommeil au cours des dernières années — puissent assumer, sur une base intérimaire, des fonctions de surveillance d'un cessez-le-feu.

On sait, d'autre part, selon l'accord en neuf points rendu public par les autorités nord-vietnamiennes et qui, au moment d'écrire ces lignes, ferait toujours l'objet de négociations à Paris, qu'une conférence internationale doit être convoquée un mois après la signature de l'accord, le cessez-le-feu devant être réalisé 24 heures plus tard. C'est donc dire que "la période initiale" dont fait état le ministre canadien des affaires étrangères, pourrait s'étendre sur un mois, encore qu'aucune spécification de temps n'ait été mentionnée.

Ce n'est d'ailleurs qu'à l'issue de la convocation de la conférence internationale qu'il sera possible de connaître le mandat précis qui sera confié à la nouvelle commission de contrôle internationale aujourd'hui envisagée.

Le Canada, pour autant, n'a pas écarté l'hypothèse d'une participation à long terme. Ce qu'a déclaré, en fait, M. Mitchell Sharp, c'est que le Canada envisage sérieusement de contribuer à la paix au Vietnam dans la mesure où l'opération pourra se solder par un

succès. Or, en ce domaine, il est bien évident que tout dépendra de la volonté politique des parties de respecter les accords. C'est cette incertitude générale sur l'évolution de la situation au Vietnam qui explique, pour l'instant, les réticences canadiennes à s'engager fermement.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que plusieurs fonctionnaires aussi bien au ministère des Affaires étrangères qu'à la Défense éprouvent des sentiments mêlés quant à une éventuelle participation canadienne. Les experts feront valoir, de leur côté, que le Canada s'est acquis à juste titre une réputation fort honorable de "peace-keeper" international.

A la vérité, sur la cinquantaine de pays qui ont participé dans le passé à des opérations de maintien de la paix, le Canada vient au premier rang. De par leur expérience, leur entraînement et leur neutralité, les forces armées canadiennes sont peut-être celles qui sont encore les plus compétentes pour répondre aux exigences de la situation. On peut également ressentir un certain orgueil national à la pensée que de tous les pays actuellement proposés pour participer à cette commission de contrôle le Canada soit le seul pays occidental (à moins que la France, comme il en a été question, décide d'y participer à la dernière minute).

Et à tout prendre, si le Canada entend vraiment contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, le règlement du conflit vietnamien n'est-il pas pour lui une occasion unique pour joindre le geste à la parole? D'autres, au contraire, rétorqueront que là n'est pas le problème puisqu'il s'agit de savoir si les accords seront respectés. En cas de violation systématique ou de reprise des hostilités, il est fort à craindre que la commission de contrôle soit rapidement dépassée par les événements. Pourquoi donc investir tant d'efforts dans une aventure lointaine dont le succès est à l'avance moins que plus assuré? Les plus pessimistes iront même jusqu'à dire que la convocation de la conférence internationale n'est qu'une façon fort élégante d'enterrer une défaite américaine au Vietnam, le Sud-Vietnam étant appelé tôt ou tard à passer sous le contrôle de Hanoi.

Sur cette question, il faut bien l'avouer, nous ne pouvons que renvoyer dos à dos les partisans et adversaires d'une action canadienne. Les prophètes de malheur ont beau jeu, car comment croire à l'institution d'une véritable paix dans une région depuis 25 ans éprouvée par la guerre et son sombre cortège de souvenirs sanglants, alors même qu'on s'emploie de part et d'autre à reconstituer les arsenaux militaires des parties respectives avant que n'intervienne le cessez-le-feu? Les Etats-Unis ne commettent-ils pas l'erreur fondamentale de vouloir appliquer au Vietnam une politique d'équilibre des forces qui a du moins jusqu'à maintenant réussi tant bien que mal au Moyen-Orient, alors que la lutte au Vietnam est avant tout psychologique et que l'insaisissable "ennemi" rôde de partout à l'intérieur?

Les espoirs de paix, d'autre part, ne valent-ils pas qu'on s'y accroche fermement? La coexistence pacifique aujourd'hui établie entre les ennemis jurés d'hier serait-elle inapplicable dans des régions habitées par des peuples de même couleur, de même nationalité, de même religion, mais d'idéologies différentes? La loi de la raison indique ici que la paix vaut bien d'être tentée, d'autant que les efforts matériels qu'il faudra y consentir représentent une infime partie des ef-

forts mis en oeuvre pour tenter de l'obtenir par des moyens militaires.

La politique n'a cependant jamais été régie par des considérations morales. C'est donc dans le but d'obtenir certaines assurances des Etats-Unis, qui sont encore la partie probablement la mieux informée sur les perspectives d'une paix durable en Indochine, que s'est rendu le week-end dernier M. Mitchell Sharp à Washington. Il est certain qu'aucune décision finale ne sera officiellement annoncée à l'issue de cette rencontre.

D'autres réunions ultérieures, par ailleurs, sont prévues. On sait toutefois d'ores et déjà que plusieurs points déjà contenus dans la déclaration gouvernementale canadienne du 2 novembre ont fait l'objet de discussions. Ainsi, M. Mitchell Sharp, a posé comme condition que la participation canadienne soit acceptée par les "parties" impliquées dans le conflit vietnamien, c'est-à-dire par le Nord-Vietnam, les Etats-Unis, et les "deux gouvernements" (Saigon et le FNL) du Sud-Vietnam.

Ce principe, nous l'avons vu, revient à reprendre les dispositions fondamentales qui ont servi à la mise sur pied des forces de paix dans le passé: obtenir le consentement des parties intéressées. En deuxième lieu, on a rappelé ce que l'on savait déjà, c'est-à-dire que la commission de contrôle relèverait de la conférence internationale qui siègera probablement à Paris et dont la composition sera sans doute formée par les pays suivants: les Etats-Unis, la Russie, la Chine, la France, la Grande-Bretagne, le Nord-Vietnam, le Sud-Vietnam, le G.R.P., la Pologne, le Canada, la Hongrie, et les Nations unies dans la personne de son secrétaire général, M. Kurt Waldheim.

Le Canada, pour sa part, enfin, aimerait bien que la liberté d'action de la commission de contrôle soit parfaitement garantie, ce qui dépendra, dans une large mesure, des fonctions politiques qui seront assumées par cette commission. Quoi qu'il en soit, Ottawa espère que les autres pays qui feront partie de la commission de contrôle se rallieront à ces conditions et qu'elles seront également acceptées par les parties intéressées.

La composition de la commission

A moins d'événements de dernière heure, il semble bien que la commission de contrôle internationale sera composée de deux pays socialistes, la Pologne, déjà membre de l'ancienne commission de contrôle établie en 1974 (1), et la Hongrie, un nouveau venu en matière de maintien de la paix; d'un pays asiatique, l'Indonésie, qui n'est pas trop malheureuse de pouvoir affirmer sa vocation dans cette région du monde, et d'un pays occidental, le Canada. Les tendances politiques ainsi représentées au sein de la commission internationale, sans être parfaitement équilibrées, ont au moins l'avantage d'éviter l'ancien problème de la triade dont a trop souffert l'ancienne commission, et

de ne pas être mutuellement incompatibles.

Il est probable, en ce domaine, que la Chine aurait bien aimé que la France participe à cette commission, ne serait-ce que pour contrer l'influence par trop soviétique qu'elle pourrait déceler à l'intérieur de cet organisme. Il reste toutefois qu'il n'est pas dit que les membres de la commission se comporteront comme les derniers guerriers de la guerre froide et il y a tout lieu de croire, au contraire, que les pays participants feront passer le principe de la neutralité, essentiel aux missions de surveillance, avant les considérations d'intérêt national.

On ignore, pour l'instant, la procédure qui présidera aux décisions de la commission. Chose certaine, le Canada ne semble guère prêt à accepter, s'il faut en croire ses déclarations, le principe du droit

de veto. Il est probable que la question fera l'objet d'après discussions au sein de la conférence de Paris.

Quant au nombre du personnel qui sera mis à la disposition de la commission, des dépêches en date d'il y a un mois ont avancé le chiffre de 5.000 soldats, ou observateurs. Des informations récentes ont fait état d'un chiffre plus modeste: c'est entre 2.000 et 4.000 membres que serait évalué le personnel militaire qu'il serait souhaitable d'affecter au service de la commission de contrôle. Quel que soit le chiffre avancé, on peut considérer comme point de départ que le Canada acceptera de fournir des contingents, d'officiers pour la plupart, dans une proportion d'un quart du total à constituer, si la commission de contrôle est effectivement établie sur une base quadripartite.

Il est probable que le Canada

acceptera également de défrayer les coûts d'entretien de personnel affecté à la commission, mais qu'il réclamera, soit aux Nations unies, soit aux pays membres de la conférence de Paris, ou soit encore aux deux organismes à la fois sur la base d'un calcul à définir, le remboursement des frais de dépenses pour le transport des troupes. Si la générosité du Canada devait aller jusqu'à imputer à son propre budget le coût du transport de ses effectifs — ce qui pour l'instant semble plus improbable que probable —, il est certain, en revanche, que les frais d'infrastructure et d'opération de la commission de contrôle devront être supportés par les pays qui siègeront à la conférence de Paris, formule qui n'exclut pas, par ailleurs, des contributions volontaires en provenance des pays membres des Nations unies.

Suite à la page 11



RÉNOVATIONS?

**ÉCONOMISEZ DE 25% À 50%
NOUS NE FAISONS PAS DE RÉNOVATIONS...
ÉVITEZ LES COÛTS EXCESSIFS ET L'EXPLOITATION
NOUS PLANIFIONS LES TRAVAUX POUR VOUS!**

Pour consultation gratuite:

376-0882

Fournissons:

PLANS - DEVIS - QUANTITÉ ET QUALITÉ
DE MATÉRIAUX REQUIS - PERSPECTIVES ET
CONSEILS ADEQUATS

**SERVICE PROFESSIONNEL
DE PLANIFICATION**

4506, Denis Papin, Montréal 456, Qué.

Regency de Birks

le meilleur plaqué argent
du Canada

C'est un cadeau idéal pour une grande occasion. C'est un cadeau qui exprime votre haute estime pour une personne qui saura apprécier ou qui a toujours désiré un service à thé et à café comme celui-ci.

En Regency de Birks, le meilleur plaqué argent du Canada, service de 4 pièces (cafetière et théière, pot à crème et sucrier) gravé à la main au motif Ashley, \$295. Le plateau Chippendale gravé en relief, 22" de long, \$150.

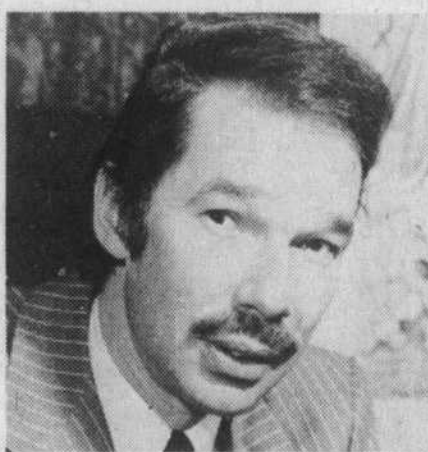
**BIRKS
JOAILLIERS**

Ne croyez pas aux miracles

De nombreuses affections guettent la plus belle des parures. Le seul conseil valable que nous puissions donner, en cas de problèmes capillaires, est de ne jamais reporter la décision de se faire suivre par un spécialiste. Trop souvent il arrive que la personne atteinte se contente de conseils d'amis ou de voisins. Elle utilise des lotions anti-écœu ou anti-cela qui peuvent causer une détérioration plus qu'importante. Avant d'appliquer un remède, il est indispensable de déterminer l'infection en cause. Ne vous adressez pas à n'importe qui: ne croyez pas aux miracles et aux fausses promesses.

Après de nombreuses années d'expérience dans le domaine capillaire, de contacts permanents avec les personnes qui lui accordent leur confiance, que peut conclure le CENTRE CAPILLAIRE PIERRE des différentes difficultés rencontrées, des réussites obtenues parfois des échecs subis? Quelles sont les espérances qu'on peut attendre?

Il est difficile de tirer des conclusions concrètes dont chacun pourrait tirer une panacée pour éviter dans l'avenir des problèmes capillaires: Le public perd très souvent de vue que la chevelure n'est pas uniquement un



élément décoratif, mais au contraire une partie intégrante du corps humain qui est régie par de nombreuses lois complexes.

Jugez par vous-même avant de suivre des conseils qui peuvent s'avérer erronés. Prenez donc rendez-vous au CENTRE CAPILLAIRE PIERRE. Nos trichologues pourront vous conseiller.

Raymond Pierre
TRICHOLOGUE



Centre Capillaire Pierre

EDIFICE
PLACE
CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri - Mardi au vendredi: 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi: 10h. a.m. à 4h. p.m.

Un ouvrage publié sous la direction de la Pastorale du Tourisme de la Conférence Catholique Canadienne

LE TOURISME

LE FAIT • SES VIRTUALITÉS CHRÉTIENNES • ÉBAUCHE D'UNE PASTORALE
Présentation de Roland Dufour 211 pages Collection "Présence" \$4.00

COLLABORATEURS:

Roland Dufour
B.M. Rusk
Arthur Haulot
Yves Mongeau
Charles-E. St-Onge

Pierre Mayrand
Michel Cloutier
Yves Mondoux
Pierre Dufresne
Michel Campbell

Hervé Gendron
Dr T.E.F. Honey
Léonce Bouchard
Pierre Arsenault
M.P. Wilkinson

Carmel Paquin
Jean-Paul Tremblay
L.-de-Gonzague Langevin
Pierre Courtemanche
Commission pontificale pour
les Migrations et le Tourisme

Office national
pour le dialogue
avec les non-
croyants

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES ET À LA LIBRAIRIE FIDES, 245 est, boul. Dorchester, Montréal 129 — Tél. 861-9621

AUX ÉDITIONS

FIDES

SERA
LANCÉ
CE SOIR...

suites
de la première
page

JÉRÔME CHOQUETTE

● un régime de surveillance grâce auquel la direction de l'agence va régulièrement et inopinément vérifier sur place si les hommes de faction accomplissent leur tâche comme il convient;

● un service de ravitaillement qui assure aux agents des repas à heures fixes.

M. Reeves tient à souligner que son agence, concurrente de Canadiana, n'a pas de contrat avec le gouvernement provincial. Il apporte son témoignage, dit-il, surtout pour réfuter les rumeurs que l'on répand sur les agences de sécurité. Ex-président du Conseil des agences de sécurité et d'investigation du Québec, il considère que les chiffres avancés dans la presse depuis quelques jours sont fatalsistes. Il est vrai que le taux établi par le ministère des travaux publics pour l'embauche d'un garde armé est fixé à \$2.85. Mais, à ce montant, il faut ajouter les nombreux frais encourus par celui qui fournit ce service. Dans l'établissement du prix horaire, il est tenu compte de la responsabilité impliquée, de l'élément de risque, de l'expérience exigée des hommes de faction, de genre de travail à accomplir, de l'équipement mis à la disposition des agents (roulottes, voitures, matériel de communication, etc.).

C'est pourquoi, dit-il, les prix peuvent varier sensiblement.

Si M. Israël Lefrançois, propriétaire de l'agence "sécurité et investigation Canadiana", consent à offrir un service aussi complet à M. Choquette pour un tel prix, c'est sans doute parce qu'il a obtenu le contrat de surveillance au Palais de justice de Montréal où le taux horaire est de \$2.50 (par homme), et non pas de \$4.25 (taux demandé pour la surveillance du domicile du ministre).

Le contrat passé entre le gouvernement et Canadiana, dans le cas de la résidence de M. Choquette, est de \$121.000 (d'avril 1972 à avril 1973). Cette somme couvre également certains services de protection assurés au ministre dans son bureau de Montréal lorsqu'il s'y trouve.

C'est la Sûreté du Québec qui a choisi l'agence Canadiana après avoir sollicité des propositions d'autres agences. Il a été jugé par M. Lucien Descent, de la Sûreté, que ces conditions étaient les meilleures.

On apprend d'autre part que les consulats généraux de quelques pays à Montréal paient de \$4.25 à \$5.15 l'heure pour louer les services d'un agent armé, avec voiture en stationnement devant le consulat ou à la résidence du consul.

De tous les membres du Cabinet, M. Choquette est le seul à profiter d'un tel régime de sécurité. À ce propos, le ministre a déjà indiqué qu'il s'en remet au jugement de la Sûreté du Québec qui, à la lumière des responsabilités particulières de M. Choquette et compte tenu des menaces qu'il reçoit fréquemment, a estimé indispensable de mettre en place un dispositif de protection aussi complet. (M. Bourassa est protégé par des agents de la SQ, à un coût horaire sensiblement supérieur).

Le ministre a aussi reconnu que M. Lefrançois joue un rôle dans le Parti libéral et recueille des fonds pour la Caisse. Mais, cela étant admis, il s'agit de savoir si cette parenté politique entraîne des frais supplémentaires pour le gouvernement. À cette question, M. Reeves répond sans hésiter que le coût est plutôt bas.

Les salaires des quelque 10.000 agents de sécurité à l'emploi des 66 agences privées de sécurité et d'investigation du Québec sont notoirement bas. M. Reeves ne cherche pas à le nier et ajoute que les agences rétribuent les employés au taux prescrit par la Commission du salaire minimum: \$1.65 pour 45 heures et temps et demi pour les heures supplémentaires (\$2.48). En moyenne, dit-il, les hommes font 56 heures par semaine et gagnent un salaire hebdomadaire de \$101.53. L'employeur acquitte les charges sociales et fournit les uniformes.

Ces taux s'appliquent aux agents non armés à leur arrivée. Mais, dit-il, dès qu'un garde est armé, son salaire horaire est aussitôt majoré d'un dollar. Chez M. Choquette, croit-il savoir, le salaire payé aux hommes de faction est d'environ \$3.00 l'heure.

Le salaire est plus élevé si l'agent a acquis une expérience ou une spécialisation particulière.

M. Reeves n'est pas opposé en principe à la création de syndicats chez les agents de sécurité, mais il fait observer que l'indépendance de gardiens syndiqués pourrait être compromise, par exemple dans un établissement industriel en cas de grève. Car il est probable que les agents suivraient le mouvement de débrayage si le personnel syndiqué de l'usine cessait le travail.

La situation, dit-il, serait évidemment différente si le gouvernement parvenait à définir les "services essentiels" à la satisfaction des employeurs et des syndicats. La protection et la sécurité offertes par les agences, dit-il, seraient, bien entendu, des services essentiels.

DUBLIN

D'autre part, les journalistes de la Radio-Télévision irlandaise, la RTE, sont en grève depuis samedi, pour protester contre l'incarcération d'un de leurs collègues. Les techniciens se sont joints à l'action.

Le journaliste incarcéré, M. Kevin O'Kelly, a été condamné à trois mois de prison pour avoir refusé de confirmer devant le tribunal que l'homme qu'il a interviewé est bien Sean MacStiofain.

L'interview en question était l'une des pièces à conviction du procès qui vient de se terminer par la condamnation de MacStiofain à six mois d'emprisonnement.

Pendant ce temps à Londres, les membres du Sinn Féin provisoire occupent depuis hier soir les bureaux londoniens de la compagnie irlandaise Aer Lingus.

Le porte-parole des manifestants a expliqué au téléphone qu'ils occupaient les locaux pour attirer l'attention du gouvernement de Dublin sur le sort de MacStiofain.

Une quarantaine de personnes ont par ailleurs été blessées par l'explosion, survenue hier dans un cinéma du centre de Dublin, au cours d'une séance de nuit.

Quatre d'entre elles ont été hospitalisées.

Selon les premières informations dont dispose la police irlandaise, l'engin avait été déposé devant une issue située à l'arrière de la salle qui était occupée par deux cents personnes au moment de l'explosion.

D'autre part, tout au long de la nuit, les fausses alertes à la bombe déclenchées par des appels téléphoniques anonymes se sont multipliées tenant constamment en alerte la police et les pompiers de Dublin.

La tension était vive également à Belfast où onze francs-tireurs ont été blessés hier soir dans le quartier de Lardoyne, au cours de l'une des plus violentes fusillades qu'ait connu Belfast depuis de longs mois. Plus de 300 coups de feu ont été tirés à la nuit tombée entre protestants et catholiques embusqués de chaque côté de Berwick Street.

La bataille avait éclaté quelques instants après la fin d'une manifestation convoquée par l'aile provisoire du Sinn Féin — expression politique de l'IRA — pour protester contre la condamnation à six mois de prison de M. Sean MacStiofain à Dublin. Au moment où les manifestants se séparaient des troubles ont éclaté et l'armée est intervenue pour rétablir l'ordre. Les soldats ont tiré des balles en caoutchouc et aussitôt les premiers coups de feu ont éclaté.

Politiquement, la condamnation de MacStiofain traduit sans aucun doute la volonté du gouvernement de M. Jack Lynch de limiter l'influence gênante des provisoires de l'IRA à Dublin. Mais les opinions des observateurs divergent sensiblement sur les raisons de l'attitude de M. Lynch, et la portée qu'il entend donner à son affrontement avec l'organisation clandestine. Certains avancent qu'il ne s'agit que du premier épisode d'une opération visant à l'élimination des provisoires, considérés comme les principaux obstacles à un règlement de la crise de l'Ulster entre Londres et Dublin.

D'autres soulignent au contraire que le chef du gouvernement de Dublin a voulu simplement fournir à Westminster un gage de sa bonne volonté en éliminant un partisan convaincu de la violence dans les six comtés du Nord, mais qu'une offensive générale contre l'IRA est exclue.

SERVICES D'URGENCE

une meilleure répartition des ressources.

Comment expliquer, a dit le ministre, que certains services d'obstétrique et de pédiatrie ne se transforment pas alors qu'on sait qu'ils sont utilisés à moins de 50% étant donné la baisse démographique subie par le Québec ces dernières années? Ne s'agit-il pas là d'exemples de mauvaise gestion, avait dit de son côté, le sous-ministre, le Dr Jacques Brunet, qui avait discuté, quelques heures plus tôt, la formule du budget global avec les administrateurs d'hôpitaux.

M. Castonguay a dit, toujours au sujet des coûts, que la publication du rapport annuel de la Régie de l'assurance-maladie qui fait état des rémunérations exagérées de certains médecins, mettaient en lumière des anomalies qui devaient être corrigées.

ASSURANCE-CHÔMAGE

année, au taux élevé de chômage causé par les politiques gouvernementales préparées par les conseillers financiers.

Il aurait même mentionné le nom, parmi ceux-ci de Simon Reisman, sous-ministre des finances.

Ces révélations du Globe ont cependant été niées par M. Mackasey qui a aussi déclaré n'avoir pas critiqué le premier ministre Trudeau comme le laissait entendre le journal.

NIXON-KISSINGER

On reconnaît au demeurant à la Maison-Blanche que les difficultés qui se sont manifestées la semaine dernière à Paris proviennent de l'insistance de M. Kissinger pour obtenir des Nord-Vietnamiens des modifications qui tiennent compte de certaines des objections de Saïgon au plan de paix publié le 26 octobre.

Mais on affirme toutefois que le président Nixon n'a pas l'intention de laisser le président Thieu opposer indéfiniment son veto à l'accord de paix que négocient les États-Unis. En prévision de la reprise des pourparlers de Paris le 4 décembre, M. Nixon, estime les observateurs, va s'efforcer de réduire les objections de son allié et une rencontre entre les deux présidents n'est pas définitivement exclue.

Dans son obstination à ne consentir qu'à une paix qui soit acceptable par les Sud-Vietnamiens, le président Nixon a l'avantage de n'avoir aucun problème d'opinion publique. Après sa réélection triomphale, un nouveau sondage Gallup est venu montrer hier que les Américains approuvent la manière dont M. Nixon cherche à mettre fin à la guerre du Vietnam dans la proportion de 59 contre 33 pour cent.

La confiance manifestée par la Maison-Blanche malgré les péripéties de la négociation est, dans une certaine mesure, justifiée par ce qui vient de se passer à Paris. L'impasse dans laquelle se sont trouvés M. Kissinger et M. Le Duc Tho n'a pas provoqué la rupture. Les Nord-Vietnamiens et les Américains sont même parvenus, avant de se séparer, à prendre date pour reprendre leurs pourparlers dans une atmosphère qu'ils espèrent éclaircie.

Le fait que les Nord-Vietnamiens aient accepté cette suspension et annoncé à l'avance la date de la prochaine session, alors qu'ils ont affirmé depuis le 26 octobre qu'ils ne rencontreraient plus M. Kissinger que pour signer l'accord déjà négocié, est considéré à Washington comme la preuve que le mouvement vers la paix est irréversible.

D'après certaines indications, il semble qu'à la demande du président Nixon, M. Kissinger aurait insisté pour que les troupes nord-vietnamiennes se replient au nord après le cessez-le-feu.

Cette requête aurait été rejetée par Le Duc Tho. Le président Nixon a huit jours pour trouver une solution de compromis.

Le président, a dit M. Ziegler, désire un règlement durable. Il est prêt à prendre tout le temps nécessaire pour s'assurer qu'il durera.

DES ÉLECTIONS

Ces réunions, a souligné le vice-président de l'exécutif M. Gaston Dion, auront pour but de jeter les bases des organisations de comté en vue des prochaines élections générales qu'il prévoit dans environ six mois. Ces rencontres commenceront au début de janvier.

M. Dion a souligné que le parti se devait d'avoir sa propre organisation et qu'il était maintenant essentiel de ne plus confondre les organisations fédérales et provinciales.

"Nous avons vu ce que cela a donné lors des dernières élections," a-t-il ajouté.

En plus d'évaluer l'échec du parti conservateur et de son leader Claude Wagner, l'exécutif a tracé un programme d'activités qui sera mis en application graduellement. On a toutefois refusé de révéler les grandes lignes pour le moment.

M. Dion a cependant souligné qu'un congrès provincial aura lieu au début de la nouvelle année où on élira un nouvel exécutif provincial. La date et le lieu de ce congrès restent à être déterminés.

En conclusion, l'exécutif s'est donné comme objectif de vendre le plus rapidement possible aux citoyens du Québec, le chef, le programme et les idées du parti conservateur, qui selon les membres, est appelé à prendre le pouvoir très rapidement.

En ce qui regarde M. Claude Wagner qui "a réussi à se vendre comme conservateur en se faisant élire comme conservateur dans le comté de St-Hyacinthe," a dit M. Dion, le travail que nous lui demandons de faire est très simple. "Il doit vendre Stanfield et sa politique aux Québécois."

REMANIEMENT

tiennent un siège à la Chambre des Communes, bien que le leader du gouvernement fasse habituellement partie du Cabinet comme c'est le cas pour le sénateur Paul Martin.

M. Trudeau n'aura aucun ministre de l'Alberta et n'aura qu'une possibilité dans l'île du Prince Édouard, la Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan respectivement.

Les Libéraux n'ont fait élire aucun député en Alberta où MM. Olson et Mahoney ont été défaites.

Le président du Conseil privé Allan MacEachen et le ministre de la justice Otto Lang sont les seuls libéraux en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan respectivement.

Marc Lalonde, conseiller spécial du premier ministre et maintenant député d'Outremont fera probablement partie du nouveau Cabinet.

L'on croyait plus tôt cette année, qu'on lui décernerait un nouveau poste dans lequel il serait responsable des relations entre les gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux.

Parmi ceux qui changeront vraisemblablement de ministères se trouve le secrétaire d'Etat Gérard Pelletier.

M. Trudeau avait en effet déclaré l'été dernier, après une controverse qui avait entouré la présentation d'un spectacle en français le jour du Dominion, que M. Pelletier sera affecté à de nouvelles tâches après l'élection.

L'on s'attend aussi à ce que le ministre des Services et de l'approvisionnement James Richardson, de Winnipeg, soit muté à un ministère plus important.

Il renforcera ainsi la représentation libérale dans l'Ouest où le parti gouvernemental a subi de lourdes pertes.

RÉAL CAQUETTE

tous deux candidats à la direction du Ralliement québécois assistaient à la réunion. L'autre aspirant, l'ancien chef du RCQ, M. Camille Samson n'y était pas.

M. Caouette, qui était intervenu personnellement lors du congrès provincial de 1970 qui avait élu M. Samson — contre son gré — a par ailleurs affirmé que, une fois les mises en candidature closes, s'il a une préférence parmi les candidats, il ne se gênera pas pour l'exprimer.

Au sujet des gains, encore modestes, que sa formation a réalisés dans la région de Montréal lors des dernières élections fédérales, M. Caouette a déclaré qu'il existait toujours à Montréal "une majorité qui n'a pas le temps de penser".

MARGRIT SOMMER

pas encore identifié le ravisseur) ce dernier consentait à ce qu'un radio fut placé à bord de l'appareil, à condition qu'il fut déposé dans un sac et que ce sac fut hissé dans l'entrebaïement de la porte au moyen d'une longue perche.

Widera vint chercher le radio et alla le déposer plus loin dans l'appareil. Entre-temps, les policiers avaient encerclé l'avion et l'un d'eux s'était dissimulé sous la carlingue. Puis le pirate constata qu'il avait laissé la porte ouverte et revint en toute hâte pour la fermer, tout en se couvrant la face d'un linge blanc. Sachant que la jeune fille n'é-

ARTS ET LETTRES

Le jury OSM a choisi de ne pas décerner de premier prix

A l'issue de l'épreuve finale du concours OSM 1972, qui avait lieu hier après-midi à la salle Wilfrid-Pelletier, les membres du jury ont décidé de ne pas décerner le premier prix de \$1.000.

Louis Lortie, un pianiste mont-réalis de 13 ans, s'est tout de même classé en tête de lice: il a mérité un prix de \$750 offert par le comité féminin de l'OSM à un concurrent inscrit dans les catégories piano, chant ou cordes.

Ses camarades de route, qu'un public nombreux a également eu l'occasion d'entendre en compagnie de l'OSM que dirigeait Franz-Paul Decker, ont reçu les prix suivants: Victor Schultz, un violoniste de Winnipeg âgé de 13 ans également, a reçu un prix spécial de \$500 offert par un donateur anonyme à un musicien jouant d'un instrument à cordes; Martin Foster, un violoniste montréalais de 21 ans, a mérité un

prix de \$400 offert par le comité féminin de l'OSM; Bruce Vogt, un pianiste d'Ontario de 22 ans, a aussi mérité un prix de \$400 offert par le comité féminin de l'OSM.

Dans la catégorie des musiciens qui se destinent à une carrière d'instrumentiste dans un orchestre, un prix de \$200 a été accordé à Jill Kirwan, une comiste de 19 ans. Deux autres prix, de \$750 et \$400, étaient attachés à cette catégorie spéciale du Concours OSM, mais ils n'ont pas été décernés non plus, en raison de la qualité moyenne des candidats qui ont été entendus.

On se souviendra que ce concours d'ores et déjà prestigieux a débuté lundi dernier par une épreuve éliminatoire qui s'est terminée mercredi, et que la semi-finale avait lieu vendredi. Organisé chaque année par le comité féminin de l'OSM et ouvert aux jeunes musiciens canadiens de moins de 30 ans, il est destiné à encourager ceux qui se des-

tinent à une carrière de soliste ou de musicien d'orchestre.

Cette année, dix-neuf concurrents étaient en lice au premier jour pour défendre des oeuvres difficiles du grand répertoire et brigrer la succession de ceux qui ont mérité des premiers prix au cours des années précédentes. Mais, considérant que les qualités musicales de chacun étaient inférieures à celles des précédents jeunes lions de l'interprétation qui s'étaient inscrits au concours, le jury a cru bon de ne pas remettre le grand prix de \$1.000 pour maintenir le niveau de cette compétition.

Ce jury était composé d'Eric McLean du Montreal Star, Jacob Siskind de La Gazette, Claude Gingras de La Presse et Jacques Thériault du Devoir. Le directeur musical de l'OSM, Franz-Paul Decker, s'est joint à eux pour la semi-finale et il a participé aux délibérations à l'issue de la finale.

Fernande Saint-Martin a été chargée de réorganiser le Musée d'art contemporain

C'est dans le but de réorganiser complètement le Musée d'art contemporain du Québec que le ministre des affaires culturelles vient de nommer Mme Fernande Saint-Martin au poste de directeur de l'institution.

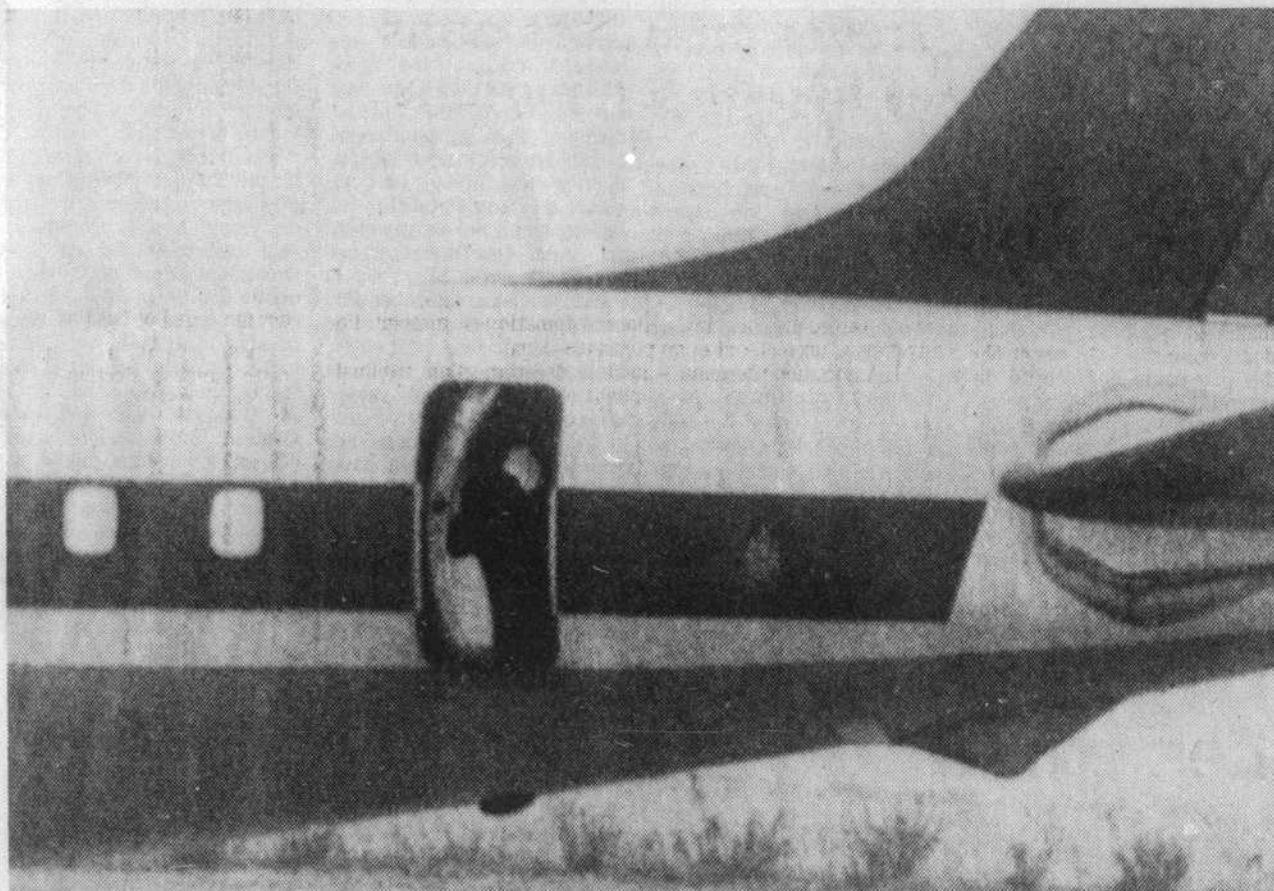
Mme Saint-Martin, femme du peintre Guido Molinari, quitte la direction du mensuel féminin "Châtelaine" et doit occuper ses nouvelles fonctions dès le 15 décembre.

Elle succède à M. Gilles Hénauld, qui a dû abandonner son poste il y a un an pour raison de santé. L'interim était assuré par M. Henri Barras, directeur des expositions, avec lequel Mme Saint-Martin est disposée à collaborer. Mais, depuis sa nomination (que le ministère a négligé d'annoncer par les voies régulières), elle n'a pu s'entretenir avec M. Barras, qui est en voyage à Vancouver.

Mme Saint-Martin a déclaré au DEVOIR hier soir qu'elle compte, avec l'accord de Mme Kirkland-Casgrain, participer activement à la restructuration du Musée d'art contemporain, situé dans la Cité du Havre. Ce lieu était difficilement accessible. Mme Saint-Martin aurait souhaité que l'institution s'installât ailleurs. Mais, a-t-elle dit, cette hypothèse est pour l'instant écartée.

Le ministre s'est en outre engagé auprès de la nouvelle directrice à accroître sensiblement les crédits affectés au Musée, crédits à ce point modestes depuis son établissement que les expositions y sont rares et l'acquisition d'oeuvres, prohibitive.

Dans l'état actuel du budget, a notamment souligné Mme Saint-Martin, on ne peut presque pas faire d'exposition, ni acheter des oeuvres.



Viktor Widera a été abattu d'une balle en pleine poitrine par un tireur d'élite de la police de Francfort au moment où, le visage couvert d'un linge blanc, il vient pour fermer la porte du DC-8 d'Air Canada dans lequel il tenait l'hôtesse Margit Sommer en otage depuis 24 heures. (Téléphoto AP)

tait pas aux côtés du pirate, dit le sous-chef de police de Francfort. M. Horst Vogel, un tireur d'élite fit feu sur la cible qui s'offrait à lui. Puis un commando fit irruption dans l'appareil et libéra l'hôtesse à laquelle un médecin administra sans tarder des sédatifs.

Le dénouement du drame se produisit quelques minutes seulement avant l'expiration de l'ultimatum lancé par Widera, soit 9 heures samedi matin, heure de Montréal. Le drame durait depuis vendredi après-midi, alors que Widera, vêtu d'un bleu d'ouvrier d'entretien, profita d'une alerte, aussi paradoxale que cela puisse paraître, pour s'introduire dans un DC-8 allongé d'Air Canada et en chasser tous les membres d'équipage, à l'exception de Mlle Sommer.

En d'autres termes, le drame ne se serait pas produit si le départ du DC-8 d'Air Canada pour Montréal et Toronto n'avait pas été retardé pour de nouvelles vérifications après qu'une femme se trouvant parmi les 21 passagers eût trouvé suspects les agissements de l'un de ceux-ci. C'est après que le capitaine Hugh Boulton eût renvoyé tous les passagers à l'aéroport que Widera s'introduisit dans l'appareil.

Une fois maître de l'avion, Widera formula diverses demandes, tout en menaçant de faire sauter l'appareil, de tuer son otage et de se suicider si ses demandes étaient rejetées.

Il réclama d'abord qu'on lui livre un de ses compatriotes, Ludomir Adamica, 23 ans, qui le 8 juin dernier avait participé au détournement de l'avion de ligne Marienbad-Prague et l'avait obligé à se poser en Bavière. Adamica avait ensuite abattu le pilote tchécoslovaque de la Slovaire. Puis il fit savoir qu'il se rendrait à Beyrouth si les autorités tchécoslovaques ne lui permettaient pas d'atterrir à Prague.

Un peu plus tard, il changea ses exigences et demanda la libération des anarchistes du groupe Baader-Meinhof incarcérés en R.F.A. Faisant usage d'un mégaphone, il se déclara "victime du régime nazi" qui avait ruiné sa santé par des détentions dans quatre caves de la Gestapo et un séjour en camp de concentration.

Viktor Widera n'était pas un inconnu pour la police de Francfort. Après lui avoir offert un sauf-conduit, le ministre de l'intérieur de Hesse, M. Hanns-Heinz Bielefeld a déclaré aux journalistes qu'il avait déjà été condamné pour divers délits, dont port d'armes prohibé.

Refusant le sauf-conduit, le pirate réduisit brusquement son ultimatum de trois heures et demanda que toutes les cloches de Francfort sonnent avant l'explosion de l'avion.

Le vice-président pour l'Europe de la compagnie Air Canada, M. Hans Kantor, a indiqué que sa société avait mis plusieurs millions de dollars à sa disposition pour payer éventuellement une rançon à Viktor Widera. Mais celui-ci ne voulait pas d'argent.

LE TRAVAIL...

Suite de la page 3

sition pour négocier son salaire et ses conditions de travail; il a, de plus, fait valoir que la personne qui travaille à son domicile n'a aucune protection contre les accidents de travail et qu'elle ne peut accumuler aucun crédit pour l'assurance-chômage, ni participer à aucun régime de protection ou d'assurance.

Le seul moyen pour les travailleurs de protéger leurs droits, c'est l'action collective dans le syndicalisme, a conclu M. Boudreau. Il a ajouté que quelques cas d'exception peuvent être prévus à la condition qu'ils soient très bien circonscrits et réglementés.

Quelques participants ont déclaré que l'on pourra songer à abolir le travail à domicile, uniquement le jour où les lois sociales seront transformées et que tout citoyen pourra compter sur un revenu minimum garanti.

QUÉBEC...

Suite de la page 3

Le Dr Goldbloom tient à souligner que les études menées jusqu'à présent ne permettent pas d'interdire la vente d'eau embouteillée, mais que cela pourrait devenir le cas après l'adoption du projet de loi 34.

Le ministre de l'environnement a également déclaré que, dans la même optique, son ministère et celui qui dirige M. Castonguay travaillent en étroite collaboration dans la question de la fluoruration des eaux de consommation courante.

Précédemment, le Dr Goldbloom avait déclaré à un quotidien montréalais qu'un fonctionnaire de son ministère, M. Robert Ranchoux, a été chargé d'effectuer régulièrement une analyse, à la source et dans la bouteille, des eaux de table vendues au Québec, pour en connaître la teneur en bactéries.

Minoritaires

Comment les libéraux pourront-ils garder le contrôle des comités?

OTTAWA (PC) — Tandis que tous les regards se porteront bientôt du côté du Parlement, afin d'examiner le comportement du Parti libéral minoritaire depuis les dernières élections générales, c'est dans certains comités que l'action est susceptible de se porter.

Quelques stratégies du gouvernement manifestent une certaine inquiétude au sujet de ces comités, au nombre de 23 à la dissolution du dernier Parlement, parce qu'il est impossible que chacun détienne une majorité de députés libéraux.

Et dans l'éventualité où un comité quelconque insisterait sur l'adoption d'amendements majeurs à la législation gouvernementale, il pourrait en résulter une situation pour le moins délicate aux Communes.

Depuis les résultats du scrutin du 30 octobre, les stratégies du gouvernement se sont en grande partie penchées sur le passé, essayant de découvrir si aucun gouvernement minoritaire antérieur avait pu, et par quels moyens, obtenir un contrôle majoritaire des principaux comités.

Mais les recherches se sont révélées infructueuses. A quelques exceptions près, les comités des Communes ont toujours reflété le comportement des partis en Chambre.

De plus, le leader parlementaire des conservateurs, M. Gerald W. Baldwin, a bien insisté sur le fait que son parti exigera la stricte application, au sein des comités, de la représentation proportionnelle.

Ainsi les libéraux, qui détiennent 109 sièges, et les

conservateurs, qui en comptent 108, auront vraisemblablement le même nombre de membres dans les comités, bien qu'en certains cas, les libéraux puissent "s'arranger" pour en compter un de plus. Mais en aucun cas, les députés libéraux ne pourront dépasser en nombre les membres des partis d'opposition.

La plupart des comités sont limités à une participation totale de 20 députés.

Les projets de loi qui ont franchi le cap de la deuxième lecture aux Communes sont toujours expédiés à un comité, qui procède à son étude minutieuse. Et tous les amendements qui sont adoptés par le comité doivent alors être retournés aux Communes pour leur approbation finale.

Les membres qui siègent dans ces comités, notamment ceux qui viennent des partis

d'opposition, ont traditionnellement exercé leur propre volonté, joui d'une certaine indépendance face à leur parti.

Dès lors, les chefs de partis peuvent perdre entièrement le contrôle de ces comités.

Mais lorsque le parti au pouvoir est majoritaire, au Parlement et donc dans les comités simultanément, cette difficulté s'estompe. Cette fois, c'est tout le contraire.

Les stratégies libérales, au cours de leurs récentes investigations dans le passé, ont découvert qu'en 1957, lorsque les conservateurs détenaient 113 sièges et que les libéraux en comptaient 104, 13 des 15 comités alors existant présentaient une représentation à nombre égal pour les deux partis. Deux d'entre eux seulement comptaient plus de conservateurs que de libéraux, mais ils devaient néanmoins affronter le borborygme d'une minorité globale, lorsqu'on tient compte des représentants des autres partis d'opposition.

En 1962, lorsque les conservateurs détenaient 116 sièges et que les libéraux en comptaient 99, la représentation, des conservateurs dépassait celle des libéraux au sein de 16 ou 17 comités. Seul, le comité des débats, relativement peu important, comptait cinq représentants de chacun de ces deux partis.

En 1963, lorsque les libéraux détenaient 129 sièges au regard de 136 répartis dans les autres partis d'opposition, un seul des 16 comités comportait une majorité libérale. Il s'agissait de celui des mines, des forêts et des eaux.

Mais en 1965, lorsque les libéraux se sont emparés de deux sièges additionnels, portant leur effectif à 131, ils ont manœuvré pour obtenir une majorité dans 22 des 23 comités. L'exception, c'était le comité des finances publiques, où les libéraux et les représentants des partis d'opposition comptaient chacun 12 membres.

Toutefois, au sein de ce comité, il est d'usage, depuis 1957, d'être un président issu des rangs de l'opposition.

Incidentement, à la suite de cette fameuse élection de 1925 où les libéraux ont continué de gouverner avec 101 sièges alors que les conservateurs venaient d'en enregistrer 116, trois comités ont été créés. Les représentations étaient égales dans deux d'entre eux; seul le troisième, le comité des relations industrielles et internationales, comptait plus de conservateurs que de libéraux.



Un jeune homme de 22 ans qui avait enlevé une jeune fille de 16 ans et sa mère a été abattu par la police dimanche matin près de Corona en Californie. Le bandit, Richard Driscoll, a été abattu d'une distance de quatre mètres avec une arme de gros calibre après une poursuite de voitures effrénée en direction de Los Angeles. Les deux victimes, qui avaient été enlevées à leur domicile sous la menace d'un revolver, sont sorties indemnes de leur aventure.

(Téléphoto AP)

Les ministres du bien-être ont rendez-vous aujourd'hui à Victoria

VICTORIA (PC) — Les programmes à frais partagés entre les gouvernements fédéral et provinciaux constitueront le sujet principal lors de la rencontre des ministres provinciaux du Bien-être qui durera deux jours à compter d'aujourd'hui.

Les 10 provinces participeront à cette réunion, qui sera présidée par Brenda Robertson, ministre de la Réhabilitation et des services sociaux du Nouveau-Brunswick.

L'on s'attend à ce que Claude Castonguay ministre québécois des Affaires sociales exprime l'inquiétude du Québec au sujet de la politique fédérale sur la sécurité du revenu et ses conséquences sur les relations fédérales-provinciales.

Le premier ministre Robert Bourassa réclame depuis quelque temps déjà la juridiction complète dans le domaine de la sécurité sociale, particulièrement en ce qui touche les allocations familiales, le bien-être social, les cours de formation de la main d'œuvre et l'assurance-chômage.

Le gouvernement fédéral maintient pour sa part qu'il doit conserver le contrôle des paiements de sécurité du revenu afin d'assurer une égalité dans le traitement des vieillards et des pauvres de chaque province.

Le nouveau ministre du Bien-être de la Colombie-britannique, Norman Levi attirera aussi l'attention des délégués qui voudront l'interroger sur les nouvelles lois de cette province garantissant un revenu de \$200 par mois aux handicapés

et aux personnes âgées de plus de 65 ans.

Cette mesure est la première du genre à être adoptée en Amérique du Nord et à ce titre suscitera sans doute la curiosité des participants à la réunion.

L'on croit, à ce sujet, que la discussion de ce programme de revenu garanti remettra en question tous les programmes conjoints de frais partagés entre le fédéral et les provinces.

Le gouvernement néo-démocrate de la Colombie britannique avait espéré que le gou-

vernement central finance ce projet à 50 pour cent, ce qu'a refusé le premier ministre Trudeau.

L'on discutera aussi du placement de la main-d'œuvre des initiatives au travail et des programmes de création d'emplois.

L'on ne sait pas encore si la réunion se tiendra à huis clos ou sera ouverte à la presse.

Le gouvernement fédéral sera représenté par quatre haut fonctionnaires qui assisteront à la conférence en qualité d'observateurs.

Grèves interdites dans les hôpitaux ontariens?

TORONTO (PC) — Les syndicalistes ontariens ont manifesté une hostilité ouverte à l'endroit d'un mémoire de l'Association des hôpitaux ontariens qui demandait à la province d'adopter une loi mettant fin aux grèves d'hôpitaux.

Selon le président de la Fédération des travailleurs de l'Ontario, M. David Archer, le mémoire est "fort réactionnaire et orienté dans le sens de l'opinion patronale."

Le mémoire, qui a été présenté jeudi au ministère du travail, préconise des injonctions automatiques mettant fin aux grèves, aux lock-out et au piquetage illégal.

L'Association demande aussi la création d'un tribunal permanent d'arbitrage qui appliquerait l'arbitrage obligatoire; le droit pour le Conseil ontarien des relations ouvrières de suspendre les cotisations à un syndicat poursuivant une grève illégale; et l'adoption d'un règlement permettant aux travailleurs en cours de grève illégale de mettre fin au droit de négociation de leur syndicat.

M. Bruce Martin, secrétaire exécutif de la section ontarienne du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a qualifié le document de "pure sottise".

Selon M. Martin, les hôpitaux devraient se pencher "sur les coûts exorbitants de l'outillage hospitalier avant de critiquer les échelles salariales."

Les minorités hors du Québec, une cause perdue, dit Lévesque

FREDERICTON (PC) — Le chef du Parti québécois a déclaré que les minorités francophones à l'extérieur du Québec sont "une cause perdue".

René Lévesque a fait cette déclaration devant les étudiants de l'Université du Nouveau Brunswick qui le ques-

tionnaient sur les conséquences qui découleraient de l'indépendance du Québec pour les Acadiens.

"Les jeunes Acadiens pourraient devenir nos immigrants privilégiés", a dit M. Lévesque.

Il a justifié l'indépendance du Québec en déclarant que

cela représentait l'aboutissement d'un processus de maturation amorcé après la Deuxième Guerre mondiale.

Il a aussi affirmé que les Canadiens, après l'élection fédérale du 30 octobre avaient constaté la quasi-existence de deux pays, le vote québécois ayant démontré une façon de

penser qui n'existe pas ailleurs au Canada.

"Nous ne sommes pas contre le Canada, mais nous voulons réaliser notre potentiel" a dit M. Lévesque.

Il a répété que le Parti québécois compte présentement 60.000 membres en règle.

Soulignant que le PQ insiste sur le fait que ses membres sont la seule source de financement du parti, M. Lévesque a déclaré que "toute jeune personne qui est assez naïve pour penser qu'elle peut réformer les partis politiques traditionnels n'est que cela: une personne naïve; ils sont vendus aux grosses compagnies et aux établissements".

M. Lévesque a précisé que les Québécois anglophones, dans un Québec indépendant, devront apprendre le français comme langue de travail.

Pense à toi Pense à l'autre

Pense à toi, d'accord... à la neige folle, à la vitesse grisante, au plaisir enivrant de la motoneige...

Mais, pense aussi à l'autre... à sa sécurité, à la route à traverser, à la glace sur le lac, à l'obstacle caché, au détour imprévu. Ralentis un peu, regarde deux fois.

Merci pour l'autre!

Nous avons créé l'assurance motoneige



L'Union Canadienne
Compagnie d'Assurances



Au service de sa Majesté mais surtout au vôtre

A Londres, nous sommes les fournisseurs officiels de la gracieuse Reine-mère d'Angleterre... c'est un argument de poids, car rendons à César ce qui appartient à César, nous pouvons dire que les Anglaises savent habiller leurs hommes. Depuis 121 ans nous avons vêtu des soldats, des explorateurs, des hommes d'Etat, dont Winston Churchill... Et le Major Thomson, "of course", n'aurait jamais osé se présenter sans son "trench coat" signé Aquascutum.

A Montréal, nous ne sommes pas "appointés" par la Reine-mère... mais nous ne rougissons pas de dire que nous sommes restés londoniens pure laine pour vous offrir ce qu'il y a de mieux! Des tissus de qualité dans un vaste éventail de coloris et de modèles. Venez nous rendre visite... Vous serez traité comme un roi... c'est au fond une privauté de la haute noblesse!

Aquascutum
OF LONDON
le magasin de l'homme

PLACE VILLE MARIE, MONTRÉAL

LIRE
C'EST ÉVOLUER
AVEC SON TEMPS.

UNE SUGGESTION CHEZ
VOTRE LIBRAIRE



EN VENTE PARTOUT
M.I.L.

Accidents de parcours européen ou crise profonde?

Le leadership de Heath contesté

LONDRES (AFP) — Une grave crise de confiance agite le Parti conservateur britannique et, pour la première fois, M. Edward Heath voit son autorité mise en cause dans sa propre majorité.

La défaite infligée mercredi dernier au premier ministre par la Chambre des communes sur la question de l'immigration et celle que M. Heath risque de subir à nouveau mercredi prochain sur l'adoption des règles communautaires en matière de poids-limite des camions sont les symptômes d'un mécontentement, d'une révolte dont les causes sont diverses mais qui, presque toutes, traduisent l'inquiétude des éléments les plus conservateurs du pays devant le saut dans l'inconnu que constitue pour eux l'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE.

Ces derniers s'insurgent d'un parlement fier de sa souveraineté devant les inévitables abandons qu'implique l'adhésion ne sont pas surprenant,

mais ce qui paraît grave pour M. Heath, c'est qu'un nombre croissant de députés conservateurs se demandent s'il est bien l'homme à mener le pays et son parti dans les années nécessairement difficiles qui attendent l'un et l'autre.

En votant contre leur propre gouvernement ou en s'abstenant malgré les consignes formelles de leurs whips, les 57 députés dissidents de la majorité ont manifesté avec éclat les doutes qu'ils éprouvent quant au caractère véritablement conservateur de leur premier ministre.

Cette révolte a été provoquée par un faisceau de mécontentements qui s'est accumulé au cours des derniers mois, plus que par le désir de la droite conservatrice de préserver les droits des ressortissants du Commonwealth blanc à s'installer en Grande-Bretagne, objet théorique du débat de mercredi dernier.

Le style de gouvernement de M. Heath est jugé trop pré-

sidentiel et le ton parfois cassant qu'il emploie aux Communes est mal accepté par les conservateurs traditionnalistes.

Les adversaires de M. Heath lui reprochent en outre de n'avoir pas tenu ses promesses électorales et d'appliquer une politique économique qui se traduit par le blocage des prix et des revenus et une situation sociale plus instable que jamais.

La droite du parti estime de plus que le premier ministre ne se montre pas assez ferme devant les revendications des syndicats.

La crise provoquée chez les conservateurs par l'arrivée en Grande-Bretagne des Asiatiques porteurs de passeports britanniques et expulsés d'Ouganda par le président Amine a aussi fortement contribué à cristalliser les mécontentements.

Déjà adversaire de la politique jugée trop libérale du gouvernement à l'égard de l'immigration de couleur, la droi-

te conservatrice agite maintenant, avec une bonne foi relative, le spectre de l'immigration européenne. Elle estime aussi que l'exemple ougandais pourrait bien un jour être suivi par d'autres pays de l'Est africain, avec pour résultat un nouvel afflux d'Asiatiques en quête de patrie.

Quant à l'adhésion britannique à la CEE ratifiée par le parlement, elle pose le problème de l'ajustement aux règles communautaires dont certaines sont particulièrement impopulaires en Grande-Bretagne. La libre circulation de la main-d'œuvre dans la Communauté et la question du gabarit des camions n'en sont que deux exemples. Ayant accepté le principe de l'adhésion, le parlement réalise maintenant la difficulté de le concrétiser sans heurter trop violemment de ses habitudes et toujours tiède vis-à-vis de l'Europe.

A cet égard, la tâche immédiate du gouvernement est d'éviter que des conflits de compétence ne se créent entre le parlement et Bruxelles sur l'application des règles communautaires.



M. Edward Heath

d'éviter que des conflits de compétence ne se créent entre le parlement et Bruxelles sur l'application des règles communautaires.

Il semble encore trop tôt pour dire si la droite conservatrice a décidé ou non de tabler sur ces divers mécontentements pour tenter de renverser M. Heath, mais il semble certain que le premier ministre, à deux ans au plus des prochaines élections générales, doit retrouver une autorité incontestée et regagner la confiance de son parti s'il veut que ces accidents de parcours ne menacent pas son leadership.

Willy Brandt est hospitalisé

BONN (AFP) — Le chancelier Willy Brandt a été hospitalisé samedi matin à la clinique universitaire de Bonn. Il souffre d'une inflammation des cordes vocales contractée à la suite de la campagne électorale. La durée de son hospitalisation n'a pas été précisée.

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DECORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AÎME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, BEAULAC & ass.
Consultants en décoration
Designers en aménagement intérieur
5995 rue Monkland
Montréal 261
Tél.: 488-2561

ARCHITECTES

LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2785 boul. LAURIER
QUEBEC 10-P.Q.
Tél.: 651-0982

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est. Sherbrooke
MONTREAL 406
Tél.: 255-3611

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND GONDREAU DOBUSH STEWART
MONTREAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

Les vins du Jura HENRI MAIRE

S.A.Q. 536A ARBOIS ROSE TENDRE
S.A.Q. 536B TERVIGNY ROUGE
S.A.Q. 536 CLUSY BLANC
S.A.Q. C.1964 VIN FOU

IMPORTÉ DE FRANCE

Les retombées de la défaite

Menace de scission du groupe CDU-CSU

BONN (AFP) — Une semaine après son échec aux élections législatives ouest-allemandes, l'Union chrétienne-démocrate traverse la plus sérieuse crise de son histoire. M. Franz Josef Strauss, président de la CDU (aile bavaroise) a laissé entendre qu'il est prêt à remettre en cause l'unité du groupe parlementaire CDU/CSU au Bundestag si un certain nombre de questions ne sont pas clarifiées entre les deux partis-frères.

L'homme fort de la Bavière a très mal pris les reproches adressés par certains responsables de la CDU au sujet de la défaite des chrétiens-démocrates lors du scrutin du 19 novembre.

Je ne comprends pas, a-t-il dit, les arguments selon lesquels la CDU a perdu des voix dans le nord de l'Allemagne parce que la CSU a mené une campagne électorale trop dure dans le Sud. Mon parti peut être ou bien un partenaire ou une charge pour la CDU. Les deux ne sont pas conciliables.

La CDU a pris très au sérieux les menaces de M. Franz Josef Strauss. M. Rainer Barzel, président de l'U-

nion chrétienne-démocrate, qui se trouvait en voyage privé à Rome, a regagné immédiatement Bonn pour conférer avec les membres du comité directeur sur la possibilité d'une scission entre les deux partis-frères. Dans les milieux de la CDU on affecte de ne pas prendre la menace de M. Strauss trop au tragique. Il peut très bien s'agir, dit-on, d'une manœuvre destinée à renforcer le poids du leader bavarois et de sa CSU au sein de l'Union chrétienne-démocrate. Les Bavarois seraient notamment hostiles au traité fondamental entre la RFA et la RDA qui doit être signé à la mi-décembre.

M. Strauss et ses amis souhaitent aussi éliminer dès 1973 un nouveau président du groupe parlementaire alors que normalement M. Rainer Barzel serait désigné pour quatre ans. Le favori secret de la CSU serait M. Alfred Dregger, président de la CDU de Hesse, seul land à part la Bavière où les chrétiens-démocrates n'ont pas cédé de terrain. Dimanche, M. Rainer Barzel a rencontré M. Franz Josef Strauss pour discuter



M. Rainer Barzel, leader de l'opposition au Bundestag. La photo a été prise à la veille des élections qui ont vu la défaite du CDU-CSU. (Téléphoto AP)

avec lui de la crise entre les deux partis-frères.

La CSU prendra aujourd'hui une décision définitive au sujet de sa collaboration au sein d'un groupe parlementaire commun avec la CDU. Dans les milieux proches du parti social-bavarois, on ne croit

pas que la CSU se décide à couper complètement les ponts avec la CDU. En cas de scission du groupe parlementaire, elle envisagerait de former un groupe de travail commun avec la CDU et d'élaborer une ligne politique commune à l'égard de la coalition gouvernementale.

Printemps de Budapest appréhendé?

Brejnev en Hongrie

PARIS (AFP) — Le but de la visite, à partir d'aujourd'hui en Hongrie de M. Leonide Brejnev, secrétaire général du PC de l'URSS a été clairement indiqué par le grand hebdomadaire politique hongrois, Magyarorszag: manifester l'unité politique des deux pays et définir en commun les tâches de coopération, notamment économiques, pour les années à venir.

En se rendant à Budapest, M. Brejnev entend aussi, sans dou-

te, dissiper définitivement des rumeurs qui ont circulé avec insistance ces derniers temps sur des désaccords qui auraient surgi entre les deux pays. Ces désaccords auraient eu pour objet, d'une part, les conditions dans lesquelles l'URSS pourrait assurer l'approvisionnement de la Hongrie en matières premières au cours des prochains quinquennats et, d'autre part, l'orientation de la politique économique du gouvernement hongrois.

D'après certains observateurs, Le Kremlin aurait estimé que la Hongrie allait trop loin dans le domaine de la libéralisation et de la décentralisation et l'on a relevé certains indices dans la presse des pays de l'Est reflétant l'appréhension que la réforme économique hongroise ne conduise à des conséquences politiques comparables à celles du printemps de Prague.

Il est cependant à souligner que, tant du côté hongrois que soviétique, on a toujours opposé un démenti formel à ces rumeurs, tout en admettant que certaines divergences de détail se sont effectivement manifestées au cours des conversations sur la coopération économique à long terme, engagée en février de cette année par M. Janos Kadar, chef du PC hongrois, lors de sa visite à Moscou. On sait également qu'au sein du Comecon, la Hongrie s'est fait le porte-parole des milieux économiques de l'Est qui voient dans la convertibilité du rouble la condition indispensable du développement du Marché commun oriental, problème qui figurera sans doute en bonne place à l'ordre du jour des conversations que M. Brejnev mènera à Budapest.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pour
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avant Les annonces sont prises de vérifier la première version de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50 maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ACHATS

DESIRONS ACHETER, revues et livres canadiens. Tél.: jour 844-1816, soir: 670-6748 J.N.O.

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaie. 212 Beaubien est. Tél. 276-9067. 1-1-73

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES: (argent comptant) Claude Morier. Jour 331-0251 soir 667-0774. J.N.O.

ACHATS ANCIENS, meubles de style, vieux livres et tableaux canadiens, bronzes, horloges grand-père, etc. Tél.: jour: 727-7390, soir: 279-6566. 1-12-72

APPARTEMENTS A LOUER

OUTREMONT 50, WILLOWDALE NOUVEL IMMEUBLE
• Immeuble en béton, insonorisé
• 2 ascenseurs - balcons
• Taxes payées, sun-deck.
Visites après 3:00 P.M.
3 1/2 - \$170.
Tél. 273-4451 J.N.O.

ARTICLES A VENDRE

Mobilier de Salon. Style contemporain, 2 morceaux, neuf, sofa 4 places et 1 fauteuil. \$175. Tél.: 525-9449 (après 5h30 p.m.) 28-11-72

AUTOS A VENDRE

FORT CHAMBLAY AUTOMOBILES: 2575, Bourgogne, Chamblay, Tél.: 658-6623. Dépositaire Volvo-Fiat, vente - pièces - service. Prix en-dessous de toute compétition, soit pour automobiles ou accessoires. 16-12-72

MIEILLEURE ALLOCATION POUR VOTRE ECHANGE

VOLVO 1969, 164
Aut., radio parfaite condition \$2595.
VOLVO 1970, 144S
Tout équipée \$1895.
VOLVO 1968, 1800S
Tout équipée \$2095.
VOLVO 1970, 142S
Automatique, radio \$2195.

up-town
400, boul. DÉCARIE, (Nord boul. Métropolitain) 748-8807 2-12-72

CHALET A LOUER

STE-AGATHE... luxueux, Tyrol, 5 1/2, chauffé, foyer de pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, télévision. Prix réduits semaine, fin de semaine - novembre au 10 décembre, seulement. Tél. 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-12-72

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieure. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave, en sous-œuvre. Neuf-garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél. 388-2137, 669-2547. 3-1-72

PLOMBERIE, chauffage, réparons tout trouble, spécialité calorifère, rénovation de sous-sol, à bas prix. Tél.: 336-2252. 18-12-72

Brique, foyer, pierre, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcons, escaliers. Réparons fondation, creusons cave, enrayons eau des murs. Assurance incluse. Estimé gratuit. Tél.: 642-4077. 29-11-72

FEMMES DEMANDEES

SECRETAIRE RECEPTIONNISTE BILINGUE pour bureau d'avocats centre-ville, 2 ans d'expérience, expérience légale un atout, dactylo rapide, dictaphone, salaire selon qualifications. Ecrire à Case 351, Le Devoir. 28-11-72

VENDEUSE BILINGUE

20-30 ans. Bonne présentation. Boutique d'importations françaises. Références exigées. Européenne bienvenue. Boutique Elle 849-5973 2-12-72

DACTYLO BILINGUE

— ayant initiative
— ou moins 3 ans d'expérience
— désirant travailler dans une maison d'éditions.
Adresser curriculum vitae à: Case 350, Le Devoir 28-11-72

HOMMES OU FEMMES DEMANDES

HOMME ou femme libraire, avec expérience, personne dynamique pour librairie détail. Appréciations connaissances livres techniques. Tél.: 273-2841 André Massé. 4-12-72

HOMMES OU FEMMES DEMANDES

JEWISH GENERAL HOSPITAL
DÉPARTEMENT de RADIOLOGIE
Plusieurs postes disponibles pour des R.T. diplômés.
Prière de se présenter entre 10 a.m. et 4h. p.m. ou:

Bureau du personnel
3755, chemin Côte Ste-Catherine
28-11-72

ON DEMANDE

ABSOLUMENT BESOIN piano pour étudiante. Paiement comptant. Tél.: 273-0255 ou 274-0536. 1-12-72

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 525 est, rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, b.a., b. péd., b. ph., les lettres. Tél.: 288-2332 de 3h. à 8h. p.m. J.N.O.

SEUL (E) laissez l'agence Marie-Joséphine, fondée en 1953, vous apporter un amour durable. Tél.: 321-6785 Québec 683-7961 (6 à 9 p.m.) 28-11-72

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec, information: 729-0680. 28-11-72

APPARTEMENTS A LOUER

PORT DE MER AU METRO LONGUEUIL

Prestige, élégance et luxe à la portée de tous sur les bords du St-Laurent.

3 1/2, 4 1/2, 5 1/2

À partir de

\$163, \$219 et \$266

BUREAU DE LOCATION AU

101 PLACE CHARLES LEMOYNE

SEMAINE: 10 h. 00 a.m. à 9 h. 00 p.m.

SAMEDI: 10 h. 00 a.m. à 6 h. 00 p.m.

DIMANCHE: 11 h. 00 a.m. à 5 h. 00 p.m.

679-6010 28-11-72

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- Action de poursuivre, de tuer le gibier. — Canard sauvage.
- Relatif à l'aorte. — Colère.
- Tourner en ridicule. —
- Recouvre le métal. — Volcan de la Sicile. — Marque l'alternative.
- Couvrons de beurre. —
- Longue ceinture en soie des japonais. — Outil dont les cordonniers se servent pour couper le cuir.
- Peau que l'on ôte à certains fruits. — Thallium. — Sélénium.
- Actinium. — Seigneur. — Ser à lier.
- Feuilles du thier. — Enfonce dans l'eau. — Ruisselets.
- Couvert d'une herbe abondante. — Rendu un.
- Hormone sécrétée par les îlots de Langerhans du pancréas. — Poil des paupières.
- Tailler la tête des arbres. — Perd.

Verticalement

- Affection du coeur. —
- Héritier direct. — Retourner la terre avec une bêche.
- Ville de l'Iran septentrional. — Anneau de cordage.
- Tronc non ramifié, recouvert par les cicatrices des
- feuilles. — Usages. — Point que l'on vise.
- Se met entre parenthèses, après une expression, pour indiquer que l'on cite textuellement. — Petite outre.
- Façonnera une pièce de bois à l'aide de l'équerre. — Iridium.
- Celui qui professe des opinions extrêmes. — Mouvement pour s'élever.
- Chagrinant. — Arme ancienne.
- Arrache les mauvaises herbes. —
- La plus vile populace. — Interjection. — Marque par des lignes le contour d'une chose.
- Qui contiennent des erreurs. — Joindre.
- Tellure. — Objet servant aux usages de la vie courante.

Solution d'hier

1 ACERAS VUE A
2 LOCAL PENSER
3 EQUILIBRISTE
4 RUMFUR N O
5 TEE VILVIER V
6 ETROITTESSE I
7 M VOIR TUBE
8 ERONS PERE
9 N ALN OISEAU
10 TRIDENTE SUR
11 ADENOIDE TE
12 OIE TES NUÉE



AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Le tabac à cigarettes le plus vendu au Canada



Parce qu'il est le meilleur. On le trouve maintenant dans de nouveaux contenants de plastique de 6 oz. en plus des boîtes métalliques de 8 oz et des paquets de 1 1/2 oz. Ainsi, vous obtenez les meilleures cigarettes Export, pour la moitié du prix d'un paquet de cigarettes. Vous parlez d'une économie! Et Export vous assure l'excellence. Médailles d'or: Bruxelles, 1969, Rotterdam, 1970 Bruxelles, 1971

Le meilleur tabac à cigarettes au Canada

Parfait pour ceux qui aiment rouler leurs propres cigarettes.

Le gouvernement de La Havane restructuré

La ronde américano-cubaine sur la piraterie a démarré

WASHINGTON (par l'AFP) — La négociation indirecte entre Américains et Cubains sur le problème de la piraterie aérienne a été ouverte, indique-t-on au département d'Etat.

Une porte-parole de ce ministère a déclaré en effet avoir été informé qu'une réunion entre officiels cubains et diplomates américains devait avoir lieu à ce sujet samedi matin à La Havane. Les Helvétiques sont les intermédiaires dans cette négociation étant donné l'absence de relations diplomatiques entre Washington et La Havane. C'est la semaine dernière que les deux capitales étaient convenues d'ouvrir sans tarder des pourparlers destinés à apporter une solution au problème des détournements d'avions américains sur Cuba. On sait que le gouverne-

ment cubain veut également aborder la question des activistes anti-castristes réfugiés en Floride et celle des détournements de bateaux cubains vers les côtes américaines.

L'ouverture des pourparlers avait été retardée de quelques jours à la suite de difficultés de transmission entre les ambassades américaines à Washington et à La Havane. Ces difficultés techniques ont maintenant été réglées et le canal suisse fonctionne.

Ce dialogue intervient alors qu'une importante restructuration du gouvernement cubain est annoncée à La Havane. Elle comprend notamment la création d'un comité exécutif du conseil des ministres et de sept postes de vice-premier ministre.

Plusieurs organismes centraux devenant des ministères, le conseil des ministres cubain comprendra désormais vingt-sept portefeuilles. De plus, dix-sept organismes dépendront directement du gouvernement sans pour autant devenir des ministères.

Selon le nouvel organigramme du gouvernement cubain, le président de la République, M. Osvaldo Dorticos, le premier ministre, le commandant Fidel Castro, et les sept nouveaux vice-premiers ministres superviseront chacun un certain nombre de ministères et d'organismes administratifs assimilés.

Les sept nouveaux vice-premiers ministres sont chargés de superviser l'activité des départements qu'ils dirigeaient déjà en tant que ministre ou chef d'organisme administratif. Ce sont: les commandants Ramiro Valdes, Guillermo Garcia, Pedro Miret, Flavio Bravo, Belarmino Castilla, Diocles Rorralba et Carlos Rafael Rodriguez. D'autre part, M. Raul Castro, qui occupait déjà les fonctions de vice-premier ministre sera désormais premier vice-premier ministre.

Cette réforme, indique-t-on à La Havane, a été faite conformément aux orientations du bureau politique du comité central du parti. Toutefois, les vice-premiers ministres, qui sont tous membres du bureau politique ou détiennent de hautes fonctions au sein du parti, ne seront membres du comité exécutif du conseil des ministres qu'en tant que chefs d'administrations.

Au niveau des provinces et des régions, des conseils ont déjà été créés qui fonctionneront sous la dépendance des vice-premiers ministres, représentés par des délégués. En outre, les différents conseils travailleront en collaboration avec les dirigeants du parti communiste au niveau local.

La restructuration a pour but, indique-t-on à La Havane, de faciliter la direction, la coordination et le contrôle des multiples organismes centraux de l'administration de l'Etat. Le premier ministre, ajoute-t-on, pourra apporter une attention soutenue aux divers départements administratifs.

Rencontre décisive indo-pakistanaise

RAWALPINDI (AFP) — Les chefs d'état-major des armées pakistanaise et indienne, les généraux Tikka Khan et Sam Maneekshav, se rencontreront demain à Lahore pour régler le différend sur la délimitation de la ligne de contrôle du Jammu et du Cachemire.

De la délimitation de cette ligne de contrôle dépend d'une part le retrait des troupes des territoires occupés lors de la guerre de décembre dernier, d'autre part le retour des réfugiés qui, au Pakistan, sont environ un million deux cent mille.

Sur la piste d'un commando terroriste opérant en Europe

PARIS (AFP) — Lamri Bouhadiche, un jeune algérien arrêté par la brigade criminelle dans le cadre de l'enquête sur le meurtre du journaliste syrien Khodr Kannou, serait membre d'un groupe de terroristes qui a commis plusieurs attentats en Europe occidentale.

Deux Américains impliqués dans le complot contre Ferdinand Marcos

WASHINGTON (par l'AFP) — Le département d'Etat américain s'est refusé catégoriquement à fournir quelque supplément d'information que ce soit sur le complot avec tentative d'assassinat du président Ferdinand Marcos que les autorités philippines affirment avoir découvert et auquel plusieurs ressortissants américains seraient mêlés.

M. Francisco S. Tatad, secrétaire philippin à l'information a précisé pour sa part que cet Américain, du nom de Edward Lehman, était la troisième personne (et la seconde de citoyenneté américaine) à être arrêtée pour le complot qui aurait dû avoir lieu avant l'application de la loi martiale le 23 septembre dernier. C'est d'ailleurs, a-t-il précisé, la découverte de ce complot qui a été l'une des raisons immédiates de l'application de la loi martiale.

A la suite de cette arrestation, M. Tatad a souligné la nécessité de signer avec les Etats-Unis un accord d'extradition.

Le secrétaire à l'information d'autre part indique que plusieurs hautes personnalités philippines étaient impliquées dans ce complot.

Selon M. Tatad, le président Marcos devait être assassiné dans l'enceinte du palais présidentiel. Il devait être abattu par un tireur d'élite placé dans une voiture stationnée sur le côté droit du palais.

Sans être lui-même candidat

Le pouvoir aux élus réels, avertit Peron

BUENOS AIRES (par l'AFP) — Le général Peron ne briguera aucun mandat aux élections présidentielles mais il exigera que le pouvoir soit transféré l'année prochaine aux élus réels du peuple. Telle est la conclusion à laquelle sont parvenus les observateurs ayant assisté samedi à la première conférence de presse de l'ex-président depuis son retour en Argentine.

Les journalistes étrangers ont été dans l'ensemble déçus par les déclarations du général Peron. Celui-ci a su imposer sa personnalité et éluder les questions embarrassantes. Il a apporté en outre la preuve à son auditoire qu'il avait gardé son expérience de professeur d'histoire politique, charge qu'il a exercée pendant quinze ans dans l'armée. Pour les observateurs qui ont suivi sa carrière politique depuis 1946, le général Peron n'est plus le leader politique des années quarante mais il est devenu un homme politique plus mûr et plus profond.

Evitant la période où il s'est trouvé au pouvoir, le général Peron a affirmé que l'Argentine était pratiquement ruinée en 1945 à son arrivée mais qu'en 1955 au moment de sa chute, elle possédait des réserves de 1.500 millions de dollars. En ce qui concerne la situation actuelle, l'ex-président n'a pas attaqué directement le président Lanusse et encore moins les forces armées. Il a cependant tracé un tableau extrêmement sombre de la situation économique et sociale de l'Argentine.

Le général Peron a d'autre part justifié la guérilla non seulement en Argentine mais dans le monde entier. C'est selon lui un mouvement spontané des peuples qui n'ont pas d'autres moyens

d'exprimer leur volonté, ici ou à Budapest.

Enfin, l'ancien président s'est montré convaincu que la violence engendre la violence à tous les niveaux. Il a conseillé à ses partisans et à ses adversaires de jouer honnêtement le jeu et de se respecter mutuellement. Une telle attitude, estiment les observateurs, laisse supposer que le chef des justicialistes est prêt à conclure un vaste accord d'union nationale avec les autres partis politiques et même avec le régime militaire.

Par ailleurs, l'ex-président Peron a réuni hier pour la première fois tous les principaux dirigeants du mouvement justicialiste en vue d'élaborer la stratégie future du parti.

Cette réunion, à laquelle n'assistaient pas les délégués de deux provinces dont les dirigeants sont passés dans les rangs du parti néo-peroniste (le peronisme sans Peron) s'est déroulée à Buenos Aires à la résidence de l'ex-président.

Une fusillade qui a fait deux morts a éclaté samedi à Santa Fe entre deux groupes peronistes opposés au cours d'un rassemblement du mouvement justicialiste.

Les adversaires ont engagé la bataille après être tombés en désaccord sur les candidatures à soutenir pour les prochaines élections générales de mars 1973.

Les forces de police sont immédiatement intervenues pour rétablir l'ordre, trouvant sur les lieux les corps d'un homme et d'une femme.

Pour le moment, nous n'envisageons



pas de déménager, a déclaré Mme Juan Peron aux journalistes qui étaient réunis devant la résidence de Vicente Lopez qu'elle occupe avec son époux depuis le retour de celui-ci en Argentine. La femme de l'ex-président a ajouté qu'ils y trouvaient beaucoup d'avantages.

Par ailleurs, la police a dispersé quelque trois cents personnes qui voulaient manifester près de la résidence de Juan Peron, mais n'a opéré aucune arrestation.

Poursuite de Santiago contre la Kennecott?

SANTIAGO (AFP) — Une action judiciaire pourrait être entamée par le gouvernement chilien contre l'entreprise américaine Kennecott Cooper pour atteinte grave au prestige du pays, a déclaré Me Carlos Fortin, coordonnateur de l'action légale du Chili devant les tribunaux français et gérant à Londres de la corporation chilienne du cuivre.

Me Fortin est arrivé samedi à Santiago pour rendre compte au gouvernement de l'Etat de la démarche en France de la compagnie américaine pour la mise sous embargo du cuivre chilien.

Helsinki: les 34 dans l'attente du vrai débat

HELSINKI (par l'AFP) — La deuxième semaine des conversations préparatoires à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'ouvrira aujourd'hui. Le débat, après s'être enlisé dans le maquis procédurier pour établir ses propres règles devrait maintenant s'engager assez rapidement, vraisemblablement mardi ou mercredi. Cette seconde phase commencera par les déclarations liminaires des délégations.

A raison de 20 minutes au moins pour chacune des 34 délégations et d'une seule séance quotidienne, cette phase durera plus d'une semaine pour prendre fin après le 5 décembre. C'est alors seulement que la troisième phase, plus politique et à huis clos débutera. Elle portera sur la procédure, le lieu, la date, le niveau et surtout l'ordre du jour de la future conférence.

Pour l'instant, les délégations achèvent d'étudier le résumé des conclusions de la réunion sur la base de l'égalité et de l'indépendance, et la désignation éventuelle d'un suppléant du président permanent qui changerait tous les jours.

Le projet prévoit l'adoption des décisions par consensus et la création de groupes de travail.

Il n'y aura pas de comptes rendus officiels mais certains documents de travail pourraient être remis à la presse si les participants y consentent.

Les observateurs s'interrogent pour savoir si après l'adoption du règlement, le ton continuera à être donné par les

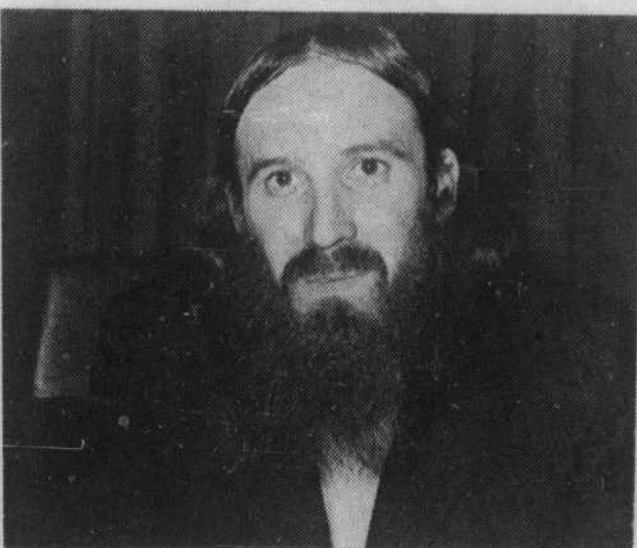
petites nations dont les initiatives ont surpris les spécialistes et même, semble-t-il, Américains et Soviétiques.

En outre, l'intérêt que plusieurs Etats de moyenne importance portent aux questions méditerranéennes, considérées comme un prolongement important des affaires européennes, pourrait faciliter l'ouverture d'un discret débat sur le sujet. C'est ce que souhaitent les représentants officiels algériens et tunisiens qui s'efforcent sur place d'intéresser d'une manière ou d'une autre la conférence à ces problèmes, et en priorité à ceux du bassin occidental de la Méditerranée.

Au demeurant, à entendre certaines délégations non socialistes insister sur le strict respect de l'égalité de tous les participants, et les Roumains faire valoir que la présence des trente-quatre pays à Helsinki n'a rien à voir avec leur appartenance ou non à des alliances militaires, il se trouve des témoins du marathon diplomatique d'Helsinki pour imaginer que la conférence pourrait bien inaugurer des habitudes diplomatiques nouvelles, aux conséquences parfaitement imprévisibles à ce stade des discussions, mais dont Washington et Moscou ont quelque raison de se méfier.

Les chefs des organisations baltes en exil ont distribué à quelques-unes des 34 délégations qui participent à la réunion d'Helsinki un memorandum suggérant que la conférence de la sécurité et de la coopération européenne soit saisie du problème des trois Etats baltes, rattachés à l'URSS en 1940 (Estonie, Lettonie, Lituanie).

Le texte exprime l'espoir que la conférence trouvera les moyens d'inciter l'Union des républiques socialistes soviétiques à mettre fin à l'occupation militaire de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie.



La langue écrite est un langage scriptural où se mêlent faits de langue et faits de parole, d'écriture. "Entre corneilles et indiens un volume qui vient de paraître aux Editions du Jour, est une étude de la transposition de la langue parlée en langue/l'écrit. Sur notre photo l'auteur Roger Magini. (Public reportage)

SALIGNAC

Cognac

C'est un Napoléon

S.A.Q. 128-F — 25 oz. \$12.60

LA CROIX-ROUGE TOUJOURS PRÊTE À AIDER



Faites lire dans votre main lors du dîner à la chandelle au

Maharajah Restaurant
2124 Drummond 844-5702

Dégradation du climat politique au Venezuela

CARACAS (AFP) — Manifestations de rues, mouvements de grèves et réapparition des foyers de guérilla ont contribué à une sensible dégradation du climat politique vénézuélien au cours de ces dernières semaines alors qu'approche l'année électorale de 1973.

Les manifestations de rues, tant à Caracas que dans diverses villes du pays, ont été essentiellement organisées par des collégiens. Elles ont été notamment marquées par la célébration de la journée de la jeunesse, le 16 novembre qui a culminé le 21 avec la marche de la jeunesse socialiste à Caracas à laquelle ont participé plus de mille jeunes.

Les mouvements de grève ont été déclenchés par le corps enseignant et par des prisonniers politiques.

Le 20 novembre, les professeurs se sont en effet mis en grève dans vingt-six établissements secondaires de la capitale et dans divers autres établissements de provinces réclamant notamment des meilleurs locaux et la réduction des heures de cours.

Le même jour, près de trois cents prisonniers politiques ont entamé une grève de la faim dans différentes prisons du pays pour protester contre les mauvais traitements dont ils étaient l'objet, les détentions injustifiées et pour réclamer la libération de certains d'entre eux.

A ce dernier mouvement, le chef de l'Etat lui-même, le président Rafael Caldera, a répondu qu'il n'y avait pas de prisonniers politiques au Venezuela et que s'il y en avait, c'est parce qu'ils avaient commis des enlèvements, des assassinats ou attaques de banques.

Le président a d'autre part souligné que plusieurs cas étaient à l'étude, notamment en vue des mesures traditionnelles de grâce qui seront prises à l'occasion de Noël.

Tant au cours des manifestations de rues qu'au cours des mouvements de grève, une vingtaine d'agents de police ont été blessés, environ quinze véhicules, dont certains appartenant à la police, ont été incendiés ou détruits.

De plus, on apprend de source officielle qu'une centaine de jeunes doivent comparaître devant les tribunaux pour mineurs.

Les autorités pour leur part affirment que tous ces mouvements ont été organisés par des éléments anarchistes ou par des agitateurs professionnels.



Ce chemin est réservé à ceux qui apprécient confort, détente, bonne chère, tranquillité.



Laissez le volant et venez vivre avec nous, de temps en temps: c'est si reposant. Nos trains sont beaucoup plus qu'un moyen de transport agréable, sûr et confortable... c'est un mode de vie que vous découvrirez à bord.

La plupart de nos trains vous offrent divers services de repas et de boissons, et un vaste choix de voitures-lits.

Grâce aux tarifs Rouge, Blanc, Bleu, il est facile de choisir la date qui convient le mieux à votre budget. Et les billets Famille, Jeunesse, Sagesse et Groupe permettent des économies supplémentaires.

Appelez sans tarder votre agent de voyages ou un bureau des Ventes Voyageurs du CN.

MONTRÉAL-HALIFAX	\$20.50*	MONTRÉAL-OTTAWA	\$ 4.35*
2 trains quotidiens — Océan et Scotian		4 trains quotidiens — 5 le vendredi	
MONTRÉAL-VANCOUVER	\$63.00*	MONTRÉAL-TORONTO	\$11.50*
quotidien — Super Continental		5 trains quotidiens (2 Rapidos)	
MONTRÉAL-QUÉBEC	\$ 6.40*		
2 Rapidos quotidiens			

*Billet simple, jours de tarif Rouge, voiture-coach, repas non compris

vivez moderne voyagez



CINÉMA

Aux yeux de tous...et du monde

par Jean-Pierre Tadros

Je veux bien être l'un des rares à défendre "Fortune and Men's Eyes", qui prit l'affiche il y a un peu plus d'un an et qui ressort aujourd'hui dans sa version française. "Aux yeux de tous et des humains". On l'a attendu bien longtemps, cette version. Après maintes tractations et hésitations de toutes sortes on a décidé d'aller le doubler en France. Cela n'en fait pas plus un film canadien. Il ne

l'a d'ailleurs jamais été. Disons que c'est un film hollywoodien devenu canadien grâce aux investissements de la SDICC. Maintenant tournons la page, car il reste un film et c'est de lui que nous voulons parler.

Or, le film de Harvey Hart me paraît assez remarquable, parce qu'il arrive à rendre, avec une férocité d'ailleurs toute spectaculaire, le monde des prisons. Adapté

d'une pièce de théâtre de John Herbert, que certains disent meilleure que le film, l'action se passe dans une prison, disons nord-américaine (on s'est servi pour le film d'une prison de Québec). Le thème? Cela aurait pu être une reconstitution des premières expériences de Léopold Dion, celui dont le récent assassinat vient de défrayer la chronique judiciaire.

Je rapproche à dessein ces

deux cas, non pas tellement pour montrer l'actualité du film (c'est un film qui restera longtemps actuel, tant il est difficile de changer certaines institutions, même lorsque l'on s'est accordé pour les déclarer désuètes), comme pour justifier le côté peut-être audacieux de certaines séquences. Car il ne suffit pas de rappeler que l'éblouissant strip-tease de Queeny lors de la soirée de Noël des prisonniers est un fait réel; il ne suffit pas de souligner que ce trafic homosexuel à l'intérieur des prisons n'a rien de très "normal", encore faut-il laisser entendre toute l'étendue de ce scandale. Alors, peut-être, acceptera-t-on un peu plus facilement le faste avec lequel Harvey Hart s'est amusé à rapporter l'histoire de Smitty.

Smitty, c'est un jeune garçon, dans la vingtaine, qui se voit condamner à la prison... pour possession de marijuana. Motif bénin, s'il en est; l'expérience qui l'attend cependant aura de quoi bouleverser toute une vie. (Je passe sur le fait que ce sont ses parents qui l'ont dénoncé.) Car une fois dans la prison, il se trouvera confronté à tout un monde, et en premier lieu à des camarades de cellule que gouvernent certaines lois bien précises. Et ce sont ces lois-là, qui structurent cette société marginale que l'on apprendra à découvrir à travers l'expérience de Smitty.

Je n'apprendrai rien à personne, aujourd'hui, en disant que l'une des dernières les plus recherchées est le sexe. A partir de là, il s'établit un certain rapport de forces qui régit les rapports entre prisonniers. Je passe sur les détails, je veux tout simplement dire que Harvey Hart arrive à restituer la complexité de ce monde avec beaucoup de maîtrise. Les ambitions, les tractations entre prisonniers sont intelligemment rendues et toujours subtiles. Le film se fait progressivement. Et l'intrigue, Smitty, apprendra lentement que pour survivre dans pareil monde il faut commencer par se créer une place. On ne l'acquiesce pas, on la conquiert. La leçon est dure.

Le jeu des acteurs est souvent remarquable. Michael Greer, dans ce rôle de personnage efféminé, ne manque pas de brio; et je ne pense pas que l'on puisse l'accuser d'en mettre un peu trop. Il est absolument éblouissant. Wendell Burton, dans le rôle de Smitty, colle d'autant mieux avec son personnage qu'il est réservé et difficile d'approcher. Danny Freedman, "la" pauvre Mona, n'avait pas la partie facile, c'est donc tout à son honneur d'arriver à se débrouiller aussi bien.

Dans l'ensemble, un excellent film, qu'on peut aller voir.



À la délégation générale du Québec à Paris, les éditions La Presse lancent aujourd'hui un ouvrage de Roger Fournier (à droite). "Gilles Vigneault, mon ami". L'auteur et son sujet, qui termine une tournée réussie à travers l'Europe, seront présents en compagnie de MM. Jean Chapdelaine, délégué général du Québec, et Alain Stanké, directeur de la maison d'édition.

qui fait quoi

"The Mousetrap" (La Souricière), le drame policier d'Agatha Christie, a entrepris samedi sa 21ème saison consécutive sur la scène londonienne, après 8,310 représentations. Créée le 25 novembre 1952, la pièce a survécu au rock'n roll, aux Beatles, à la mini-jupe, et fait toujours salle comble. Le directeur de la troupe, Peter Saunders, s'attend à fêter bientôt les 25 ans de ce succès sans verser dans le "musical" ou dans le nu: "Plus de 3 millions de personnes sont venues, rappelle-t-il, et il y a 700,000 naissances chaque année; logiquement, ça devrait ne cesser jamais."

Aujourd'hui à Montréal, quatre lancements: aux éditions HMH, à 17 heures, "Ecrivains des Amériques, tome 1, États-Unis", de Naim Kattan, collaborateur au Devoir; à l'Auditorium St-Tropez, à 18 heures, "Une Femme en liberté", de Francine Dufresne, ouvrage édité chez René Ferron; à l'Association espagnole/Casanou, à 17 heures, "Embarque mon amour, c'est pas une joke", de Pierre Léger-dit Pierrot-le-fou, ouvrage édité par Mainmise; aux éditions du Jour, à 17 heures, un roman d'Yvon Paré, "Anna-Belle" et des poésies posthumes d'Huguette Gaulin, "Lecture en vélocipède".

Le Théâtre de carton, dont le siège social est situé rue Saint-Paul à Montréal, présente gratuitement un spectacle expérimental destiné aux enfants, avec mime, texte et jeux scéniques, et pour toute mise en scène des paravents, des mains et un meneur de jeu. Le spectacle, que les écoles peuvent présenter sur demande, fait appel à la participation et à la créativité des enfants.

Parmi les expositions en cours au foyer du TNM, jusqu'au 16 décembre, œuvres du frère Jérôme; à l'hôtel Nelson de la place Jacques-Cartier, œuvres de Préville Courmoyer, jusqu'à la fin de l'année; au centre d'art du Mont-Royal, jusqu'au 17 décembre, œuvres de Gaëtan Grondin, professeur d'art à l'université du Québec à Trois-Rivières; à la Galerie libre, jusqu'au 9 décembre, œuvres choisies de Bazante, Buczkowski, Chase, Giguère, Gilbert, Joubert et Roblin.

Au concert gala de l'Orchestre symphonique de Montréal demain et mercredi, à la Place des arts, le chef d'orchestre Max Rudolf et le jeune pianiste Misha Dichter seront les invités. Au programme, Berlioz, Rachmaninoff, Schumann et en grande première à l'OSM, la Passacaille opus 1 d'Anton Webern.

Pauline Julien à l'Olympia

PARIS (AFP) — La chanteuse québécoise Pauline Julien a présenté hier soir et samedi soir son tour de chant à l'Olympia de Paris. Pendant une heure et demie, elle a interprété plus de vingt chansons, quelques-unes récentes, d'autres figurant de longue date à son répertoire.

Avec toujours la même sincérité et le même élan, Pauline Julien tour à tour fait preuve de tendresse, de gouaille, de mélancolie, d'humanité ou d'humour, sans oublier bien sûr d'évoquer amplement la condition québécoise car, artiste engagée, elle ne manque point d'inciter à l'œuvre pour la libération du Québec.

Depuis son dernier passage à Paris, Pauline Julien paraît avoir acquis plus d'assurance et dispose maintenant d'un métier sûr. Les quatre musiciens qui l'accompagnent sont eux aussi bien rodés.

LE FESTIVAL DES FILMS à 99c

CE SOIR, LUNDI 27 NOVEMBRE
7:00 LA MAISON DES BORIES
9:30 LES DIABLES de Ken Russell

DEMAIN, MARDI 28 NOVEMBRE
7:00 L'ÉTRANGER (de Visconti)
9:30 LES DAMNÉS (de Visconti)

OUTREMENT

1248 Bernard 277-4145

WEDDING in WHITE
A 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15 P.M.
LE CINÉMA
100 WESTMONT SQUARE 517-0177
AVE. GREENE PLACE CIN. AUBUR

AMOUR
de KAROLY MARK
v.o. hongroise — sous-titres français
PRIX SPECIAL DU JURY
ET PRIX OCIC
CANNES 71
7:00 — 9:00 p.m.
4e Sem.
Les Cinémas du Vieux Montréal
136 St-Paul 861-7863
Devenir membre de notre
KINOCUB
100 films pour \$18

Annie Girardot
Philippe Noiret
La Mandarin
Un film de Édouard Molinaro
1590, ST-DENIS 845-3222
chevalier SECOND FILM EN COULEURS
Micheline Lanctôt — Donald Pilon
La vraie nature de BERNADETTE BROWN
Un film de Gilles Carle EN COULEUR
1590, ST-DENIS 845-3222
pierrot METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY

un film de CLAUDE CHABROL
Quel dur Métier...!
EN 5 SEMAINES, DR. POPAUL A DÉJÀ FAIT RIRE PLUS DE 400,000 PARISIENS
Docteur Popaul
JEAN-PAUL BELMONDO • MIA FARROW

elysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
3e mois
EASTMANCOLOR
LES MALHEURS D'ALFREDO
UN FILM DE PIERRE RICHARD

"Quiet days in Clichy" 6e MOIS
d'après le roman de Henry Miller
Version originale
CINÉMA 489-5559 5550 Sherbrooke.w
FESTIVAL 525-8600 1206 St. Catherine.e

danse moderne le groupe de la place royale
trilogie
30 nov-3 déc. 20-30h
1182 boul. St-Laurent
réservations 861-3059
ou montréal 1182 place St-Laurent 861-1661
billets \$3 à \$150

NICOLAI PETROV
"De la lignée des Horowitz"
RÉCITAL
Weber
Brahms
Ravel
Prokofiev
Ce soir 20 h 30
EN VENTE: CCA, 1822 ouest, Sherbrooke (sous-sol), Place des Arts et agences, 932-2234.

SALLE WILFRID-PELLETIER

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE
À L'AFFICHE À TRAVERS LE QUÉBEC 6e SEM. POUR TOUS
Yvon Deschamps
denise filatrault
DANS
Le p'tit nientotte
UN FILM DE Louis-Guy Carrière
SCÉNARIO ET MONTAGES
YVON DESCHAMPS
Moins de 12 ans \$100
JEAN-TALON CENTRE D'ACHATS JEAN-TALON MAISONNEUVE CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE
FLEUR DE LYS 808 STE CATHERINE EST CINÉMA DE PARIS 808 STE CATHERINE OUEST

4 HEURES D'AMOUR 4e SEM. POUR TOUS
D'une série de trois films, voyez maintenant...
SISSI I et II
au même programme!
CANADIEN 523-5180 PLAZA 274 6155

Cinéma ODEON
LE CONFLIT DES GÉNÉRATIONS: DESOPIANT ET INSOLITE! — PARIS MATCH
"DECOLLAGE"
"TAKING OFF" EN COULEURS
FILM DE MILOS FORMAN
VILLERAY CE SOIR 7:30 - 9:30
ST-DENIS JARRY 388-5577
UN FILM DE SERGIO LEONE
IL ÉTAIT UNE FOIS... LA RÉVOLUTION 3e MOIS
MERCIER 381 WELLINGTON 768-2092

Renoir "IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST"
UN FILM DE SERGIO LEONE
McLaren CE SOIR 8.00 EN COULEURS
ça n'arrive qu'aux autres en couleurs
le DAUPHIN SEM. 7.30-9.30
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
un Violon sur le Toit en couleurs
MERcredi 2 00 - 8 00 LUN MAR JEU VEN 8 00 SEULEMENT
CREMAZIE ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

3e MOIS! 14 ANS
les colombes
un film de jean-claude lord
jean besré-lise thouin-jean duceppe
LONGUEUIL
RIVOLI 6906, St-Denis, 277-4129
1, Place Longueuil 677-7933

Orchestre symphonique de Montréal

LES CONCERTS GALA
Premier concert à Montréal de deux très grands artistes
mardi et mercredi
28/29 novembre - 20:30 hres
au pupitre:
Max Rudolf
soliste invité:
Misha Dichter
programme:
BERLIOZ: Ouverture "Carnaval romain"
*WEBER: Passacaille
RACHMANINOFF: Concerto pour piano en do mineur, no 2
SCHUMANN: Symphonie no 4 en ré mineur
*en première à l'OSM
prochains concerts: 12/13 décembre:
Les Grands Concerts avec Zubin Mehta, chef d'orchestre, Maureen Forrester, contralto, et Anna Chornodolska, soprano.
\$3.00 — \$3.50 — \$5.25 — \$7.00
Avant chaque concert, à 19.00 hres, 100 billets de «dernière heure» seront disponibles à \$2.00

SALLE WILFRID-PELLETIER

PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél. 842-2112

La Salle Bonaventure
RETENU!
"The Feminine Connection '73"
Un spectacle envoûtant de danses et chansons avec
"The Lovin' Couple"
Chorégraphie: Al Gossan
Aussi en vedette la populaire chanteuse québécoise
Michèle Richard
En vedette jusqu'au 23 décembre. Danse avec Nick Martin et son orchestre. Réservations: composez 861-3511.
La Salle Bonaventure
Le Reine Elizabeth

McDonnell-Douglas lancerait un bimoteur pour concurrencer l'airbus

LOS ANGELES (AFP) - La société américaine McDonnell-Douglas étudie actuellement le lancement d'un nouvel avion géant dérivé de son tri-réacteur DC-10 et qui viendrait concurrencer sur le marché mondial l'airbus européen A-300-B.

Cet appareil, dont le projet a été envisagé il y a dix-huit

Le Canada et la paix au Vietnam

Suite de la page 5

Il n'est pas dit, non plus, que les Etats-Unis ne laisseront pas derrière eux d'importants moyens de transport — transporteurs de troupes, jeeps et hélicoptères — qui pourront être repeints des couleurs de l'ONU ou frappés des signes distinctifs que pourrait se donner la commission internationale de contrôle.

Le mandat de la commission

Il ne semble pas que la compétence géographique de la commission de contrôle ait été défini. Tout ce que l'on sait, c'est que la commission quadripartite est spécifiquement prévue pour le Vietnam, alors que des points d'interrogation subsistent quant au Laos et au Cambodge. On sait que la mise en vigueur d'un cessez-le-feu généralisé en Indochine fait actuellement l'objet de discussions à Paris. Est-ce à dire que les compétences de la commission quadriparti-

te seront étendues pour inclure la surveillance d'un cessez-le-feu au Cambodge et au Laos? C'est beaucoup dire, car il semble, pour l'instant, qu'on préfère limiter la compétence de la commission quadripartite au Vietnam, l'ancienne commission de contrôle internationale pouvant être "réactivée" pour le Laos et le Cambodge.

La procédure en fait, revient à ménager la susceptibilité de l'Inde qui se trouverait autrement écartée d'un organisme dont elle fait encore juridiquement partie. Il n'est pas exclu, non plus, si deux organismes de surveillance coexistent, qu'un autre pays vienne se joindre à la Pologne, à l'Inde, et au Canada, ce qui aurait pour effet de transformer cet organisme en une seconde commission quadripartite. Le Canada serait ainsi membre de deux commissions de contrôle internationales. Pour éviter de compliquer à loisir une si-

mois, sera un bi-réacteur, d'où la désignation choisie de TvaH PC-10.

Le conseil d'administration de la société vient d'autoriser les études de fabrication de l'appareil et d'allouer à cette opération un crédit de sept millions de dollars, a déclaré le directeur de la division Douglas de la société, M. Jackson

tiques sous surveillance internationale". C'est là une disposition qui faisait partie des accords de Genève en 1954 et à laquelle on n'accorda aucune suite. Il est à espérer que la situation politique permettra la matérialisation d'une telle clause. En ce domaine, si l'on exclut l'expérience de la Société des Nations, l'histoire nous enseigne que la tenue d'élections ou de plébiscites sous surveillance internationale n'a jamais donné lieu à des expériences très fructueuses.

Quoi qu'il en soit, on peut s'attendre, selon les conditions qui prévalent aujourd'hui, à ce que les fonctions de la commission de contrôle qua-

Notons immédiatement qu'il est plus facile de dire ce que ne sera pas la commission de contrôle internationale. Il ne s'agit pas d'une force d'interposition destinée à empêcher la subversion ou la reprise des hostilités. Il ne s'agit pas non plus d'une force destinée à maintenir la paix ou l'ordre public au Vietnam, comme ce fut le cas au Congo ou à Chypre. Comme le terme l'indique, il s'agit de "contrôler" la conformité des actes avec les accords conclus, c'est-à-dire de procéder à une enquête sur toute violation des accords dont la commission pourrait prendre connaissance ou qui pourrait être portée à son attention. Il s'agit donc de fonctions de "contrôle", tel que s'entend le terme dans son acception française.

Ceci étant dit, le lecteur est en droit de s'interroger sur la nature des actes dont importera de vérifier la conformité avec les accords passés. En réalité, c'est sans doute le point 2 de l'accord entre Washington et Hanoï qui servira de base à l'élaboration des fonctions de la commission internationale de contrôle et de surveillance. Il faudra en tout premier lieu s'assurer que le cessez-le-feu sera observé et mis en vigueur dans les 24 heures (?) qui suivront la signature de l'accord.

Il est probable, par ailleurs, que Washington insiste aujourd'hui à Paris pour que l'organisme chargé de la surveillance du cessez-le-feu soit mis sur pied le plus tôt possible. Celui-ci pourra dès sa constitution vérifier, sinon constater, le retrait des troupes américaines et étrangères, que les Etats-Unis se sont engagés à retirer dans un délai de 60 jours. D'autre part, comme Hanoi n'a jamais admis la présence de personnel militaire régulier du Vietnam du Sud-Vietnam, on peut s'attendre à ce que les fonctions de vérification s'exercent à sens unique, c'est-à-dire au seul profit de Hanoi.

(2) Il faut noter que la commission de contrôle pour le Laos ne dépend plus de toute façon des accords de Genève de 1954, mais du Protocole à la Déclaration sur la neutralité du Laos, signé par 14 Etats en juillet 1962.

corps expéditionnaire nord-vietnamien seraient retirés discrètement. Il est improbable que la vérification de cette entente tacieuse, si elle existe, fasse explicitement partie des pouvoirs de la commission. En outre, Saïgon, en guise de compensation, devrait réduire d'autant le nombre de ses effectifs militaires réguliers.

Une seconde disposition de l'article 2 consiste en l'interdiction d'introduire au Sud-Vietnam, suite au retrait des troupes américaines et étrangères, des troupes, des conseillers militaires et du personnel militaire. En revanche, seront autorisés des remplacements, "des munitions et du matériel de guerre qui auront été refusés ou endommagés après le cessez-le-feu, sur la base: nombre pour

nombre, de mêmes caractéristiques, et propriétés". La vérification de ces dispositions constituera sans doute l'une des fonctions les plus délicates de la commission de contrôle, car elles valent pour les deux parties Sud-vietnamiennes, c'est-à-dire pour le côté gouvernemental et communiste. On espère toutefois faciliter le travail de la commission en prévoyant des ports d'accès, sinon des couloirs de ravitaillement, où les opérations se feraient sous surveillance internationale.

L'Article 3 prévoit la remise de toutes les personnes capturées et détenues parallèlement au retrait des troupes américaines. Cette opération ne devrait pas, en principe, causer des difficultés d'autant que les commissions de surveillance ont toujours joué dans le passé un rôle utile en ce qui concerne l'échange des prisonniers de guerre ou des personnes détenues pour des motifs politiques.

L'Article 4 prévoit explicitement, du moins dans l'état actuel des négociations, la tenue "d'élections générales véritablement libres et démocratiques".

McGowen.

M. McGowen a précisé que des contacts en vue du lancement de la production étaient actuellement en cours avec des compagnies aériennes. McDonnell-Douglas fabriquerait le Twin DC-10 si deux compagnies au moins sont intéressées et si le total des commandes fermes ou des options enregistrées est de 50 exemplaires.

La décision de construire cet avion devra être prise avant le mois de juillet. Si celle-ci était positive, la sortie du premier appareil aurait lieu deux ans plus tard, c'est-à-dire fin 1974 ou début 1975, soit 8 à 10 mois après celle du premier airbus européen.

Le Twin DC-10 pourrait transporter 246 passagers (airbus: 200 à 345 selon les versions), sur une distance de 3.000

HÔPITAL DES SEPT-ÎLES

requiert les services d'un(e)

toronto

Abaco	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1	1	1	109	7
Abaco 7350	4593	510	91	9	1</				

Ventes Haut Bas Ferm Chang Haut Bas

[illegible]

Pitt Eng C	4339	5112	11	11	11	11	11	10
Pow Corp	26104	5123	13	13	12	14	14	14
Pow Crp sr	310	5232	22	32	---	---	33	28
Pow C 5 or	2825	5123	13	13	14	---	14	14
Power Cable	396	5123	13	13	14	---	33	11
Price Iron	800	140	140	140	---	---	345	140
Price Com	7785	512	11	11	---	---	17	7
Proviso	800	58	8	8	8	8	9	7
Prov B Can	2451	5117	16	16	16	16	18	13
Q Broadcast	500	55	5	5	---	---	9	5

[illegible]

Int Oskaka	5200	30	30	30	--	3	84	22
Iron Bay T	2600	205	260	275	+15	375	215	
Iso	481210	350	275	205	-50	585	128	
Jelix	2500	8	8	8		17	6	
Johel	7000	24	22	22	--	1	25	20
Johnmth	22500	10	9	10	+2	19	6	
Jores Ltd	4600	119	110	110	-5	180	95	
Joutel	4600	39	37	39	+2	65	32	
Kam Kotia	20400	45	39	40	+2	72	38	
Kerr Add	6732	935	905	930	-10	111	710	

Amaxon	10201	17	15	17		30 1/2	15
Kilbuck	909	123	130	-5	5	210	230
Kirk Min	8661	8	7	-1	1	19 1/2	4 1/2
KT Mining	14000	10	9	-1	1	18 1/2	7 1/2
Lab Min	485	340	394	39%	+%	44 1/2	37 1/2
Lacanex	7000	62	61	62	+1	108	58
Lakhead	2150	7	7			12	8
L. Ovi	10000	5	7			8 1/2	7 1/2
L. Shore	1918	260	255	255	-5	420	240
La Luz	2140	255	200	200	-5	230	190
Lampis	3500	6	5 1/2	6	+1	10	5
Liberian	613	513 1/2	12 1/2	13 1/2	+%	13 1/2	9 1/2
L.L. Lac	21991	238	182	204	+22	245	190
Lost River	10100	590	585	580	-10	630	260
Louiseville	12500	13	14	5	10	18	13
Lytton M.	7826	146	180	190		227	125
Lytton M.	191320						
Madeline	21702	355	300	315	-40	485	230
Madison	7700	60	55	56	-3	90	55
Malartic	2310	1	68	74		112	60
Man sar	2300	92	90	82	-8	110	7
Marlin	27500	1	30	32		14	7
Match	8100	7	6	7	+1	10	10
Mattigoli	16650	536	255	255 1/2	-12	274	26 1/2
Mc Adam	14600	42	41	45	+1	165	41
Mc Intyre	4981	545	451 1/2	451 1/2	+2 1/2	98	38 1/2
Mentor	2300	92	90	82	-8	110	7
Meta Uran	1000	10 1/2	10 1/2	10 1/2		14	10
Midrim	7000	14	12	12	-1	23 1/2	9
Moneta P	6000	55	40	50	-5	120	60
MT Wright	64000	25	22	21	-6	25	19
Multi-Met	27500	1	30	32		14	7
Navyar M.	1035	10	10	10	-3	30	17
NBU Mine	19500	260	249	260	-10	260	226
New Ath	2500	11 1/2	11 1/2	+1	1	21	10 1/2
New Cal	21200	25	27 1/2	25	+1	98	
Newcom	200	235	495	510	-15	590	485
N Goldvue	38300	18 1/2	16 1/2	19	+2	20	4 1/2
Newland	19000	22	19	22	-1	8	5
Newnor	5000	5	4	8 1/2	-1 1/2	27 1/2	8
N Que Rapi	5641	480	430	420	-50	760	430
Norham	31788	480	440	445	-15	690	445
Nick Rim	18100	6	8 1/2	8 1/2	-1 1/2	13	8
Nobles M.	85400	265	230	250	-15	277	8
Nor Acme	22000	16	15	15	-2	28	13
Noraska	1740	31 1/2	15	15	-1	42	12
Noble M.	1200	23	21	21	-2	42	12
N Canada	9000	82	75	75	-5	120	81
N Rock	27500	120	85	85	-25	203	81
N Beauc	1020	29	29	+	4	32	22
Norian	14750	15	10	15	+5	30 1/2	4
Orian	12700	415	405	410	-5	450	375
Pac Copel	6000	190	160	170	-5	330	145
Pamour	8275	200	268	290		395	175

des compagnie

Allied Chemical

Le docteur Benoît Boudock, sous-ministre de l'Environnement du Québec, a inauguré récemment les nouveaux bureaux administratifs et le centre de distribution des produits sous emballage de Allied Chemical Canada, Ltd., situés à Pointe-Claire.

Les immobilisations de la compagnie au Canada se chiffrent à au-delà de \$40,000,000 et ce seulement au cours des cinq dernières années.

Les nouveaux locaux abriteront le personnel du siège

canadien
Quant à
tion, il
estion, il
lage dans
Allied
Ltd., est
canadien
d'usages
foule d'
bureaux
et ses
tribution
pays.
Zeller's
Zeller's
une aug

ACTIF

- Avoirs en numéraire
- Valeurs émises par le G
- Prêts, y compris les hy
- Engagements de clients
- de garanties et de le
- Immobilisations
- Autres éléments d'actif
- Total de l'actif

PASSIF

- Dépôts
- Acceptations, garanties
- Autres éléments du pa
- Réserves pour pertes
- Capital, fonds de résér</

Pan Centr	22313	320	290	280	405	261
Ratino N V	1066	527%	21	272%	35%	131%
Rato	362	695	695	695	10	625
Pick Crow	17830	55	24	25	21	15%
Pine Point	53	275	275	275	26	21%
Placer	38577	540%	36	36	2	24%
Prado Exp	53660	230	200	205	5	120
Preston	4053	855	830	830	35	760
Pure Silv	16900	164	131	164	14	265
Q Maitani	22510	25	24	25	2	22

Bank of Montreal	52082	72	40	+10	78	13
Bank of Nova Scotia	51000	105	102	102	-1	137
Bank of Toronto	4600	28	23	-5	1	58
Bank of Vancouver	3520	74	70	70	-4	138
Bank of Western	11000	105	102	102	-1	137
Bank of the West	22284	818	1718	18	-74	872
Bank of the North	400	580	80	80	-	75
Bank of the South	10010	600	590	600	-	390
Bank of the East	8500	142	138	138	-4	137
Bank of the West	1300	812	812	-13	13	7
Bank of the North	7500	412	412	-12	8	3
Bank of the South	23704	5120	1212	12	-	17
Bank of the East	1100	875	875	875	-25	173
Bank of the West	4520	72	412	412	-12	8
Bank of the North	9020	1412	14	14	-	111
Bank of the South	5805	74	35	35	-1	12
Bank of the East	45120	174	136	172	-12	218
Bank of the West	24000	3712	33	33	-4	25
Bank of the North	4387	215	201	201	-14	200
Bank of the South	33010	1412	12	13	-119	243
Bank of the East	14150	51520	1415	15	+14	184
Bank of the West	4897	505	460	460	-40	415
Bank of the North	11734	449	415	425	-5	510
Bank of the South	2000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the West	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the North	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the South	28000	18	15	15	-3	24
Bank of the East	28000	18	15			

A	Quasar	P	19420	5137 ₄	12	13 ₁ ⁺ + 71 ₂	12 ₃ ⁺ 480
Asamera	7200	5137 ₄	1312	131 ₂ ⁺ + 5	23	13 ₃ ⁺	
Bracell P	14400	5121	210	21 ₁ ⁺ + 5	260	182	
Calder	14400	5121	9	9 ₁ ⁺ + 5	21	71 ₂	
C. Geother	121347	151	165	150	145	215	69
C. Nor West	47178	895	790	875	+ 65	895	160
CS Pete	44487	800	750	770	- 5	10	250
CS Pete W	7000	410	390	395	- 5	655	235
C. Bonanza	26616	125	116	120	- 2	169	79
C. Ex Gas	30250	360	370	375	- 15	425	315

Can. Reserve	2118	28	28	1	71	35	
Can. Sue O	2627	615	280	610	-10	815	410
Can. Pete	6118	5513	54	347	-2	54	28
Candle Oil	8150	511	1014	31	-	12	10
Charter Oil	1500	430	430	430	-	540	420
Chaffin D	11123	515	14	15	-	10	10
Clark Can	15300	261	261	260	-10	485	240
Clavel	800	73	23	1	-	30	20
Decca R	21140	460	400	425	-35	490	215
Francana	27225	877	10	1113	-24	134	475
Gr Plains	2710	8333	3213	3213	-	30	28
Gr Oilfields	4387	255	215	750	-85	950	505
Houston O	28135	245	255	250	-15	280	190
Houston W	44315	64	47	54	-7	95	33
Inter Tech	8000	18	62	62	-18	130	65
Lochiel	23700	227	218	235	-6	237	127
Merland E	2100	50	80	82	-2	110	240
Midcon	7860	70	65	68	-2	87	55
Mineral R	67473	85	81	73	-11	94	22
North Sea	20300	140	135	140	-5	210	76
Nic Oil	43220	700	670	665	-30	200	505
Nicco	15130	1274	274	274	-	41	85
Northrid	51530	24	58	58	-5	133	48
Numac	19251	319	171	19	-	77	12
Oakwood P	11215	740	700	230	-10	240	75
Pump Pet	21190	230	280	305	-30	420	170
Pan Ocean	41702	814	154	154	-	173	913
Pandion P	8867	515	14	15	-	17	13
Peruv	11800	30	42	10	-12	80	24
Petrol	9130	130	125	105	-3	151	115
Pinnacle P	18610	32	32	32	-	53	32
Racer O	42798	81	81	82	-3	172	76
Ponder	15130	34	34	34	-	75	47
Prairie Oil	42015	1115	1115	1115	-	150	11
Revere	108749	245	255	275	-25	415	200
Puma P	24111	104	99	103	-3	112	68
Snooper	4000	15	15	18	-3	75	13
Ram	62010	300	276	300	-5	320	203
Ranger	44800	31	11	13	-	120	65
Scurry	12115	1115	2015	2015	-115	30	13
Sunny	23849	518	171	18	-	18	13
Synco	62145	128	128	134	-6	141	85
Synco R	3700	185	185	170	-5	200	118
Tan	4000	70	70	70	-	120	65
Sundaile O	56230	330	740	760	-50	915	275
Total P & D	11505	890	845	880	-20	900	275
U. Canco	44912	721	685	715	-20	910	400
Tr Can Res	228997	148	130	155	-26	168	17
U. Canco	44912	721	685	715	-20	910	400
Un Reef P	52600	27	15	21	-6	27	10
Wester Pet	40155	125	102	120	-12	195	95
Winnipeg	11251	735	680	730	-5	730	140
Wong Dev	2040	236	205	205	-5	630	130
W. Decalite	37600	633	625	625	-10	755	300

ment les
pour les
l'exer-
s 14,796 à
est de
mie, re-
ation de
ement à
de net
énu et
de diem
actions
à 35e
ompara-
ion au
de l'an

dermier.

Le programme d'expansion
pour 1972 s'est terminé le 1
novembre et approximative-
ment 820.000 pieds carrés ont
été ajoutés à la superficie to-
tale des magasins de la com-
pagnie avec l'ouverture de onze
grands magasins de banlieue.
De plus, un magasin fut agran-
di et un autre modernisé. L'ou-
verture du même nombre de
magasins qu'en 1972 est pré-
vue dans le programme d'im-
mobilisation pour 1973, et cinq
nouveaux magasins sont déjà
en construction.

	1971
642	\$ 2,044,230,017
687	2,864,299,806
885	5,939,516,479
576	353,519,077
081	132,645,928
888	66,048,654
759	\$11,400,259,961
331	\$10,419,308,115
576	353,519,077
986	32,832,285
446	166,730,810
420	427,869,674
759	\$11,400,259,961

ON RÉPARTIS

(1972)

600 \$ 516,504,310

517 162,206,285

627 72,852,916

744 751,563,511

750 393,588,899

003 138,566,171

435 45,599,226

810 51,571,531

998 629,326,168

746 122,237,343

000 122,237,343

746 61,200,000

746 40,937,343

000 25,084,800

746 15,852,543

674 7,337,131

000 10,000,000

420 33,189,674

000 25,000,000

420 \$ 8,189,674

000 \$ 325,000,000

000 25,000,000

000 \$ 350,000,000

Winnipeg • Montréal • Halifax,

de • Cayman Islands • Grenade •

dney, San Francisco, filiale possé-

dynne, en Australie. Des filiales

France • Trinidad et Tobago, Des

Paris • Milan • Zurich • Hong

des compagnies...en bref

ed Chemical

docteur Benoît Bundock, ministre de l'Environnement du Québec, a inauguré les nouveaux bureaux administratifs et le centre de distribution des produits sous emballage de Allied Chemical Canada, Ltd., à Pointe-Claire.

Les immobilisations de la compagnie au Canada se chiffrent au-delà de \$40,000,000, non seulement au cours des dernières années, mais aussi aux nouveaux locaux abrités par le personnel du siège

canadien de la compagnie. Quant au centre de distribution, il facilitera la distribution des produits sous emballage dans tout le Québec.

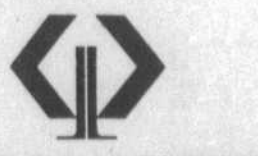
Allied Chemical Canada, Ltd., est un important fabricant de produits chimiques d'usages industriel et d'une foule d'autres produits. Ses bureaux de vente, ses usines et ses installations de distribution s'étendent à tout le pays.

Zeller's

Zeller's Limitée a connu une augmentation de 23,8 % des

tes et un accroissement de 7% du revenu net pour les neuf premiers mois de l'exercice, en cours. Les ventes se sont chiffrées à \$164.894.796 à fin du troisième trimestre de l'exercice de la compagnie, représentant une augmentation de \$7.154.646 comparativement à la période correspondante de l'année dernière. Le revenu net sur ces neuf mois a été de \$683.995, qui, après paiement des dividendes sur les actions privilégiées, équivalait à 35¢ par action ordinaire comparativement à 26¢ par action au cours des neuf mois de l'année dernière.

Le programme d'expansion pour 1972 s'est terminé le 1^{er} novembre et approximativement 820.000 pieds carrés ont été ajoutés à la superficie totale des magasins de la compagnie avec l'ouverture de onze grands magasins de banlieue. De plus, un magasin fut agrandi et un autre modernisé. L'ouverture du même nombre de magasins qu'en 1972 est prévue dans le programme d'immobilisation pour 1973, et cinq nouveaux magasins sont déjà en construction.



**BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE**

ÉTAT CONDENSÉ DE L'ACTIF ET DU PASSIF
(au 31 octobre 1972)

ACTIF	1972	1971
Avoirs en numéraire	\$ 2,495,251,642	\$ 2,044,230,017
Valeurs émises par le Gouvernement et autres valeurs	2,556,441,687	2,864,299,806
Prêts, y compris les hypothèques	7,611,468,885	5,939,516,479
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, de garanties et de lettres de crédit	388,484,576	353,519,077
Immobilisations	180,471,081	132,645,928
Autres éléments d'actif	68,692,888	66,048,654
Total de l'actif	<u>\$13,300,810,759</u>	<u>\$11,400,259,961</u>
PASSIF		
Dépôts	\$ 12,205,229,331	\$ 10,419,308,115
Acceptations, garanties et lettres de crédit	388,484,576	353,519,077
Autres éléments du passif	59,048,986	32,832,285
Réserves pour pertes	188,819,446	166,730,810
Capital, fonds de réserve et bénéfices non répartis	459,228,420	427,869,674
Total du passif	<u>\$13,300,810,759</u>	<u>\$11,400,259,961</u>

ÉTAT DES REVENUS, DÉPENSES ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
(pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 1972)

REVENUS		
Revenus des prêts	\$ 590,428,600	\$ 516,504,310
Revenus des valeurs	159,611,517	162,206,285
Autres revenus d'exploitation	84,631,627	72,852,916
Total des revenus	834,671,744	751,563,511

DÉPENSES		
Intérêts sur dépôts	408,391,750	393,588,899

Traitements, contributifs aux caisses de retraite et autres prestations au personnel	154,129,003	138,566,512
Frais des établissements, incluant les amortissements	53,226,435	45,599,226
Autres frais d'exploitation, incluant provision pour pertes sur prêts	63,693,810	51,571,531
Total des dépenses	679,440,998	629,326,168
Solde des revenus	155,230,746	122,237,343
Affecté aux réserves pour pertes	33,000,000	20,000,000
Bénéfices avant impôts sur le revenu	122,230,746	102,237,343
Provision pour impôts sur le revenu	73,000,000	61,300,000
Bénéfices nets de l'exercice	49,230,746	40,937,343
Dividendes	27,872,000	25,084,800
Montant reporté	21,358,746	15,852,543
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	8,189,674	7,337,131
Viré des réserves pour pertes	10,000,000	10,000,000
Virement au fonds de réserve	39,548,420	33,189,674
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	\$ 9,548,420	\$ 8,189,674

ÉTAT DU FONDS DE RÉSERVE
(pour l'exercice terminé le 31 octobre 1972)

Solde au début de l'exercice	\$ 350,000,000	\$ 325,000,000
Viré des bénéfices non répartis	<u>30,000,000</u>	<u>25,000,000</u>
Solde à la fin de l'exercice	\$ 380,000,000	\$ 350,000,000

Plus de 1500 succursales au Canada
Siège social à Toronto. Bureaux régionaux à Vancouver • Calgary • Regina • Winnipeg • Montréal • Halifax.

Bureaux dans le monde entier

New York • Portland, Oregon • Seattle • Londres • Antigua • Les Bahamas • La Barbade • Cayman Islands • Grenade • Jamaïque • Sainte-Lucie • Saint Vincent • Trinidad et Tobago, California Canadian Bank, San Francisco, filiale possédant 20 succursales en Californie, en propriété exclusive de la Banque. Représentée à Sydney, en Australie, des filiales de gestion et de placement à New York • Londres • La Barbade • Grand Cayman • Jamaïque • Trinidad et Tobago. Des représentants permanents à Chicago • Dallas • Los Angeles • San Francisco • Bruxelles • Francfort • Milan • Zurich • Hong Kong • Tokyo.

Après les Rough Riders, les Roughriders...

Hamilton, grâce à Sunter, gagne 30-27 et accède à la coupe Grey

HAMILTON (Le Devoir) — Jack Gotta, l'excellent pilote des Rough Riders d'Ottawa, avait bel et bien dit, à la suite de la victoire de 19-7 des siens à domicile le samedi précédent, qu'une avance de 12 points seulement ne signifiait absolument rien contre les Chats-Tigres de Hamilton, qu'ils affrontaient hier après-midi dans leur tanière, à l'occasion du 2ème match d'une série de deux au total des points, pour le droit de représenter la section Est de la ligue Canadienne de football dans la classique annuelle de la coupe Grey.

Gotta savait ce dont il parlait, puisqu'il avait été lui-même instructeur adjoint à Hamilton, durant quelques saisons avant de remplacer le célèbre Frank Clair il y a trois ans chez les Riders. Sa prédiction s'est avérée d'une justesse remarquable puisqu'après les trois premiers quarts de la rencontre d'hier, les deux équipes se retrouvaient à égalité 27-27, Hamilton ayant comblé rapidement le déficit de 12 points pour prendre une avance artificielle de 20-8 dans la partie.

Mais ce que Gotta ne souhaitait certainement pas, c'était de voir Chuck Ealey, la sensationnelle recrue des Chats-Tigres, éclipser totalement son propre quart-arrière à lui, l'erratique Rick Cassata.

Non pas qu'Ealey ait connu une journée fantastique, lui qui avait été pincé à 10 reprises derrière sa ligne de mêlée lors du match précédent, une chose qui ne s'était jamais produite à ses dépens au cours de toute sa jeune carrière.

Hier, Ealey s'en tira indemne et donna beaucoup de fil à retordre à la brigade défensive des Riders, qui a encore une fois joué à l'emportepièce et de façon inspirée.

Si Ealey reçut toute la protection à laquelle il avait droit grâce à un beau renversement de forme de ses coéquipiers à l'offensive, la brigade défensive des Tigres fut, contrairement à la rencontre initiale, tout aussi à la hauteur de la tâche que sa contrepartie.

Cassata erratique

Peut-être ébranlé par un harcèlement systématique de ses rivaux, Cassata, qui avait fait taire ses critiques avec un excellent match huit jours plus tôt, était redevenu lui-même hier. Sa ligne première, un point faible des Riders, fut plus souvent qu'à son tour débordée. Mais n'empêcha qu'elle fut lui fournir assez souvent une protection suffisante pour lui permettre de compléter ses passes.

Et c'est là que Cassata s'avéra médiocre. Il manqua totalement de précision, forçant ses receveurs à accomplir des prodiges d'équilibre pour tenter d'attraper le ballon. C'est ainsi qu'il perdit plusieurs belles occasions de faire avancer les siens sur le terrain, souvent à des moments critiques, et ne réussit jamais à déclencher une véritable remontée soutenue.

On ne peut toutefois blâmer Cassata pour le seul et unique touché de la partie, même s'il était alors sur le terrain. De sa 7ème verge, il décocha l'une de ses rares passes pré-

SOMMAIRE

1er quart
1—Hamilton, simple de Sunter, 34 vgs sur placement raté, 5-43.
2ème quart
2—Hamilton, touché de Porter, 28 vgs après avoir récupéré un échappé, converti par Sunter, 15-7.
3—Hamilton, placement de Sunter, 45 vgs, 4-32.
4—Hamilton, placement de Sunter, 22 vgs, 10-06.
5—Hamilton, placement de Sunter, 42 vgs, 13-07.
3ème quart
6—Hamilton, placement de Sunter, 14 vgs, 3-56.
7—Ottawa, placement d'Organ, 52 vgs, 6-32.
8—Ottawa, placement d'Organ, 35 vgs, 10-32.
9—Ottawa, touché de sûreté, concédé par Van Burkleo, 14-46.
4ème quart
10—Hamilton, placement de Sunter, 44 vgs, 10-08.
Ottawa 0 0 8 0-8 (27)
Hamilton 16 3 3-23 (30)
Assistance: 30,721.

STATISTIQUES

	Ott.	Ham.
Premiers essais	12	10
Gains au sol (vgs)	124	164
Gains sur la passe (vgs)	104	49
Offensive totale nette	189	186
Passes complétées/tentées	7/27	4/12
Passes interceptées	0	2
Bottés/moy. en vgs	13/30	11/37
Echappés/pertus	3/1	1/0
Puntions en vgs	7/61	8/44

Les boteurs en action

Par la suite, la partie appartint aux boteurs de précision des deux clans, la recrue lan Sunter, du Hamilton, en profitant pour avoir le meilleur sur son rival Gerry Organ, champion-compteur du circuit.

Sunter, en effet, y allait de cinq placements consécutifs à compter du 2ème quart, son 5ème, réussit de la 44ème verge outaouaise à mi-chemin au dernier quart, procurant la victoire aux Chats-Tigres. Sunter, qui en avait manqué un de 34 verges dès le 1er quart face à un vent violent pour quand même obtenir un simple, transformait

cises au demi Alan Thompson, qui gagna 20 verges avant d'échapper le ballon à la suite d'un vigoureux plaqué. Tous jours à l'arrêt, le rapide Lewis Porter eut tout fait de s'en emparer au sol et, à la faveur d'un excellent blocage, réussit à se faufiler jusqu'à la ligne des buts, une distance de 28 verges.

aussi le touché de Lewis pour récolter 14 des 20 points de son équipe. Ses placements le furent de distances de 45, 22 et 42 verges au 2ème quart (aidés par le vent), et de 14 verges au 3ème quart (face au vent), outre évidemment celui qui fait toute la différence.

Organ amorça une remontée de huit points des Riders au 3ème quart, laquelle leur permit d'annuler le compte à 27-27 dans la série. Il réussissait d'abord un placement de 19 verges, puis un superbe de 51 verges, avant d'en rater un difficile de 46 verges qui aurait permis aux siens de reprendre une avance d'un point. Quelques secondes plus tard, Bill Van Burkleo (un ancien Rider), au lieu de dégager face au vent de sa zone des buts, préférait concéder un touché de sûreté de deux points.

Mais c'en était fait des Riders, qui durent alors combattre les éléments au 4ème et dernier quart. Malgré tout, l'équipe défensive tint admirablement bien le coup. Et Cassata eut-il fait preuve de précision lorsqu'il réapparait sur le terrain, Ottawa aurait pu tout aussi bien l'emporter et causer l'une des grandes surprises de l'année au sport professionnel canadien.

Les Chats-Tigres n'avaient pas battu les Riders trois fois d'affilée en saison régulière, leurs trois seules défaites de l'année.

Les Tigres accèdent donc au match de la coupe Grey, dimanche prochain dans leur propre patelin du stade Ivor Wynne, contre une formation aguerrie de Roughriders de la Saskatchewan dirigée avec brio par le vétéran quart-arrière Ron Lancaster.

LE ROUGE ET OR DE LAVAL a été battu 85-63 par l'équipe de l'université Bishop's lors d'une partie de ballon-pied de l'Association athlétique universitaire du Québec jouée samedi à Lennoxville. Le meilleur compteur du Laval a été Jean Gauthier avec 22 points suivi de Jean-Louis Bellemare avec 13. Au hockey, dans la même association, McGill a marqué deux buts en 36 secondes en troisième période pour vaincre le Collège Militaire Royal par le compte de 3-2. Les buteurs du McGill ont été Ned Dowd, Pierre Gobeil et Neil Fernandes.



COMBINAISON GAGNANTE! Mark Kosmos (no 45), qui jouait pour les Alouettes lorsqu'ils ont remporté la coupe Grey en 1970 mais qui a été échangé au Hamilton cette saison, s'apprête à tout bousculer devant lui afin de permettre à Lewis Porter (24), qui vient de bondir sur un ballon échappé par les Rough Riders, de filer jusqu'à la zone des buts pour le seul touché du match hier. Hamilton a gagné la série 30-27 pour accéder à la finale nationale. (Téléphoto PC)

John Miller passe seul en tête

HILTON HEAD ISLAND, Caroline du Sud (PA) — Johnny Miller, qui frémissait dans le froid, n'a pu faire mieux que 75, hier, lors de la 3ème



LIGUE CANADIENNE

Hier après-midi
Ottawa 8, Hamilton 23
Hamilton gagne la série finale de 2 parties au total des points 30-27 et passe au match de la coupe Grey.
Dimanche prochain, à Hamilton
Saskatchewan à Hamilton, 1h (finale pour la coupe Grey).

UNIVERSITAIRE

Samedi après-midi
Alberta 20, Waterloo Lutheran 7
(match de championnat canadien)

INTERCOLLEGGIAL

Vendredi soir, à Toronto
Cépage de Trois-Rivières 7, collège Seneca 42

LIGUE NATIONALE

Hier après-midi
Buffalo 10, Cleveland 27
Cincinnati 13, Chicago 3
Denver 20, Atlanta 23
Green Bay 16, Washington 21
Houston 20, San Diego 34
Kansas City 3, Oakland 26
Los Angeles 16, N.-Orléans 19
Minnesota 10, Pittsburgh 23
N.-Angleterre 6, Baltimore 31
Philadelphia 20, Géants de N.Y. 62
Ce soir
St-Louis à Miami, 9h

ronde du tournoi de golf Heritage de \$125,000 qui devait avoir lieu samedi mais qui fut alors remise à cause de pluies inondant les verts. Malgré son pointage élevé, Miller est passé seul en tête du classement avec un total de 211 pour les 54 premiers trous de l'épreuve.

Forrest Fezler, la recrue de 23 ans qui partageait la 1ère place avec Miller après les premiers 36 trous, a joué 76 et se retrouve sur un pied d'égalité en deuxième place, à 212, avec une autre recrue, Lon Hinkle.

Hinkle, qui participe à son tout premier tournoi professionnel après avoir obtenu son diplôme de joueur de l'école de la PGA, a réussi une tournée de 72, hier.

Jerry Heard, déjà vainqueur de deux tournois cette saison, était en 3ème place avec un total de 74-213.

Pas moins de neuf pros sont ex aequo avec des comptes de 214, soit Allen Miller, Home-Blancas, Lee Wykle, Lou Graham, Fred Marti, Tom Watson, Larry Ziegler, Ed Sneed et le vétéran Mason Rudolph.

A 215: Hubert Green, Steve Melnyk, Buddy Allin, Phil

Rodgers et Jim Jamieson.

Les vents et le froid étaient si sévères que seulement deux joueurs, Ed Sneed et Jim Jamieson, ont réussi à jouer en bas de la normale 71 du parcours de 6,655 verges de Hiron Head. Tous deux ont joué 70.

Les grandes vedettes du golf, Nicklaus, Palmer, Player, Trevino et Casper, ne participent pas à ce avant-dernier tournoi 1972 du circuit de golf professionnel américain.

Miller, gagnant d'un tournoi joué en Nouvelle-Zélande la semaine dernière, a dit que les conditions de jeu étaient «encore plus mauvaises que lors de la dernière ronde de l'Omni-American» jouée à Pebble Beach, Californie.

«J'espère que je ne jouerai pas un autre compte de 75 demain pour quand même gagner», a dit le jeune homme de 25 ans. «Cela ne serait guère édifiant». La carte de Miller, qui gagna son premier tournoi au circuit de la PGA l'année dernière, se lisait 40-35-75.

Les Canadiens Wilf Home-niuk et George Knudson étaient respectivement à 76-220 et 76-221.

Au hasard des nouvelles

LES ROYAUX DE MONTREAL feront partie de la nouvelle ligue de balle-molle professionnelle, la première en Amérique du Nord, qui entreprendra sa saison le 4 mai prochain. Toronto sera aussi représentée dans cette ligue de 8 équipes, dont 6 ont déjà été choisies, soit St-Louis, Mobile, Nouvelle-Orléans et Washington en plus des deux clubs canadiens. Les deux autres clubs seront choisis parmi Boston, Philadelphie, Charlotte et Memphis. Les Canadiens de Toronto, en fin de semaine à New Cumberland, Pennsylvanie, ont repêché 17 joueurs de la région torontoise et 3 Américains. Par contre, il semble que les Royaux de Montréal n'aligneront que des Américains. Ils ont repêché 20 joueurs, samedi, leur premier choix étant le lanceur gaucher Damon Davenport, 22 ans, qui jouait pour la Marine Américaine à Columbus. La ligue présentera un calendrier de 56 parties, toutes jouées en fin de semaine, soit les vendredis, samedis et dimanches. Le directeur général de l'équipe montréalaise est Pat Patterson.

FRANCOISE MACCHI, ancienne championne de l'équipe de ski de France, sera la vedette d'une délégation officielle de Ski-France qui, cet après-midi, rencontrera la presse lors d'un cocktail organisé par Max Chamson, directeur des Services officiels français du tourisme au Canada.

DOUG WYLIE et B. Roberts, qui représentaient le Canada, ont fini en 7ème place lors du 7ème tournoi international de golf de la République Dominicaine. Ils ont joué des rondes de 71-73-71-76-291 pour finir 15 coups derrière l'équipe d'Espagne, composée de Jose Canedo et de Roman Taya. Les Espagnols ont joué 69-67-69-71-276 pour gagner la Coupe d'Amérique, le Chili se classant au 2ème rang avec un total de 279. Pas moins de 21 nations ont participé au tournoi.

KEN DRYDEN pourrait bien gagner un prix de \$1,000 jeudi. Au classement de la coupe Molson, il compte actuellement 30 points à comparer à 25 pour Jacques Lemaire. On sait que ces points sont accordés sur une base de 5-3-1 lors du choix des as de chaque match local des Canadiens, seuls les joueurs du club montréalais y étant éligibles. Dryden a été choisi 1ère étoile à 5 reprises, deuxième une fois et troisième deux fois à comparer à cinq 1ères étoiles pour Lemaire. Les ailiers Frank Mahovlich, 2-2-1, et Yvan Courmoyer, 0-5-2, sont ex aequo en 3ème place avec 17 points. La compétition Molson a été divisée en 5 étapes, chacune offrant un prix de \$1,000 à celui qui, durant chacune de ces périodes, aura été choisi le plus souvent parmi les 3 as de chaque partie disputée au Forum.

PAULIN BORDELEAU a réussi son 23ème but de la saison, hier après-midi à Toronto, pour permettre aux Marlboros de vaincre Kitchener 6-3 et de rester en tête du classement de la ligue de hockey Junior-A de l'Ontario. Le gardien Robert Blanchet du Kitchener a dû exécuter 35 lancers en cours de match.

PETER DALLA RIVA, l'ailier rapproché des Alouettes de Montréal, travaille hors-saison pour la compagnie National Typewriter (NTI) du président Joe Rubin. Le garde Ed George est aussi à l'emploi de cette firme.

L'UNIVERSITE DE L'ALBERTA a remporté son deuxième championnat College Bowl en six ans, samedi à Toronto, en triomphant de l'université Waterloo au compte de 20-7 devant 13,700 spectateurs. Sa première victoire remonte à 1957 alors que les Albertains gagnèrent 10-9 contre l'université McMaster et alors qu'il fut décidé que le College Bowl représentait officiellement le championnat universitaire du pays au football.

JEAN-CLAUDE KILLY n'a pas effectué les débuts professionnels victorieux qu'il espérait, samedi, à Aspen dans le Colorado où il a été éliminé en huitièmes de finale du slalom géant par le vainqueur du Grand Prix pour professionnels Benson & Hedges, l'Autrichien Harold Steuffer, 34 ans, qui a reçu \$2,500 en devançant le professionnel débutant Alain Penz, de France. C'était la 1ère des 12 épreuves du circuit Benson & Hedges et elle a été chaudement disputée. Penz a remporté \$1,500. Pour la première fois dans l'histoire de la compétition de ski pour pros, le Canada prendra part au Grand Prix qui sera disputé les 26-27-28 janvier à Collingwood, Blue Mountain, Kilby, Spider Sabich et les Canadiens Peter Duncan, Bob Swan et Rod Hebron participeront à l'épreuve. Le circuit représente une valeur de \$400,000 pour 150 skieurs membres de l'Association internationale de ski.

Lutte vive dans 4 des 6 sections de la LNF

(D'après PA) — A cinq semaines de la fin de son calendrier régulier, la ligue Nationale de football présente, dans quelques-unes de ses six sections, des luttes vraiment intéressantes, surtout à la suite des 10 matches présentés hier après-midi.

C'est ainsi que dans la division Américaine, Pittsburgh et Cleveland se livrent un combat de tous les instants pour le titre de la section Centrale. Dans la division Nationale, rien n'est encore définitivement déterminé dans la section Est, entre Washington, Dallas et les Géants de New York, non plus que dans les deux autres sections, où Green Bay, Détroit, San Francisco, Atlanta et Los Angeles sont toujours dans la course aux grands honneurs.

A Cleveland, le second de centre Dale Lindsey a fait dévier une passe du quart-arrière réserviste Leo Hart dans les mains de son propre coéquipier Nick Rosman. Ce dernier a ensuite filé sur une distance de 36 verges pour compter, et aider les Browns de Cleveland à l'emporter 27-10 sur les Bills de Buffalo. Les Browns demeurent ainsi au sommet, dans la section Centrale de la division Américaine, sur un pied d'égalité avec Pittsburgh. A - 70,104.

A Pittsburgh, les Steelers ont démontré leur force en battant les redoutables Vikings du Minnesota 23-10. Franco Harris a alors accumulé 127 verges sur des courses au sol, dont 61 sur une sortie au dernier quart qui a pavé la voie au touché vainqueur. A - 50,348.

A Oakland, Darryle Lamonica a complété des passes de touché à Fred Biletnikoff et Ray Chester dans les dernières minutes de la première demie, et les Raiders d'Oakland ont facilement pris la mesure des léthargiques Chiefs de Kansas City 26-3. La victoire assure virtuellement le championnat de la section Ouest-Américaine aux Raiders.

A Washington, le quart-arrière Billy Kilmer a lancé deux passes bonnes pour des touchés, et les Redskins ont triomphé des Packers de Green Bay 21-16, dans un match très dur. Washington augmente ainsi à deux parties son avance sur les Cowboys de Dallas inactifs, au sommet de la section Est-Nationale, tandis que les Packers doivent maintenant partager le 1er rang de la section Centrale, avec les Lions de Détroit, également inactifs. A - 53,039.

A Atlanta, les Falcons ont eu raison des Broncos de Denver 23-30 pour ainsi passer au 2ème rang de la section Ouest-Nationale, une demi-partie seulement derrière les 49ers de San Francisco, inactifs hier. Mais il fallut trois punitions consécutives de 15 verges décernées à l'ailier défensif Claude Humphrey, avant que ce dernier, survolté, ne procure un touché de sûreté aux Falcons en 2ème quart et ne leur indique le chemin de la victoire. A - 58,850.

A la Nouvelle-Orléans, le botteur de précision Happy Feller, acquis par les Saints de l'endroit, il y a trois semaines seulement, a réussi un placement de 33 verges six secondes avant la fin, permettant ainsi aux siens de causer toute une surprise dans leur victoire de 19-16 sur les Rams de Los Angeles. Ces derniers sont ainsi relégués au 3ème rang de la section Ouest-Nationale, à une partie complète du San Francisco.

A Chicago, le quart-arrière Virgil Carter, à son premier départ cette saison, a réussi une passe de touché de 26 verges, et Horst Muhlmann a botté deux placements, quand les Bengals de Cincinnati ont causé une surprise de taille en prenant la mesure des Bears de Chicago 13-3. A - 55,701.

A New York, le quart-arrière Norm Sneed et son réserviste Randy Johnson s'en sont donnés à cœur-joie, accumulant cinq passes de touché, et Ron Johnson a réalisé des gains de 123 verges au sol en plus de deux autres touchés, à l'occasion d'un triomphe écrasant de 62-10 des Géants de New York sur les pitoyables Eagles de Philadelphie. A - 62,586.

A Baltimore, Marty Domres a réussi trois passes de touché, dont deux à San Havrik en demie initiale, et les Colts de Baltimore n'ont éprouvé aucune difficulté à l'emporter 31-0 sur les décevants Patriots de la Nouvelle-Angleterre, maintenant pilotes par Phil Bengston. A - 54,907.

A San Diego, Jesse Taylor a bloqué un dégagement des Oilers de Houston pour un touché sur le 4ème jeu du match seulement, et la défensive des Chargers de San Diego s'est montrée sans pitié par la suite, dans une victoire de 34-20.



"ROMFORD HANOVER", piloté par Serge Grisé, gagne facilement la 3ème course au programme de la piste Blue Bonnets, hier après-midi. Dans la boue, il a devancé "Armbruck Huck", no 1, par la marge de 3 longueurs. C'était incidemment la 59ème victoire de Grisé cette année à B.B.

À Blue Bonnets: une 7e victoire pour "Hal Scott"

L'ambleur de 8 ans Hal Scott, piloté par Gilles Lachance, a remporté la course principale, hier après-midi à la piste Blue Bonnets, d'un enjeu de \$4,500 en courant la distance en 2.07.2 sur un tracé détrempé.

Hal Scott, un rejeton de Nephew Hal, a repoussé les attaques de dernières instances du duo Bret Flicka-Norman Jones pour retourner au pari simple \$7.30. Pacey Pick de Yvan Gamache prenait le troisième argent tandis que le favori des amateurs, H. M. Pace du conducteur Gilles Gendron devait se contenter du cinquième et dernier rang après avoir brisé une partie de son équipement dès le début de l'épreuve.

Pour Hal Scott, il s'agissait de sa septième parade dans le cercle du vainqueur en 23 départs cette année et il a porté ses gains à plus de \$20,000. Quant à son conducteur Gilles Lachance, c'était sa 41ème victoire du présent meeting. Il avait auparavant gagné avec l'ambleur John Watts dans la quatrième épreuve de l'après-midi.

Malgré un temps maussade, plus de 8,200 personnes s'étaient rendues à la piste du boulevard Décarie pour ce programme dominical.

DE CI, DE LÀ: La piste était boueuse, les chevaux comme leurs conducteurs n'étaient pas tellement beaux à voir à la fin de chaque épreuve. Dans la première course, le trotteur de Jean-Paul Charron, Wyncrest Tom, y est allé de sa troisième victoire de la saison pour compléter avec l'ambleur Marcella Lobell un pari-double de \$99.00. Marcella Lobell était piloté par le vétéran Albert Hanna qui enregistrait sa 21ème victoire de la saison. — Serge Grisé a remporté son 59ème triomphe du présent meeting dans la troisième course dans le sulky de l'excellent ambleur Romford Hanover, la vedette de son écurie. Le rejeton de trois ans de Lehigh Hanover y est d'ailleurs allé d'un mille en 2.07 sur un tracé très détrempé. Dernier dans le dernier virage, l'ambleur a bien répondu à son conducteur pour finir en trombe et battre au fil de l'arrivée Armbruck Huck d'Albert Hanna. — La première quiniela de la journée, la combinaison 7-4, a retourné la somme de \$34.60 aux parieurs chanceux. Il s'agissait des ambleurs John Watts et Mr. Vincedy qui pilotaient respectivement Gilles Lachance et Simon Boucher. Pour Gilles Lachance, il s'agissait de sa 40ème visite dans le cercle du vainqueur. — Dans la cinquième course, Gerry Mir, un vétéran ambleur de 12 ans a remporté une brillante victoire en 2.08.2 au profit du conducteur Marcel Dostie. Favori des parieurs, Gerry Mir a retourné \$5.80 au pari mutuel. Pec du jeune Simon Boucher a pris le deuxième rang tandis que Oneida Jessie de Michel Lachance terminait dans le troisième argent.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est donné qu'un nantissement et transfert de toutes dettes présentes et futures de Dakmar International Corporation-Corporation Internationale Dakmar à Continental Factors Corporation et exécuté le 20 novembre, 1972 à été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 21 novembre, 1972 sous le numéro 2399931.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
AAC-72-10397
pour 1970 a.m.
heure de Montréal
mardi 19 décembre 1972
Divers endroits dans
la Province de Québec

FOURNITURE DE
TRAVERSES ET DE BILLES
D'ANCRAGE EN BOIS ROND.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Docteur
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 1 novembre 1972.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCL-72-10390
pour 1970 a.m.
heure de Montréal
le mardi 19 décembre 1972

CONSTRUCTION DE LA
TROISIÈME LIGNE DE
TRANSPORT D'ÉNERGIE

A 735 KV
MANICOUAGAN
— LEVIS
(SECTION MANICOUAGAN
— SAGUENAY)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Docteur
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de DEUX CENT MILLE DOLLARS (\$200,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 16 novembre 1972

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 12-425449-72

ASSISTANCE JUDICIAIRE

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

AUREA GAUDREAU, ménagère, épouse judiciairement séparée de biens de Marcel Mireault, domicilié au 1844 rue Ethier, Cité de Montréal-Nord, District de Montréal.

Requérante

MARCEL MIREAULT, d'adresse actuellement inconnue.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Marcel Mireault est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

(s) JACQUES PERRON
registraire

Montréal, le 23 novembre 1972.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 12-424972-72

EDGAR LEMAY, aide-cuisinier, fils de Fréjus Lemay et Béatrice Lemay, résident et domicilié au 4229 Amos, App. 3 à Montréal-Nord, District de Montréal.

Requérant (e)

VS

DAME IDA BRUNET, fille de Joseph F. et Marie-Anne Lagault Brunet, de lieux inconnus.

Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR

Le Canadien gagne les bagarres mais il perd la rencontre, 3-2

CHICAGO, (Le Devoir) — Dans une atmosphère survoltée à la suite de violents combats de boxe, les Black Hawks de Chicago sont parvenus à infliger au Canadien de Montréal un premier échec à l'étranger cette saison en l'emportant au compte de 3-2, hier soir dans la ville des Vents. C'est un but de Chico Maki, son deuxième de la soirée, vers la fin du dernier engagement, qui a procuré aux Hawks cette précieuse victoire, leur seconde en moins de dix jours contre le Tricolore.

Alors que tout laissait croire à un match sans histoire, deux violentes bagarres ont éclaté en troisième période, l'une mettant aux prises Marc Tardif et Phil Russell, l'autre ayant comme belligérants Guy Lapointe et le rude Keith Magnuson.

Mais à la grande déception des partisans du Chicago, Tardif et Lapointe sont sortis les grands vainqueurs de ces combats. Le premier, après quelques moments hésitants, a donné à Russell une kyrielle de coups avant que le joueur du Canadien puisse retenir son adversaire; le second s'est moqué de Magnuson en lui infligeant de solides coups qui ont vite fait de clouer l' défenseur du Chicago sur la glace.

Toutefois, ces victoires pugilistiques n'ont pu permettre au Canadien de l'emporter même s'il a mis rudement à l'épreuve le gardien Gary Smith.

Bévue de Hogansen

Une maladresse du défenseur Dale Hogansen derrière son filet alors que le pointage était égal 2-2, a permis à Maki de compter son sixième but de la saison. Harcelant Hogansen derrière le but du Canadien, Jean-Pierre Boredeau a pris possession du disque pour le remettre à Maki qui, face à Dryden, ne rata pas sa chance de marquer.

Quelques instants avant le but vainqueur, Stan Mikita et Pat Stapleton, ce dernier parvenu seul, ont bien failli

1ère période	
1-MONTREAL: Courmoyer (15), Wilson, Lefley.	17-36
2-MONTREAL: White (6), Angotti.	
3-CHICAGO: Maki (5), Boredeau, Stapleton, 10:26.	4-00
3ème période	
4-MONTREAL: Courmoyer (16), Tardif.	4-06
5-CHICAGO: Maki (6), Boredeau, Korab.	15-17
Punitions: Korab C. mineure double; Tardif M. Russell C. majeure; Magnuson C. majeure; Lapointe M. mineure; Maki 8:47, Martin C. 16:57.	
Lancers par:	
Montreal	11 4 5-20
Chicago	10 5 13-28
Gardiens: Dryden (M); Smith (C).	
Assistance: 18.000.	

compter. Quant à Smith, il a été aussi brillant que son vis-à-vis, notamment devant Yvan Courmoyer alors qu'il ne restait que quelques secondes au match.

Courmoyer, même s'il a manqué cette chance, a néanmoins enregistré les deux buts des siens. En effet, le rapide ailier droit du Canadien avait donné au Canadien une priorité d'un but en première période sur des passes de Chuck Lefley et Murray Wilson.

Des buts de Bill White et Maki, en période médiane, devaient toutefois procurer aux Hawks une avance de 2-1.

Mais encore une fois, Courmoyer, dès le début du dernier tiers, comptait à la suite d'une belle passe de Tardif.

20 lancers
Affichant une solide défensive, les Hawks ont limité le Canadien à seulement 20 lancers, dont quatre durant le deuxième tiers. Cependant, plusieurs de ces lancers ont été extrêmement dangereux, et n'eût été du brio de Smith, le Tricolore aurait pu soutenir la victoire dès le premier engagement.

En plus d'inscrire une première défaite à leur dossier à l'étranger, le revers du Canadien aura permis aux Rangers de New York et aux Bruins de Boston, vainqueurs hier soir, de s'approcher du Tricolore. En effet, les Rangers ne sont plus qu'à quatre points du Canadien avec un match en réserve, tandis que les Bruins n'accusent qu'un recul de sept points.

Du côté des pointeurs, Jacques Lemaire, qui n'a pas participé au pointage, a été rejoint par Phil Esposito, des Bruins, au premier rang des compteurs. Lemaire aura toutefois l'occasion de se reprendre puisque les Bostonniens seront au Forum mercredi.



DÉBUTS DIFFICILES - Malgré un effort de tous les instants, Jean-Claude Killy, triple vainqueur de Grenoble, a été éliminé samedi du slalom géant Benson & Hedges disputé à Aspen, Colorado. La victoire est allée à l'Autrichien Harold Stuesser.

LES SPORTS À LA PIGE

MATTY ALOU, 33 ans, a été échangé en fin de semaine par les Athlétiques d'Oakland aux Yankees de New York en retour du lanceur gaucher Rob Gardner, 28 ans, et d'un autre joueur qui sera désigné plus tard. Fait assez étrange, c'est la deuxième fois que les Yankees passent Gardner aux Athlétiques en échange d'un Alou. Le 9 avril 1971, Gardner et le lanceur Ron Klimkowski étaient passés au club Oakland en retour de Felipe Alou, le frère aîné de Matty. Gardner était retourné aux Yankees la même année lors d'une autre transaction entre les deux équipes. Lee MacPhail, directeur général du New York, a dit qu'il était possible que son club essaie maintenant d'obtenir Jesus Alou des Astros de Houston afin d'aligner les trois frères. Ceux-ci ont débuté ensemble dans les ligues majeures avec les Géants de San Francisco.

DOUG BENTLEY est mort de cancer à l'âge de 56 ans en fin de semaine. Il avait déjà été opéré à deux reprises et était entré à l'hôpital de Saskatoon pour la dernière fois il y a deux semaines. Sa mort suit de près celles des anciens as-gardiens Turk Broda et Bill Duman. Le rapide Doug Bentley, né à Delisle, une petite municipalité située à environ 20 milles au sud-ouest de Saskatoon, avait débuté dans la ligue Nationale de hockey en 1939. En 1942-43, il fut le meilleur compteur du circuit. Il fut aussi trois fois choisi sur la liste équipe d'as comme ailier gauche et une fois sur la seconde équipe comme centre. Il avait formé une des grandes lignes d'attaque du hockey avec son frère Mac Bentley et l'aîlier droit Bill Mosienko. Tous trois étaient petits et pesaient moins de 160 livres. Doug termina sa carrière avec un total de 219 buts marqués en saisons régulières. Il quitta la LHN en 1951 pour devenir joueur-instructeur des Quakers de Saskatoon de la ligue de hockey de la Côte du Pacifique. Après un bref retour avec les Rangers de New York et son frère Max en 1953-54, il redevint instructeur de clubs juniors et amateurs tout en étant dépisteur pour les Bruins de Boston. Il fut opéré pour le cancer une première fois en 1969 puis une autre fois en 1970. Il laisse sa veuve Betty, trois filles, un fils (Doug Jr qui joue avec Trail dans la ligue Internationale de l'ouest), quatre frères et sept sœurs.

ARTHUR ASHE a remporté la finale du tournoi de tennis professionnel de la WCT à Rome, hier soir, en triomphant de son compatriote Bob Lutz en cinq manches, 6-2, 3-6, 6-3, 3-6 et 7-6, au Palais des Sports.

LE CANADA a été battu 6-3, samedi soir à Managua, Nicaragua, par l'équipe nationale de ce pays lors du 20ème tournoi pour le

championnat mondial du baseball amateur. Nicaragua a maintenant une fiche de 8-1 au classement des équipes. C'est Cuba, 8-0, qui est en tête après avoir vaincu Porto Rico 4-2. Le Japon a blanchi le Brésil 6-0, les lanceurs japonais n'ayant pas accordé un seul point à leurs adversaires lors de leurs 19 dernières manches. Fait à noter: l'équipe brésilienne est complètement composée de joueurs d'origine japonaise. Ce n'est incidemment qu'en comptant 3 point à la 11ème manche que le Nicaragua a réussi à vaincre le Canada.

NOEL PICARD, 33 ans, le vétéran défenseur des Blues de St-Louis, a été obtenu, au prix du repêchage, par les Flammes d'Atlanta en fin de semaine. D'autre part, dans l'association Mondiale de hockey, on apprend que Jim Harrison ne pourra jouer avant au moins un mois pour les Pétroliers de l'Alberta. Il s'est fracturé un genou mercredi soir dernier lorsqu'il tomba entre un poteau de but lors d'une partie disputée à Philadelphie.



DOUG BENTLEY, ancien as-compteur de la ligue de hockey Nationale né à Delisle, Saskatchewan, est décédé en fin de semaine à un hôpital de Saskatoon à l'âge de 56 ans après une longue maladie. (Téléphoto PA)

À Blue Bonnets

HIER APRÈS-MIDI
Pari double: Wyncrest Tom (2) et Marcella Lobell (1): \$99.00.
1ère quiniela: John Watts (7) et Mr. Vennedy (3): \$34.60.
2ème quiniela: Sidney Frost (4) et Nechoak Pride (2): \$90.00.
3ème quiniela: Wicked Mir (2) et Mr. Coal (7): \$50.00.
Exacta: Sonny Dale Chief (5) et Locust Time (4): \$37.20.
Pari mutuel: \$527.829.
Assistance: 8,210.

SAMEDI SOIR
Pari double: Dandy Lobell (3) et Annie Topfield (5): \$43.70.
1ère quiniela: Spiro C. (7) et Lindy Lou Volo (1): \$80.30.
2ème quiniela: Wisenheimer (2) et Leslies Count (1): \$12.70.
3ème quiniela: Lively Stepper (8) et Dominion Ned (1): \$22.80.
Exacta: Steady Penny (9) et St-Leger (5): \$42.90.
Mutuel: \$515.232.
Assistance: 8,441.

Un bon exercice

Vendredi soir, les Canadiens de Montréal ont tenu un excellent exercice à Vancouver alors qu'ils ont défait les Canucks au compte de 9-1.

1ère période	
1-VANCOUVER: O'Flaherty (5), Lever.	0-28
2-MONTREAL: F. Mahovitch (10), Savard, Courmoyer.	6-40
3-MONTREAL: Lefley (6), Houle.	7-30
4-MONTREAL: F. Mahovitch (11), Houle.	9-56
5-MONTREAL: Wilson (5), Lefley, Larose.	18-21
Punitions: Lapointe M. majeure 4:05, Wright V. 5:38, Lapointe M. 11:31, Houle M. 14:06.	
2ème période	
6-MONTREAL: Lefley (4), Houle, F. Mahovitch.	16-52
7-MONTREAL: Lemaire (18), P. Mahovitch.	18-14
Punitions: Guevremont V. 18:00, Laperrière M. 18:59.	
3ème période	
8-MONTREAL: Lemaire (19), P. Mahovitch.	12-23
9-MONTREAL: Lefley (14), Lemaire, Courmoyer.	13-16
10-MONTREAL: Wilson (6), Lefley.	15-08
Punitions: P. Mahovitch M. 0:13, Hargreaves V. 4:46.	
Lancers par:	
Montréal	14 14 10-38
Québec	6 11 9-26
Gardiens: Dryden (M), Dyck (V).	
Assistance: 15,570.	

Les choix à Blue Bonnets du "Grand pronostiqueur"

Notre sélectionneur a encore fait des siennes en fin de semaine. Ainsi, hier après-midi, en plus d'avoir désigné 3 gagnants, il avait choisi le pari double qui a rapporté la jolie somme de \$99.00. Samedi soir, il se contenta de deux gagnants. Il en a maintenant 258 en 1,026 courses pour une moyenne de 25.1%.

Voici ses pronostics pour le programme de ce soir:

1ère course: 1—Dean Adios (7); 2—Kilg (8); 3—Swamp Root (9).
2ème: 1—Art's Call (1); 2—Rokare (5); 3—Tiger Herbert (3).
Paris doubles suggérés: 7-1, 7-5.
3ème: 1—Born To Conquer (1); 2—Topaz Duke (2); 3—Riley O'Brien (6).
4ème: 1—Cora Angus (1); 2—Josedale Scottie (9); 3—Trudy's Cole (7).
Quiniela suggérée: roulette 1-7-9.
5ème: 1—Meadow Jacob (3); 2—Diplomat Pat (1); 3—Norman's Jewell (8).
6ème: 1—Pretty Speedy (1); 2—Mahrook (8); 3—Hand Away (4).
Quinielas suggérées: roulette 1-4-8.
7ème: 1—Assiduous (3); 2—Spring Frost A. (8); 3—Elmwood Glenn (7).
8ème: 1—Buckridge Chance (5); 2—Patty Mist (7); 3—Belle Colonniale (9).
Quinielas suggérées: roulette 5-7-9.
9ème: 1—Serki R. (1); 2—Gold Kat (3); 3—The Black Douglas (8).
10ème: 1—Dale Scott (3); 2—Special Pride (1); 3—Victoria C. (9).
Exactas suggérées: 3-1, 3-9.

1ère période	
1-QUEBEC: Archambault (6), Boredeau, Hornung.	2-28
2-WINNIPEG: Roussin (3), Hornung, Black.	13-49
3-WINNIPEG: Roussin (7), P. Mahovitch.	15-12
Punitions: Cuddie W. 1:00, Desjardins Q. 1:57, Parizeau Q. 13:39, Rouleau Q. 15:47, Zanussi W. 17:46.	
2ème période	
4-WINNIPEG: Hull (9), Black, Swenson.	9-27
5-WINNIPEG: Johnson W. 0:41, Desjardins Q. 13:39.	13-16
3ème période	
6-MONTREAL: Gendron Q. 12:05, Payette Q. 14:55.	12-11
Lancers par:	
Montréal	11 8 6-25
Winnipeg	15 7 13-35
Gardiens: Lemelin (Q), Wakely (W).	
Assistance: 7,427.	

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES
MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

Samedi dans la Nationale

Les Seals bafoués 11-0

Dirigés à l'attaque par Rick Kehoe qui a enfilé trois buts, les Maple Leafs de Toronto ont infligé un cinglant revers de 11-0 aux Golden Seals de la Californie dans l'un des nombreux matches disputés samedi dans la ligue Nationale. Malgré le pointage fort élevé en faveur des Leafs, Jacques Plante, remplacé en troisième période, et Ron Low ont dû écarter 37 lancers dirigés par les Seals. Quant aux Leafs, ils ont effectué 40 tirs en direction de Mark Edwards et Gilles Meloche.

1ère période	
1-TORONTO: Monahan (2), Keon, Grisdale.	6-16
2-TORONTO: Ullman (5), Henderson, Ferguson.	11-43
3-TORONTO: Dupéré (4), Kehoe, Sittler.	12-53
4-TORONTO: Henderson (5), Ullman.	15-52
Punition: Weir C. 12:05.	
2ème période	
5-TORONTO: Kehoe (6), Dupéré, Sittler.	13-51
6-TORONTO: Dupéré (5), Kehoe, Sittler.	17-34
Punition: Redmond C. 8:41.	
3ème période	
7-TORONTO: Kehoe (7), Sittler, Dupéré.	2-59
8-TORONTO: Monahan (3), McKenny, Ellis.	5-23
9-TORONTO: Kehoe (8), Sittler, Lundrigan.	6-34
10-TORONTO: Thompson (4), Osburn.	14-15
11-TORONTO: Ellis (6), Ullman, McKenny.	17-26
Punitions: Dupéré 7:02, Ferguson T. 11:00, J. Johnston C. 16:30.	
Lancers par:	
Californie	11 16 10-37
Toronto	11 10 19-40
Gardiens: Edwards, Meloche (C); Plante, Low (T).	
Assistance: 16,485.	

Black Hawks 4, Blues 2	
1ère période	
1-CHICAGO: Korall (10), Maloney, Mikita.	0-40
2-ST-LOUIS: Unger (8), Murphy, Roberto.	8-29
Punition: Duport S. 17:05.	
2ème période	
3-CHICAGO: Marks (1), Korall, Mikita.	0-42
4-ST-LOUIS: Sabourin (3), B. Payer, St-Marselle.	5-26
5-CHICAGO: Mikita (9), Marks, White.	19-17
Punition: Magnuson C. 10:50.	
3ème période	
6-CHICAGO: Russell (2), Magnuson.	19-24
Punitions: K. O'Shea St-L. Russell C. 3:14, Korall, Thompson St-L. 4:24, Korab C. B. Payer St-L. 13:12, Marks C. 13:42.	
Lancers par:	
Chicago	9 8 8-25
St-Louis	15 16 7-38
Gardiens: Esposito (C); Caron, Stephenson (St-L.).	
Assistance: 18,725.	

Raider 4, Oilers 2	
1ère période	
1-NEW YORK: Kennedy (2), Winograd.	1-14
2-MINNESOTA: Hestall (8), Oliver, Grant.	2-36
3-MINNESOTA: Hestall (3), Venaski, Hestall.	10-56
Punition: Au banc du LA service par Venaski 2:17, Parise M. 7:03.	
2ème période	
4-NEW YORK: Sheehan (18), Ward, Ferguson.	11-40
5-ALBERTA: Perkins (6), Benzlock.	10-00
6-ALBERTA: Anderson (5), Walters, W. Hicke.	17-37
Punitions: Peters NY 8:16, Baird A. 10:15, Douglas NY 17:57.	
3ème période	
7-NEW YORK: Ferguson (18), Peach, Moren.	17-00
8-NEW YORK: Loughton (18), 18-09	
Punitions: Anderson A. 3:05, Willis NY 7:22, Joyal A. 13:32, Hamilton A. 14:25.	
Lancers par:	
Californie	9 9 10-28
Alberta	7 11 5-23
Gardiens: Brown (A); Donnelly (NY).	
Assistance: 5,108.	

Aeros 3, Crusaders 1	
1ère période	
1-HOUSTON: Kennedy (15), Schella.	5-00
2-HOUSTON: McCallum (2), Popad, MORISON.	1-20
3-HOUSTON: Hestall (7), P. Hestall, Provoost.	5-43
4-ALBERTA: Anderson (5), Walters, W. Hicke.	17-37
Punitions: Hestall C. 1:30, Taylor H. 1:30, Horton C. majeure 12:04, Popad H. 12:50, Horton C. 15:40, Mullen C. 15:48, Schella H. 19:39.	
2ème période	
5-NEW YORK: Ferguson (18), Peach, Moren.	17-00
6-NEW YORK: Loughton (18), 18-09	
Punitions: Anderson A. 3:05, Willis NY 7:22, Joyal A. 13:32, Hamilton A. 14:25.	
Lancers par:	
Californie	9 9 10-28
Alberta	7 11 5-23
Gardiens: Brown (A); Donnelly (NY).	
Assistance: 5,108.	

Red Wings 6, Flyers 4	
1ère période	
1-PITTSBURGH: Pats (6), Hestall, Provoost.	0-26
2-PITTSBURGH: Pats (7), Luch, Provoost.	5-43
3-ISLANDERS: Gagnon (6), Hestall, Pats.	11-32
4-ISLANDERS: Stewart (7), Westfall, Hudson.	19-59
Punitions: Spencer I. 5:34, Hart I. 6:34, Watson P. 11:17, 18:03.	
2ème période	
5-NEW YORK: Ferguson (18), Peach, Moren.	17-00
6-NEW YORK: Loughton (18), 18-09	
Punitions: Hestall C. 1:30, Taylor H. 1:30, Horton C. majeure 12:04, Popad H. 12:50, Horton C. 15:40, Mullen C. 15:48, Schella H. 19:39.	
Lancers par:	
Californie	9 9 10-28
Alberta	7 11 5-23
Gardiens: Brown (A); Donnelly (NY).	
Assistance: 5,108.	

Cougars 4, Blazers 3	
1ère période	
1-PHILADELPHIE: Campbell (6), Plumb, Lacroix.	3-39
2-CHICAGO: Morris (4), Knibbs, Mawley.	11-07
Punitions: Liddington C. 2:24, Plante P. 4:33, 9:54, Lacroix P. 17:27.	
2ème période	
3-PHILADELPHIE: Heriman (7), Lawson, Cariff.	0-17
4-PHILADELPHIE: Heriman (7), Lawson, Cariff.	0-17
5-PHILADELPHIE: Heriman (7), Lawson, Cariff.	0-17
6-PHILADELPHIE: Heriman (7), Lawson, Cariff.	0-17
7-PHILADELPHIE: Heriman (7), Lawson, Cariff.	0-17
Punitions: Zaine C. 1:40, Hillman P. 8:03, Rochefort D. Kelly P. 14:10, St-Louis P. 15:48, Kelly P. 18:29.	
3ème période	
8-PHILADELPHIE: Heriman (7), Lawson, Cariff.	0-17
9-PHILADELPHIE: Heriman (7), Lawson, Cariff.	0-17
Punitions: Hughes P. 6:00, Barker P. majeure 17:54, McDonald H. Hanna C. 19:51, Healdens McLeod (H), Whidden (C).	
Lancers par:	
Californie	9 9 10-28
Alberta	7 11 5-23
Gardiens: J. McLeod (C), Cottinger (P).	
Assistance: 4,403.	

COMPTABLES AGRÉÉS
BELZILE, CARDINAL, ROY ET ASSOCIÉS
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226
PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
235 ouest, Boul. St-Joseph
274-6513
LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Edouard, LaSalle
690 365-0023
VIAR, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Edouard, LaSalle
690 365-0023
Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie
Comptables Agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tel.: 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier.
SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 861-5741
Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6 681-7231
320 est, rue St-Germain, Rimouski 724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke 563-8663
324, rue Des Forges, Trois-Rivières 378-4541

LIGUE NATIONALE	
Est	Ouest
1-TORONTO: Ullman (7), Ferguson.	15-6
2-RANGERS: Ratelle (10), Neilson, Hadfield.	14-32
3-RANGERS: Stenkowski (2), Rolfe.	14-40
Punition: Stenkowski R. 2:47.	
2ème période	
4-RANGERS: Irvine (4), Rousseau.	1-19



Incrédulité et démenti

SAIGON (AFP) — Des responsables américains spécialistes des affaires communistes au Vietnam ont fait part de leur incrédulité à propos des informations publiées par le journal français Le Monde, selon lesquelles une fraction extrémiste de l'armée nord-vietnamienne aurait tenté de se révolter contre les dirigeants vietnamiens favorables à un règlement négocié du conflit.

Ces experts estiment qu'aucun élément ne peut le confirmer. Aucune information à ce sujet n'a été recueillie

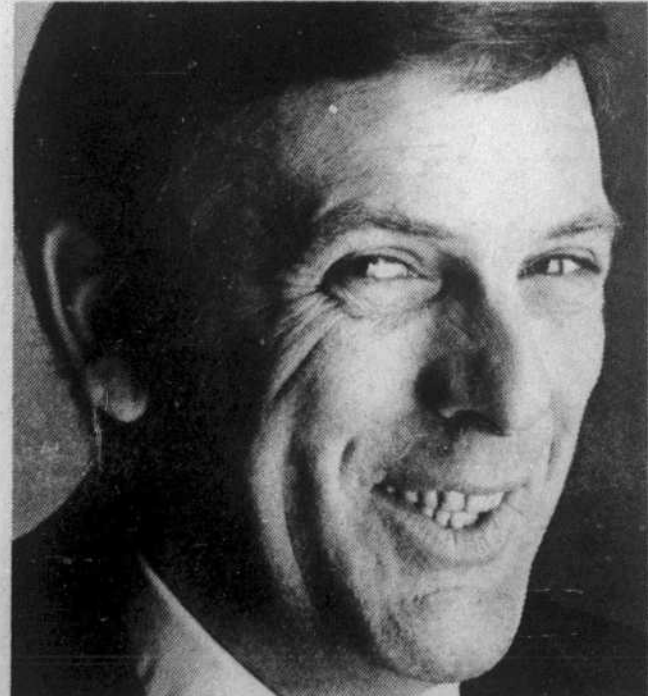
jusqu'à présent par notre réseau de renseignements, ont-ils ajouté. Pour sa part, l'agence Giahong dément le coup de force. Il s'agit d'une pure invention affirme l'agence.

Pour les américains il n'y a pas eu de rupture entre les Nord-Vietnamiens et les Vietnamiens du Nord-Vietnamiens veulent réellement en finir avec la guerre et non la prolonger.

Nos photos AP représentent, en haut: le ravitaillement aérien d'une position de la route Un. En bas: une ambulance de fortune pour évacuer un blessé.



Votre discours a-t-il fait bon effet à Toronto, M. Bechard?



Si l'hôtel fait sa part, vous pouvez facilement faire le reste. A Toronto, essayez donc le **Royal York.**

Pour des réservations dans les 14 hôtels du Canadien Pacifique, ou leurs affiliés partout au Canada, appelez 866-3048.

CP Hôtels

Victoire écrasante des travaillistes néo-zélandais

WELLINGTON (AFP) — Le parti travailliste néo-zélandais dirigé par M. Norman Kirk a remporté les élections

Le petit commerce aux seuls zairois?

KINSHASA (AFP) — Le général Mobutu Sese Seko, chef de l'Etat zairois, a révélé qu'un projet de loi accordant aux seuls Zairois le monopole du petit commerce encore détenu par les commerçants étrangers est actuellement à l'étude.

Le général a fait cette déclaration au cours du meeting populaire, tenu à l'occasion du septième anniversaire de la deuxième république du Zaïre auquel assistaient les présidents Ahidjo (Cameroun), Ngouabi (Congo), Nyerere (Tanzanie), Kaunda (Zambie) et Macias Nguema (Guinée équatoriale). Le président Bongo, malade, s'était fait représenter.

Le chef de l'Etat zairois a vivement dénoncé le sabotage du commerce orchestré selon lui par certains commerçants étrangers.

Le mystère du fjord demeure entier

Le submersible fantôme s'est échappé

OSLO (Reuter) — Le submersible mystérieux poursuivi depuis deux semaines dans un fjord norvégien, par la marine et l'aviation, est parvenu à se glisser hors des eaux territoriales norvégiennes, a déclaré hier soir le commandement militaire d'Oslo.

Un communiqué du commandement déclare que le sous-marin n'a pas été identifié, et que la chasse qu'on lui menait a été suspendue.

Le communiqué déclare qu'après que des civils aient signalé la présence d'un engin non-identifié dans le Sognefjord, dans l'ouest de la Norvège, les forces norvégiennes de défense entreprennent, le 13 novembre, une opération de recherche.

L'ensemble des renseignements recueillis durant l'opération a confirmé qu'un sous-marin étranger se trouvait dans le fjord.

"Sa nationalité n'est pas confirmée. Des contacts établis par des navires et avions dans le courant de la journée du vendredi 24 novembre ont indi-

qué que le submersible a maintenant quitté les eaux territoriales norvégiennes. L'activité de la marine dans le secteur sera progressivement réduite", déclare le communiqué.

Le communiqué, publié à l'issue d'une longue réunion du gouvernement et des responsables norvégiens de la défense, explique comment le sous-marin a pu échapper à une trentaine de bateaux de guerre.

Les instructions données à la marine étaient de forcer le submersible à faire surface, par la force si nécessaire. Mais si, en temps de guerre, l'usage de la force n'est pas limité, le respect de la vie humaine en temps de paix restreint les mesures possibles. Le but de l'opération n'était pas de couler le sous-marin, dit le communiqué, ajoutant que les recherches dans le fjord avaient été très difficiles.

Les armes normalement utilisées pour couler un sous-marin convenaient mal au genre d'opération entrepris par la marine norvégienne, qui a suivi les

procédures de temps de paix en faisant exploser, samedi, des grenades sous-marines près de l'île de Sula, à l'entrée du fjord. Cette procédure indique au sous-marin qu'il a été repéré et qu'il doit faire surface, mais lui laisse une chance de s'échapper.

Des submersibles appartenant à des pays membres de l'OTAN ont participé à la chasse au sous-marin dans le fjord de Sogne.

Cependant, des officiers de la marine royale norvégienne ont démenti cette participation.

De même source, on indiquait que le sous-marin qui s'est échappé est sans aucun doute un submersible soviétique de type F ou W. Ces types de sous-marins, précise-t-on de même source, sont ceux qui croisent le plus souvent dans les eaux norvégiennes. Leur équipage est de 60 à 70 hommes.

Il n'en demeure pas moins que la flotte de l'OTAN, qui effectuait des manœuvres anti sous-marines dans le détroit situé entre la Norvège et le Danemark et en Mer du Nord, est actuellement en visite à Bergen, à 75 kilomètres au sud du Fjord. Le commodore John Fieldhouse, commandant la flotte de l'OTAN dans l'Atlantique-Nord, a refusé samedi, au cours d'une conférence de presse, de dire si les deux sous-marins qui sont à Bergen ont été les seuls à participer aux manœuvres. Il semblerait bien qu'il y en ait eu d'autres, et qu'ils se soient rendus dans le fjord de Sogne pour aider aux recherches.

Par ailleurs, le ministre norvégien de la défense a refusé de commenter l'information en provenance de Tirana, selon laquelle une mutinerie aurait éclaté à bord d'un sous-marin soviétique, qui serait venu s'abriter dans le fjord avec un autre submersible.

Selon la radio albanaise, plusieurs hommes du sous-marin soviétique s'étaient mutinés mais ont finalement été maîtrisés par le reste de l'équipage.

Situation préoccupante sur le front du Golan

(Par l'AFP) — La Syrie a pris contact avec ses deux partenaires de la fédération, l'Egypte et la Libye, pour coordonner la position des trois pays à la suite de l'aggravation de la situation sur la ligne de cessez-le-feu syro-israélienne.

Al-Ahram consacre sa manchette aux incidents qui se sont produits sur les hauteurs du Golan et prévoit une prochaine explosion de la situation, qui risque, souligne-t-il, de mettre fin au cessez-le-feu de facto existant entre la Syrie et Israël.

Citant les milieux bien informés de Damas, Al-Ahram affirme qu'Israël

Cambronne quitte Haiti pour Bogota

PORT AU PRINCE (AFP) — M. Luckner Cambronne est parti hier pour l'exil, accompagné de sa femme et de quatre de ses enfants.

M. Cambronne, qui est parti par le vol régulier de la compagnie Caribair, ira d'abord à Kingston (Jamaïque), d'où il gagnera Panama avant de se rendre en Colombie, à Bogota.

Ainsi que le requiert l'usage diplomatique, M. Cambronne avait en effet demandé l'asile politique pour lui et sa famille à l'ambassade de Colombie à Port-au-Prince. C'est dans la voiture de l'ambassadeur qu'il s'est rendu sur l'aéroport d'atterrissage.

Selon certaines informations, M. Luckner Cambronne ne resterait pas longtemps en Colombie. Il gagnerait rapidement Miami, en Floride, où il vient d'acquiescer une luxueuse villa. La nouvelle de son départ avait été tenue rigoureusement secrète jusqu'au dernier moment par les autorités haïtiennes.

Rappelons qu'après le limogeage de l'ancien homme fort de Port-au-Prince, le régime Duvalier a fait fermer la banque du sang de la capitale haïtienne dans laquelle l'exilé avait des intérêts par personne interposée. Un autre décret, paru la semaine dernière, a modifié la loi sur le divorce. Port-au-Prince ayant été sous l'ancien système la capitale du divorce — moyennant \$500 — pour les touristes américains.

"Ni sud, ni nord un seul Yémen"

TRIPOLI (AFP) — Les entretiens au sommet sur le projet d'accord d'unification future des deux Yémens ont commencé hier soir au palais des hôtes de Tripoli, entre les présidents Abderrahmane Ariani pour la République arabe du Yémen (Sanaa) et Salem Roubaye, pour la République démocratique du Yémen (Aden). Le colonel Nouammar Kadhafi, chef de l'Etat libyen, s'est joint à ces premiers entretiens, qui se sont ouverts dans une atmosphère empreinte d'optimisme et de confiance, indiquent-ils de source libyenne.

Tout a été fait à Tripoli pour inciter les deux anciens ennemis du Nord et du Sud-Yémen à oublier leurs différends. Accueillis à leur arrivée à l'aéroport de Tripoli, par le colonel Kadhafi, chef de file de l'unité arabe, les deux présidents ont été salués par une foule enthousiaste: Ni Nord, ni Sud, un seul Yémen.

Seule fausse note dans ce climat empreint de sentiments unionistes, les présidents sont arrivés dans des avions différents, à la surprise des personnalités libyennes et étrangères qui s'attendaient à les voir débarquer du même appareil.

Les négociations du sommet inter-yéménite portent sur l'examen de l'accord d'unification future des deux Yémens conclu le 28 octobre 1972, au Caire et soumis maintenant, pour approbation, aux deux chefs d'Etat, précise-t-on à Tripoli.

à la Chambre des représentants.

Le parti travailliste s'est assuré 56 sièges au parlement contre 31 au parti national de M. John Marshall, jusqu'à présent au pouvoir. La Chambre précédente comprenait 44 députés du parti national contre 40 du Parti travailliste. Les résultats officiels ne seront connus que dans dix jours, lorsque seront dépouillés les votes par correspondance qui détermineront l'attribution d'un dernier siège.

L'ampleur de la victoire des travaillistes a surpris les observateurs politiques. M. Kirk, qui sera le nouveau premier ministre, a fait campagne sur la limitation des investissements étrangers, le retrait des forces néo-zélandaises du Vietnam, de Malaisie et de Singapour, la reconnaissance de Pékin, la modification de l'organisation du traité de l'Asie du Sud-Est et l'octroi d'une aide de un pour cent de produit national brut aux pays en voie de développement.

M. Kirk, qui est âgé de 49 ans, est en grande partie autodidacte.

Suivez ces directives à la lettre!



Cette période-ci est, pour les Postes canadiennes, la période la plus occupée de l'année: jusqu'à 300 tonnes de courrier traité par heure.

Nous ne pouvons vous assurer de la distribution de votre courrier à temps pour Noël que si vous le postez avant les dates suivantes:

le 13 décembre — pour l'extérieur de la ville
le 17 décembre — en ville

Si vous êtes à temps, nous le serons aussi. Suivez ces directives à la lettre!

Oh Oh Ohment vôtre,
le Père Noël



Canada
Post

Postes
Canada